

**UNIVERSITE MOULOD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master

En sciences Economiques

Spécialité : Banque et Marchés Financiers

Thème :

**Analyse comparative sur la bancarisation dans les pays maghrébins
(Algérie, Maroc, Tunisie)**

Réalisé par :

Melle MOUSSOUNI Lynda

Melle TAKBOU Lydia

Dirigé par :

BOUBAKEUR Mustapha

Devant le jury composé de :

Président : KHOUDJA Mourad

Rapporteur : BOUBAKEUR Mustapha

Examinatrice : LIMANI Ratiba

Examinatrice : AMIAR Lila

Date de soutenance : 01/12/2016

Promotion : 2015-2016

Remerciements

Nos premiers remerciements s'adressent à Docteur BOUBAKEUR Mustapha qui nous a accordé sa confiance en acceptant de diriger ce travail. Il a su guider et enrichir ce travail de justesse de ces remarques .On lui témoigne tout notre estime et notre reconnaissance pour sa disponibilité et son soutien.

Nos remerciements vont également aux membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer ce travail et de participer à la soutenance.

Nous remercions tout le corps professoral et administratifs de l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, particulièrement les enseignants qui ont contribué à la formation des étudiants de master science économique spécialité : Banque et Marchés financiers.

Nous terminerons nos remerciements par les personnes qui nous sont chères : nos parents, nos sœurs, nos frères, qui chacun d'entre eux à leurs manière ont su nous apporter leurs aides, leurs affection et leurs encouragements .Nous remercions également tous ceux : amis, famille qui nous ont aidé et soutenu.

DEDICACES

A la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle. A l'être qui m'est le plus chère, à ma douce mère

A mon cher père qui a payé des années d'amour et de sacrifices le prix de ma façon de penser .père, merci d'avoir fait de moi une femme.

A mon chère frère ALI dieu le protège.

A mes chères sœurs AMEL et SONIA.

A la mémoire de mes grands parents paternelles paix à leurs âmes et que dieu les accueillent dans son vaste paradis.

A mes grands parents maternels pour lesquelles je souhaite une meilleure santé.

A mes oncles et tantes surtout : BRAHIM et DJAMEL, ainsi que à toute la famille TAKBOU.

A mes chères amies, et à tous ceux qui, de loin ou de près ont contribué à la réalisation de ce travail.

LYDIA

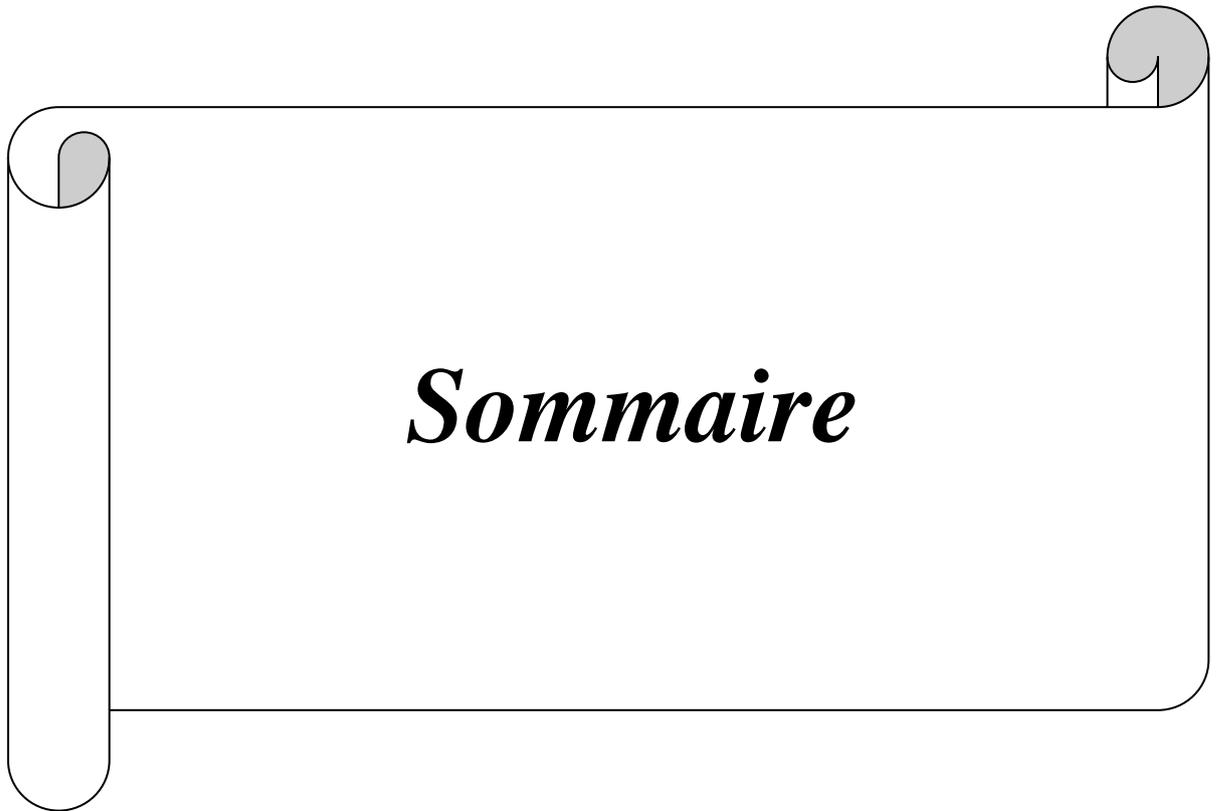
Dédicaces

Sans citer les noms, je tiens à dédier ce travail de fin d'étude pour ma mère, mon

Père, et mes frères, mes amis, mes camarades

Et pour tous ceux que j'aime.

LYNDA



Sommaire

Sommaire

Introduction générale	2
Chapitre I : Cadre conceptuel sur la bancarisation	6
Introduction	6
Section 1 : Généralités sur la bancarisation	7
Section 2 : L'offre des services bancaires	9
Section 3 : La demande des services bancaires	15
Conclusion	25
Chapitre II : Les éléments de mesure et les facteurs d'extension de la bancarisation et l'exclusion bancaire	27
Introduction	27
Section 1 : Indicateurs de mesure et les niveaux de bancarisation.....	28
Section 2 : Facteurs d'extension de la bancarisation	33
Section 3 : L'exclusion bancaire	42
Conclusion	50
Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)	52
Introduction	52
Section 1 : La bancarisation en Algérie	53
Section2 : La bancarisation au Maroc.....	63
Section 3 : la bancarisation en Tunisie	73
Section4 : analyse comparative des différents indicateurs de bancarisation des pays maghrébins	82
Conclusion	89
Conclusion générale	91
Bibliographie	95
Liste des tableaux	101
Liste des graphes et figures	104
Annexes	
Tables des matières	



*Listes des
Abréviations*

Liste des abréviations

- A.F.D** : Agence Française De Développement
- ABC** : Arab Banking Corporation
- ALC** : Arab Leasing Corporation
- APBT** : Association Professionnelle Des Banques Tunisienne
- ATW** :Attijari Wafa Bank
- BACB** : British Arab Commercial Bank
- BADR** : Banque Agriculture De Développement Rural
- BCT** : Banque Centrale De Tunisie
- BDL** : Banque De Développement Local
- BEA** : Banque Extérieur D Algérie
- BM** : Banque Mondiale
- BMCE** : Banque Marocaine Du Commerce Extérieur
- BMCI** : Banque Marocaine Pour Le Commerce Et L'industrie
- BNA** : Banque National D'Algérie
- CCG** : Caisse Centrale De Garantie
- CCP** : Compte Des Chèques Postaux
- CDG** : Caisse De Dépôt Et De Gestion
- CDM** : Crédit Du Maroc
- CETEM** : Compagnie Pour Le Financement Des Equipements Electro-Ménagers
- CFM** : Casablanca Finance Market
- CGAP** : Le Groupe Consultatif D'assistance Aux Pauvres
- CIC** : Banque Crédit Industrielle Et Commercial
- CIH** : Crédit Immobilier Et Hôtelier
- CMI** : Centre Monétique Interbancaire
- CNEP** : Caisse National D'épargne Et De Prévoyance
- CNMA** : Caisse National De Mutualité Agricole
- CPA** : Crédit Populaire D'Algérie
- Cpt** : Compte
- DAB** : Distributeur Automatique De Billets
- ETC** : Etablissement Teneur De Compte.
- FMI** : Fond Monétaire International
- GAB** : Guichet Automatique De Billet
- IEFP** : **Institut** Pour L'éducation Financière Du Public
- IFRS** : International Financial Reporting Standards

Liste des abréviations

- IRG** : Institution De Recherche Et Débat Sur Gouvernance
- LCR** : Lettre De Change Relevé
- MDA** : Milliards De Dinars Algériens
- MDH** : Milliards De Dirham Marocain
- MDT** : Milliard De Dinard Tunisiens
- MPS** : Monte Dei Paschi Di Siena (Banque Italienne Crédit Des *Paschi* De Sienne)
- OCDE** : Organisation De Coopération Et Développement Economique
- ONS** : Office National Des Statistiques
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PME** : Petite Et Moyenne Entreprise
- PME** : Porte Monnaie Electronique
- RIB** : Relevé D'identité Bancaire
- RIP** : Relevé D Identité Postale
- SATIM** : Société D'automatisation Interbancaire Et De Monétique
- SEFI** : Société D'exploitation Forestière Industrielle
- SGM** : Société Générale Maroc
- SMS** : Short Message Service
- SRH** : Société De Refinancement Hypothécaire
- STB** : Société Tunisienne De Banque
- TIC** : Techniques D'information Et De Communication
- TIP** : Le Titre Interbancaire De Paiement
- TPE** : Terminaux De Paiement Electronique
- UBAF** : Unions Des Banques Arabes Et Françaises
- UEMOA** : Union Economique Et Monétaire De L'ouest Africaine
- UMB** : Union Marocaine Des Banques
- UMMTO** : Université Mouloud Mammeri De Tizi Ouzou



***Introduction
Générale***

Introduction générale

Le système économique a un fonctionnement à double vitesse ,il existe d'une part, une économie formelle représentant une faible proportion du tissu économique , capable de recourir aux sources classiques de financement que sont les banque et les marches financiers et d'autre part ,une économie informelle fortement implantée dans tout les secteurs qui n'ont pas accès à ce modèle de financement .

En générale, ces sources parallèles de financement ont un cout prohibitif qui plombe d'avantage la rentabilité de l'activité économique dans le secteur informelle, il est donc important, voir nécessaire de créer les conditions favorables à une utilisation de financement bancaire ou le financement direct (marché financier).

La banque qui est un élément clé de tout système bancaire , qui fait la profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôt ou autrement des fonds qu'ils emploient pour ces propre compte en opération d'escompte , en opération de crédit ou en opération financière. Parmi les rôles les plus importants d'une banque, la bancarisation qui est un phénomène économique et financier désignant la pénétration des services bancaires auprès des populations d'un pays ou d'une zone.

Dans les pays en développement, la bancarisation demeure une véritable problématique, cela explique les reformes que les différents pays entreprennent, en vue d'améliorer son niveau et justifier l'intérêt grandissant porté par les instances internationales ; dont la banque mondiale, qui exhortent la « promotion de bancarisation de masse »et la « promotion des moyens scripturaux ».

En effet ,les rapports et les études que nous avons consulter sur la situation de la bancarisation dans ces pays ,en particulier dans les pays maghrébins (ALGERIE , MAROC, TUNISIE), ont montrés ,grâce à certains indicateurs comme la densité du réseau bancaire ; le taux de pénétration des sévices bancaires et la part du secteur bancaire dans le produit intérieur brut, des retards dans l'accélération de la bancarisation ; les services bancaires et financiers demeurent inaccessibles pour une grande partie de la population.

Intérêt et l'importance du sujet

Ce sujet porte un intérêt majeur puisqu'il s'inscrit dans la bancarisation, qui est un champ disciplinaire proche du système bancaire.

L'intérêt personnel de ce sujet, est d'attirer l'attention des gens sur l'importance du secteur bancaire dans le processus du développement économique, notamment dans les pays Maghrébins. Sur le plan scientifique, ce sujet peut servir comme source de

Introduction générale

documentation pour les autres chercheurs qui viendront après nous, pour effectuer des recherches ultérieures dans le domaine.

L'importance de ce sujet se distingue par le manque de travaux universitaires dans cette thématique.

Motifs du choix du sujet de recherche

Avant d'approfondir nos recherches sur le sujet, il est nécessaire de préciser les raisons qui nous ont poussés à choisir ce thème on peut citer parmi elles :

- L'importance de la bancarisation dans le système bancaire ;
- Les raisons du choix des trois pays maghrébins qui sont justifiées par : l'histoire commune qui les lie, l'homogénéité qu'ils présentent sur le plan de l'unité ethnique, religieuse et linguistique;
- Manque des travaux universitaires sur le sujet ;

Le traitement de ce sujet a comme objectif d'approfondir et d'enrichir nos connaissances dans le domaine.

Problématique de l'étude

Ces dernières années les pays maghrébins, ont connu des innovations dans le domaine bancaire à savoir la bancarisation qui a pour objet d'améliorer la gestion des moyens de paiement et le développement des systèmes bancaires. De ce fait notre problématique s'articule autour de la question centrale suivante : **Quel est l'impact de la modernisation du secteur bancaire sur la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie) ?**

Pour entourer la problématique de notre sujet, on a subdivisé cette question centrale en deux (02) sous-questions:

- Quel est le niveau de bancarisation le plus élevé dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc et la Tunisie) ?
- Quelles sont les indicateurs de mesure de bancarisation dans chaque pays maghrébins ?

Les hypothèses

❖ On suppose que le niveau de bancarisation est plus élevé en Algérie par rapport aux pays voisins (Maroc, Tunisie).

❖ Les indicateurs utilisés : le nombre d'agences bancaires, la densité du réseau bancaire, le nombre d'effectifs bancaires, les crédits et les dépôts, le ratio crédit/PIB, le

nombre de GAB/DAB et TPE ainsi le nombre de carte bancaire en circulation permettent de mesurer le niveau de bancarisation dans les pays maghrébins.

Méthodologie de la recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche qui permet de dégager les écarts de progrès du niveau de bancarisation qui existent entre ces trois pays maghrébins, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques.

Pour la collecte des données, nous avons adopté une technique **d'étude quantitative selon un mode d'analyse statistique**.

Pour les aspects théoriques, nous avons procédé à la recherche bibliographique (consultation des ouvrages, document, rapports, articles, mémoires et thèses) et les différentes études et indicateurs qui ont été réalisées au niveau international.

Concernant le cadre d'analyse, nous avons utilisées les données statistiques recueillies auprès des banques centrales des trois pays maghrébins, des sites officiels et des bulletins, ainsi que les rapports annuelles et semestrielles d'activités de ces dernières.

Toutefois, le manque de données statistiques nous oblige à faire abstraction de certains indicateurs dans l'étude comparative, qui est réalisée.

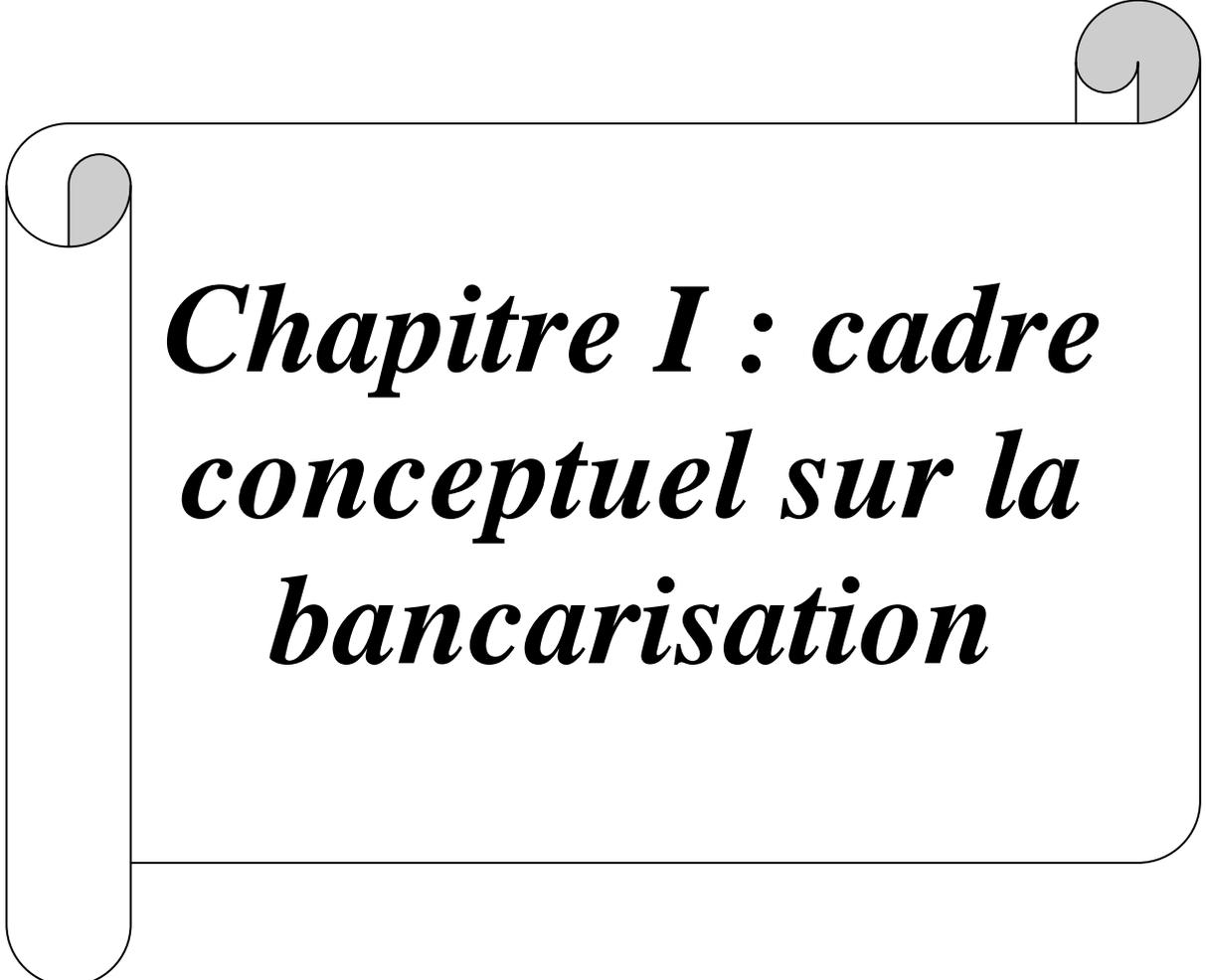
Structure de l'étude

Le plan de notre recherche comporte trois chapitres, les deux premiers chapitres sont subdivisés en trois sections, alors que le troisième contient quatre sections.

Le premier chapitre d'ordre théorique comporte les concepts lié à la bancarisation .il est scindée, en trois sections, la première s'intitule généralités sur la bancarisation, la seconde traite l'offre des services bancaires, la troisième se nomme la demande des services bancaires.

Dans le deuxième chapitre nous présenterons les éléments de mesure et les facteurs d'extension de la bancarisation et le phénomène de l'exclusion bancaire, la première porte sur les indicateurs de mesure et les différents niveaux de bancarisation, la deuxième s'intitule les facteurs d'extension de la bancarisation, la dernière traite l'exclusion bancaire.

En fin, on termine notre travail par le troisième chapitre d'ordre pratique, qui ce subdivise en quatre sections, les trois premières sections consistent à présenter les systèmes bancaires des pays de l'étude (Algérie ; Maroc ; Tunisie) et à expliquer le développement des différents indicateurs de la bancarisation .La quatrième section procède à l'analyse comparative entre ces pays maghrébins.



***Chapitre I : cadre
conceptuel sur la
bancaarisation***

Introduction

Pour comprendre la bancarisation et son évolution future, il paraît primordial de mettre l'accent sur les concepts, qui la sous-entendent.

La bancarisation constitue l'emprise plus au moins grande de l'institution bancaire sur une population donnée et se concrétise par le pourcentage de la population ayant accès aux services bancaires, ce processus est variable dans le temps et selon les pays.

Dans le chapitre présent, trois éléments importants doivent y apparaître à savoir l'offre et la demande des services bancaires ainsi des généralités sur la bancarisation.

L'offre concerne l'établissement bancaire, la banque dans son rôle décisif d'intermédiation entre les agents à capacité de financement et ceux à besoins de financement, tissent des relations en permanence avec des personnes en vue d'ouverture de compte et de gestion des moyens de paiements (chèque, virement, encaissement, prélèvementetc.)

Du côté de la demande, pour avoir accès aux prestations et pratiques bancaires, les populations créent des relations avec ces institutions qui se concrétisent par l'ouverture de compte, ces derniers supposent l'utilisation des moyens scripturaux. Par ailleurs, la banque étant devenue multicanale le client décide de son mode de relation.

L'accès aux services bancaires pour la population peut être contraint par des barrières physiques, financiers, d'éligibilités, réglementairesetc.

Section 1 : Généralités sur la bancarisation

L'étendue de services bancaires à travers le monde est beaucoup plus inégale et moins prévisible que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Bien sûr, l'utilisation des banques tend à augmenter avec les revenus au niveau mondial et dans les pays.

1. Aperçus sur la bancarisation en Afrique

Les systèmes financiers africains sont dominés par les banques qui demeurent au centre des efforts de développement du secteur financier sur le continent¹.

L'écart de développement entre les divers systèmes bancaires des pays africains est important. Certains sont d'ores et déjà au niveau des standards internationaux tandis que d'autres commencent à peine à sortir des périodes de répression financière. Toutefois, un certain nombre d'observations générales peuvent être faites sur les banques et sur leur rôle au sein du secteur financier à travers le continent

La plupart des banques africaines sont de taille restreinte, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Le manque d'économies d'échelle est souvent associé à des inefficacités. Par ailleurs, le manque d'expertise et de technologies adéquates limite souvent la capacité des banques à offrir des services financiers appropriés pour les économies africaines. Les banques n'offrent souvent qu'un éventail limité de services, et les activités bancaires sont pratiquement inexistantes hors des centres urbains.

En outre, le système bancaire de la région affiche de faibles ratios d'intermédiation (mesurant les dépôts ayant fait l'objet d'une intermédiation au bénéfice du secteur privé). Cela est principalement dû, d'une part, à la difficulté d'évaluer la solvabilité des clients, et d'autre part, à faire respecter les droits des créanciers.

Le constat est encore amer, en Afrique, le taux de bancarisation reste encore faible pour faire face au défi de développement des services financiers nécessaire au renforcement de l'économie africaine. Reflétant la prévalence de la pauvreté dans la région, les données montrent que moins de 20 % des Africains adultes sont titulaires d'un compte bancaire, contre 30 à 50 % dans les autres régions en développement. Cela s'explique en partie par le niveau élevé des commissions, le faible taux de pénétration des succursales, ainsi que le grand nombre de documents exigés pour l'ouverture d'un compte bancaire.

¹ Eugene et all : *système bancaire en Afrique : principaux faits et défis* in web : http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/AEB_Vol_6_Issue_5_2015_Le_syst%C3%A8me_bancaire_en_Afrique_principaux_faits_et_d%C3%A9fis.pdf, 2015, p 3et4.

2. Définitions de la bancarisation

Dans cette section, nous présenterons quelques définitions de la bancarisation .Il existe plusieurs définition, dont nous citerons quatre définitions selon différents dictionnaires.

2.1 .Définition selon le dictionnaire de la banque

La bancarisation est le « *processus consistant pour les banques à ouvrir à l'ensemble de la population (ménages / entreprises) des comptes.* »²

L'objectif des banques est de se procurer les ressources indispensables de l'activité crédit.

2.1 Définition selon le lexique de la banque et de marché financier

La bancarisation est définie comme étant : « *un néologisme désignant l'importance du nombre d'individus qui ont un compte en banque .lorsqu' un même individu a plusieurs comptes, on parle alors de multi bancarisation.* »³

2.2 Définition selon le dictionnaire banque et bourse

En tant qu'un « *phénomène économique et financier du XXème siècle, la bancarisation des agents conduit ceux –ci à ouvrir des comptes auprès des établissements bancaires afin d'utiliser la monnaie scripturale comme moyen de paiement. C'est ainsi que les monnaies fiduciaires et divisionnaires ont vu leur importance considérablement diminuer , au profit de l'utilisation des mouvements sur compte bancaire ...* »⁴

2.4. Définition selon le dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt, fiscalité

Selon CHERIT Kamel la bancarisation renvoyant à « *l'importance ou au nombre d'individus ayant un compte en banque .ce taux est encore faible en Algérie.* »⁵

De cette définition nous déduisons que la bancarisation consiste à ouvrir des comptes aux agents économiques (ménages et entreprises)

² DUCLAS, Thiére .*Dictionnaire de la banque.* 5ème éd, CANADA : SEFI, 2010, P53.

³ RENDI BLANCHE, Sausi. *Lexique de la banque et du marché financier.* Paris : Dunod, 2009, p. 25.

⁴ CROZET, Yves. *Dictionnaire de banque et de bourse.* Paris : Armond colin, 1993, p. 38.

⁵ CHEHRIT, Kamel. *Dictionnaire des termes de la banque, Finance, Bourse, Assurance et de l'impôt –fiscalité.* Alger, Avril 2006, p11.

3. Objectif de la bancarisation

Dans un but ultime de développement et de dynamiser le système bancaire, des propositions suivantes sont formulées en sa faveur ⁶:

Encourager l'épargne, la production et les nouveaux investissements en passant par la stabilisation du cadre macroéconomique ;

Créer des banques sectorielles (banques agricole, de développement, ...) simplifier la matière de l'actuel code fiscal ;

Améliorer la communication entre la population et les établissements de crédit et l'informer des opportunités qui sont offert par le marketing ;

Développer les systèmes de moyens de paiement et les adapter aux différentes couches de la population ;

Définir un cadre juridique régissant la monétique bancaire et faire la promotion de l'utilisation de moyens de paiement scripturaux ;

L'autorité monétaire doit contraindre les entreprises d'effectuer le paiement des salaires en utilisant le circuit bancaire (par des moyens scripturaux) et lutter contre l'utilisation des espèces ;

Mettre en place un système d'assurance obligatoire des banques pour garantir les dépôts de clients ;

Faciliter l'émergence d'un marché des capitaux par la mise en place du cadre réglementaire et prudentiel ;

Intégrer les marchés monétaires des secteurs formels et informels de l'économie.

Section 2: L'offre des services bancaires

En termes d'accès aux services financiers offerts le but que nous cherchons dans cette section est d'examiner le rôle économique de la banque en tant qu'intermédiaire financier qui entretient des relations de services avec la clientèle en leur offrant une gamme de produit.

1. Le rôle de la banque en tant qu'intermédiaire

La fonction d'intermédiation est l'opération qui consiste à mettre en contact les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement, Ils convient de distinguer l'intermédiation bancaire de l'intermédiation financière⁷.

⁶ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-bancarisation-343.php>

⁷ DOV.Ogien. *Comptabilité et audit bancaires*. 2eme éd. Paris : Dunod, 2008, p .9-10.

1.1. L'intermédiation bancaire

Son principe est de s'exercer à la fois dans le temps et dans l'espace d'une façon habituelle. Dans le temps c'est la fourniture de moyens de financement (crédit) à leur clients, à un moment où ceux-ci en sont dépourvus. Il y a alors création monétaire soit totalement soit partiellement. Dans l'espace c'est le transfert de moyens de paiement (chèque, virements, carte de crédit...) d'une place commerciale à une autre pour les échanges qui mettent en relation des agents non financiers de taille modeste, les coûts de recherche d'un prêteur potentiel par un emprunteur potentiel aux meilleures conditions possible seront inévitablement prohibitifs.

1.2. L'intermédiation financière

Consiste en une transformation d'échéance de titres, le rôle principal des intermédiaires financiers est de financer les entreprises par des crédits à moyen et à long terme au moyen de la capacité de financement des agents non financiers excédentaires, autrement dit les dépôts d'épargne des ménages, financement les crédits demandés par les agents à besoin de financement, ce sont alors « les dépôts qui font les crédits ».

2. La relation bancaire

Ils existent plusieurs définitions mais avec une expression plus simple, l'économiste N.DALEY a défini cette relation comme « *la connexion entre une banque et un client qui va au delà de l'exécution simple, anonyme et financière des transactions* ». ⁸

2.1 Les services bancaires et financiers

Regroupe l'ensemble des services offerts par les établissements bancaires et financiers commencent par l'ouverture de compte, Ils jouent un rôle stratégique dans le dynamisme économique quotidien et prennent une ampleur à la mesure des besoins socioéconomiques considérables.

2.1.1. Le service bancaire de base

Il est composé d'un ensemble de services proposés gratuitement par un établissement bancaire, dans le cadre du droit au compte, mais il ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'autorisation du découvert. Ce service contient ⁹:

⁸ SAM, Hocine. *Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie*. Mémoire de magister en science économiques, TIZI OUZOU : Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, 2010, p.13.

⁹ BRICE.W, *ne tirez pas sur les banquiers, mythes et réalité de la banque de détail*, éd : PEARSON, France, 2012, p162.

2.1.1.1. Le compte bancaire

Qui est le plus important, il sert à déposer de l'argent pour pouvoir en disposer pour ces paiements.

Une convention de compte est alors signée entre la banque et client, elle définit les modalités de fonctionnement, le client doit alors recevoir les indications des tarifs des services en lien avec le client.

2.1.1.2. Le relevé d'identité bancaire (RIB)

Les services proposés par la banque sont articulés autour d'un compte bancaire et sont identifiés par un relevé d'identité bancaire (RIB)¹⁰.

On parle de relevé d'identité bancaire (RIB) pour un compte tenu par une banque et de relevé d'identité postale (RIP) pour un compte tenu par la banque postale.

Le (RIB) ou (RIP) se présente sous la forme d'un code numérique de 20 chiffres qui reflètent l'identification complète du compte bancaire.

2.1.1.3. La fourniture de gamme de moyens de paiement scripturaux

Pour comprendre les principaux composants des instruments de la monnaie scripturale, nous allons tenter de présenter la gamme des produits sous la forme de supports traditionnels et modernes.

2.2. Supports traditionnels

Parmi ces supports on trouve le chèque, le virement, l'avis de prélèvement automatique, les titres interbancaires de paiement et les effets de commerce.¹¹

2.2.1. Le chèque

PIEDELVIÈRE.S définit le chèque comme « *un titre par lequel une personne, dite tireur. Donne ordre à une banque ou un établissement de crédit assimilé, dite tirée. de payer à vue une certaine somme de l'argent ou profit d'une troisième personne dit porteur* ». ¹²

2.2.2. Le virement

Il constitue l'instrument le plus privilégié de transfert de gros montants nécessitant un traitement urgent. « *Le virement est une opération de paiement par laquelle des fonds sont transférés électroniquement d'un compte à un autre* »¹³.

¹⁰ MC BELAID, et al. *comprendre la banque*, Alger : Edition pages bleues internationales, octobre, 2015, p20.

¹¹ .G . DESGUEE et al, *le guide de la banque, compte, carte bancaire, services* ; édition fine media ; PARIS, 2011, P35 et 37

¹² PIEDELVIÈRE, S. *Instruments de crédit et de paiement*. Paris : édition DALLOZ, 2000, p.155.

¹³ BOUYAL R ; *le monde des paiements*, édition d'organisation, Paris 2005, P 25

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

Le compte de l'émetteur doit être obligatoirement alimenté de la somme à transférer.

Un transfert d'argent entre deux (02) comptes d'une même banque est souvent gratuit et vers une autre banque que celle de l'émetteur, il est souvent payant.¹⁴

Il présente les caractéristiques suivantes :

L'ordre de virement peut être ponctuel ou permanent et il peut porter sur une somme fixée ou conditionnelle.

Le virement est irrévocable et présente une garantie de paiement.

Le virement suppose que la personne qui procède au règlement des opérations détienne un compte en banque ou dans un organisme assimilé.

Le coût du virement est une fonction des conditions fixées par les établissements concernés (selon le destinataire et la modalité de transmission).

2.2.3. Le prélèvement automatique

Il s'agit d'un procédé simple et pratique qui consiste en l'autorisation donnée par le client d'une banque à un organisme (public ou privé) de prendre de l'argent sur son propre compte bancaire¹⁵. Cette autorisation est formalisée par un contrat fixant les conditions du prélèvement.

Le prélèvement automatique est utile lorsqu'il s'agit de régler des abonnements récurrents (gaz, électricité, téléphone ...), des cotisations, des loyers, des mensualités de crédit, de redevance ...

2.2.4 .Le titre interbancaire de paiement

Le titre interbancaire est un « *document annexé à la facture, daté, et signé par le débiteur et renvoyé au créancier, qui procédera par la suite à l'encaissement* »¹⁶. Ce moyen de paiement suit le processus suivant :

Première étape : le créancier adresse à son débiteur sa facture ou son avis d'échéance accompagné du TIP.

Deuxième étape : le débiteur signe le TIP auquel il joint un RIB (la 1^{er} fois ou en cas de changement de banque) et retourne le tout à son créancier.

Troisième étape : le prélèvement est effectué à la date convenue sur le compte du débiteur s'il ya provision.

¹⁴ SAM Hocine. *Op.cit.* p18.

¹⁵ MC, Belaid. *Op.cit.*, p38

¹⁶ <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/24064-titre-interbancaire-de-paiement-ou-tip-definition>

2.2.5. Les effets de commerce

Les effets de commerce sont des instruments de paiement d'une dette ou d'une obligation. Il peut servir à l'obtention de prêt d'argent, de crédit à court terme, et de garantie de paiement. Ils sont généralement présentés sous deux formes à savoir la lettre de change et le billet à ordre.

2.2.5.1. La lettre de change

Une lettre de change est un « écrit par le quel une personne ordonne à une autre personne de payer, sans condition, une somme d'argent précise, sur demande à une échéance déterminée, soit à une troisième personne, ou à son ordre, soit au porteur ».¹⁷

Aujourd'hui, la quasi-totalité des lettres de change sont émises sous forme informatique. Il s'agit d'une lettre de change relevé (LCR), dans le cas d'une utilisation sous électronique, la banque du tiré lui adresse un relevé de lettre de change pour acceptation.

2.2.5.2. Le billet à ordre

« Est un titre par lequel un débiteur s'engage à payer un mondat déterminé à une date fixé, à un bénéficiaire à son ordre. »¹⁸

2.3. Les services hors intermédiation financière (opération moderne)

Avant de procéder à la définition de la carte bancaire, il est nécessaire de préciser que la monétique est un moyens électronique mit en œuvre pour automatiser les transactions.

2.3.1. La carte bancaire

Carte délivrée par un établissement de crédit comportant, le plus souvent, une puce électronique et une piste magnétique permettant, selon le cas, d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets et/ou des retraits et des paiements auprès des commerçants. Elles sont principalement de deux types :¹⁹

Les cartes de retrait

Permettant exclusivement le retrait d'espèces auprès des distributeurs automatiques et guichets.

Les cartes de paiement

Qui permettent en plus du retrait d'espèces de régler des achats.

¹⁷ SILEM.A et all : dictionnaire *lexique économique* ; 7^{ème} édition DALLOZ, PARIS 2002, P243

¹⁸ BEITONE et all, dictionnaire *des sciences économiques*, édition Armand colin, paris, 2007, P47

¹⁹ ZOLLINGER, M. *Monétique et marketing*. Paris : édition Dunod, 2000, p9.

Remarque

les différentes banques établies en Algérie (publiques ou privées) ne délivrent pour l'instant que des cartes bancaires de retrait qui comportent :

Un numéro de carte à 12 chiffres ;

Un cryptogramme au dos ;

Une date d'expiration.

2.3.2. Les opérations de crédit

Le crédit distribué par la banque s'avère indispensable pour les agents économiques afin de disposer immédiatement des fonds, pour financer leurs activités économiques et sociales.

Les opérations de crédit souscrit au près d'un établissement de crédit (banque ou établissement financier spécialisé), après une analyse de la situation financière du client, les crédits aux particuliers sont regroupées dans trois catégories :²⁰

2.3.2.1. Les crédits immobiliers : permettant de financer les biens immobiliers, il en existe plusieurs types, crédit relais, prêts à taux zéroetc.

2.3.2.2. Les crédits à la consommation : regroupent les découverts, les prêts personnels affectés ou non, les crédits renouvelables.

2.3.2.3. Les crédits-bail : ce sont des crédits qui permettent à une personne de jouir d'un bien dont le paiement est périodique, c'est-à-dire par mensualités ou autres fréquences de paiement arrêtée par contrat avec l'organisme créditeur.

2.4. La bancassurance

La bancassurance est un « *concept d'économie assez récent principalement utilisé dans les pays développés (le concept serait seulement en train d'apparaître et de se mettre en place dans les pays en voie de développement). Elle désigne le regroupement au sein d'un seul établissement d'activités à la fois bancaires et d'assurance. Cette dernière peut être une assurance des biens, assurance des personnes* ». ²¹

L'assurance des biens : tels que les biens financiers, l'assurance automobile, l'assurance habitation.

²⁰ MC, Belaid. *Op.cit.* p.48.

²¹ JUNGERS et *all.* *Bancassurance*. Document de web compus, REVUE N°138, PARIS, 2010.p12

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

L'assurance des personnes qui peut comprendre l'assurance décès /invalidité, l'assurance complémentaire de santé, l'assurance accident domestique, l'assurance scolaire, l'assurance voyage....etc.

Section 03 : La demande des services bancaires

Le double mouvement de motivation et de bancarisation a mis la monnaie au cour de la vie économique et sociale avec des disparités , selon le niveau de développement du pays concerné .

La nature de la monnaie (fiduciaires , scripturale ou électronique) prioritairement utilisée , change et les risques qui en découlent par rapport à la vie socio –économique de la population ne sont pas identiques , c'est pour ces raisons que nous allons tenter de donner des précision concernant les caractéristiques générales de la population, les besoins et les attentes de la clientèle à l'égard des services bancaires, d'une part, et ensuite de procéder à la détermination des principaux facteurs , qui influencent le comportement de la population en général et les clients bancaire en particulier.

1. Etude sur la population

Avant d'analyser les besoins des clients, il est important de mettre en exergue les caractéristiques et les échelles de la population et étudie en suite ses besoins ou ses attentes à l'égard de l'établissement bancaires.

1.1. Mesure de la population (caractéristiques, échelles)

Dans ce point de cette section nous allons présenter les différents caractéristiques de la clientèle de la banque ainsi les échelles permettant l'analyse du comportement de ces derniers

1.1.1. Caractéristiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.²²

1.1.1.1. Population en âge de travailler ou d'activité

La population en âge de travailler ou d'activité est celle composée de toutes les personnes des deux sexes de 6 ans et plus. Cet âge minimum de six ans a été fixé pour rendre compte de l'entrée précoce des enfants en activité.

Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour également tenir compte des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité

²² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T10F041 (consulter le 19/03/2016).

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

n'est pas connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Il faut noter que sur le plan légal au Burkina Faso , on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans et plus) selon le code des personnes et de la famille . Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 a voulu tenir compte de la réalité sur le terrain surtout dans le milieu rural où les enfants dès l'âge de 6 ans sont déjà actifs et sont, dans leur majorité des aides familiaux.

1.1.1.2. La population active

La population active est l'ensemble des personnes des deux sexes qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et services pendant une période de référence donnée. La population active comprend les actifs occupés et les chômeurs.

1.1.1.2.1. Population active occupée

C'est l'ensemble des personnes des deux sexes âgées de six ans et plus qui ont travaillé au moins trois jours pendant la semaine de référence (la période effective , telle qu'elle a été pratiquée sur le terrain au cours de la collecte).

1.1.1.2.2. Population active au chômage

C'est l'ensemble des personnes des deux sexes âgées de six ans et plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence ou qui ont travaillé moins de trois jours durant cette semaine de référence mais qui recherchent un emploi. On distingue deux catégories de chômeurs.

Les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et qui en recherchent pendant la période de référence, notées chômeurs.

Les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche de leur premier emploi.

1.1.1.3. La population inactive

C'est l'ensemble des personnes qui ne sont pas des actifs. La population inactive comprend essentiellement :²³

²³ Idem.

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

1.1.1.3.1. Personnes à la retraite

Est considérée comme retraitée, toute personne des deux sexes qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Si une personne qui se dit « retraitée » exerce une activité qui lui procure des revenus, cette personne doit être considérée comme « occupée ».

1.1.1.3.2. Personnes qui s'occupent exclusivement du foyer

Ce sont les personnes des deux sexes n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectuent des travaux ménagers chez elle par exemple les ménagères, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Cependant, les domestiques rémunérés doivent être classés dans la catégorie des personnes occupées.

De façon générale, les femmes au foyer sont classées dans cette catégorie d'inactifs, de gros efforts ont été faits lors de la formation et de la collecte pour saisir l'activité des femmes qui a souvent été sous-estimée dans les statistiques. Ainsi donc, une femme qui exerce une activité quelconque rémunératrice, même si elle s'occupe également du ménage sera considérée comme occupée. Il en est de même si elle aide son mari ou un autre membre du ménage dans leurs travaux (agricoles, artisanaux ou commerciaux). De la même façon, celle qui vend des beignets ou qui fait de la vannerie à domicile ou toute autre activité génératrice de revenus a été classée parmi les personnes occupées.

1.1.1.3.3. Elèves ou étudiants

Il s'agit des personnes des deux sexes n'exerçant aucune activité économique et qui fréquentent un établissement d'enseignement public ou privé pour y recevoir une instruction complète quelque soit le niveau. Pour les personnes qui suivent les cours du soir, les situations suivantes peuvent se présenter :²⁴

La personne occupe un emploi qu'elle exerce dans la journée. Elle sera enregistrée comme occupée ;

La personne n'exerce aucun emploi, elle sera enregistrée selon le cas comme chômeur, en quête d'emploi ;

Personne qui s'occupe exclusivement du foyer, élève ou étudiant, etc.

²⁴ Idem

1.1.1.3.4. Rentier

On compte dans cette catégorie toute personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement de placement de fonds et de biens notamment immobiliers.

1.1.1.3.5. Autres personnes inactives

Est comprise dans cette catégorie, toute personne inactives des deux sexes, qui n'exerce aucune activité économique et qui n'est pas classée dans une des catégories ci-dessus mentionnées. Ici, seront classées les personnes de six ans et plus qui ne fréquentent plus l'école et qui ne sont pas économiquement actifs, ainsi que les personnes d'âge avancé qui ne travaillent plus, sans pension ni fortune personnelle et vivent grâce aux dotations gratuites familiales et autres.

On pourrait classer également dans cette catégorie, les personnes atteintes d'une infirmité physique et ou mentale qui les empêche de travailler.

1.1.2 Les échelles

L'analyse du comportement de client bancaire peut être menée de divers manières, et notamment, conduire à considérer ces multiples facettes déterminée autour de trois échelles à savoir : l'échelle consommateur, l'échelle prospecteur, et l'échelle acheteur.²⁵

1.1.2.1. L'échelle consommateur

Son comportement est analysé selon les besoins, pour répondre à ses attentes, la banque structure son offre de manière à constituer des familles différenciées de produits et de services répondant à chacun des besoins des segments du client-consommateur.

1.1.2.2. L'échelle prospecteur

La parité du client qui veut savoir où acheter et non ce qu'il faut acheter, et donc arbitra entre plusieurs points de vente, son comportement est étudiée selon les processus de choix de ce dernier, il apparait ainsi deux formes de client-prospecteur :

Le client trafic: qui choisi le point de vente pour des raisons autres que la proximité. Bouche à oreille, image de l'enseigne, habitudes familiales, recherche de compétences spécifiques.

²⁵ ZOLLINGER M et LAMAEQUE E. *Marketing et stratégie de la banque*. 4^{ème} éd. Paris : DUNOD, 2004, p.52-54.

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

Le client flux: qui choisi le point de vente pour des raisons de sa proximité ou de sa facilité d'accès.

1.1.2.3. L'échelle acheteur

L'acheteur est la partie client qui achète et dont il faut connaitre les processus d'achat de libre services et de conseil dans les divers espaces de vente, son comportement est analysé pour détecter la perception des produits et des offres périphériques du point de vente. Parmi les différents types de produits, ceux qui font l'objet d'achat spontané et ceux qui déclenche un processus de décision plus complet.

Tableau 1 : les échelles de la clientèle bancaire

Dimension	Contenu analysé	Résultat
Consommateur	Type de besoins du client	Segmentation et structuration de l'offre en réponses matérialisées
Prospecteur	Mode de choix du point de vente et attachement	Fidélisation des deux types de prospecteur. Flux : facilité d'accès Trafic : recommandation.
Acheteur	Type de processus de décision d'achat.	Aménagement des locaux, définition des taches personnelles, information, délais de réponse.

Source : ZOLLINGER Met LAMAEQUE E. *Marketing et stratégie de la banque*. 4^{ème} éd. Paris : Dunod, 2004, p.52-54.

1.2. Examen des besoins et les attentes des clients bancaires

Le but de ce point élaborer est d'identifier les besoins de la clientèle bancaire ainsi les attentes de ces derniers vis-à-vis des moyens que ce secteur bancaire offre.

1.2.1. Les besoins des particuliers

Classiquement, cinq phases permettant de constituer ce cycle de vie, des besoins bancaires et financiers de client particulier²⁶

1.2.1.1. Transaction : besoin de gérer son budget (dépenses/recettes) avoir un compte en banque, des instruments de paiement, pouvoir initier une épargne, financer ses achats par crédits personnels.

1.2.1.2. Installation : besoin d'accéder a la propriété (résidence, principale) ; disposer d'un apport personnel, faire une demande de crédit immobilier et protéger le bien immobilier acquis.

²⁶ Christian Barthélémy et all ; *les méthodes de vente pour les banques a réseau*, édition : revue banque, 1 édition, PARIS, 2002, P82

Chapitre I : cadre conceptuel sur la bancarisation

1.2.1.3. Prévoyance et épargne : besoin d'assurer les personnes et d'anticiper l'épargne, retraite, souscrire l'assurance-décès, capitalisation en vue de la retraite ; compléter les garanties des biens et des personnes.

1.2.1.4. Investissement : besoin de défiscaliser, de placer, d'obtenir des plus-values, de gagner de l'argent en diminuant les charges...etc., investir sur le marché financier dans l'immobilier locatif, obtenir des abattements ou des réductions d'impôt.

1.2.1.5 Transmission : besoin de préparer la succession dans les meilleures conditions pour les ayants droits ; placement spécifique, assurance-vie, mais aussi épargne traditionnelle (livrets), ou un régime spécial (épargne-logement), biens immobiliers (résidences secondaires, immobiliers locatifs), et conseils patrimoniaux personnalisés (gestionnaires et patrimoines)

1.2.2. Les besoins et les motivations des entreprises

Les besoins des clientèles professionnels sont plus larges par rapport à celle des particuliers, on effectue les entreprises peuvent recourir à la banque pour : des besoins de financement de trésorerie, des équipements, de prévoyance, d'épargne, d'investissement et de transmission.²⁷

1.2.2.1 Les besoins de trésorerie

L'entreprise fait recourir aux services bancaires pour financer le besoin de son fond de roulement, se bénéficier d'un compte courant (pour l'entreprise et les salaires) et les moyens de paiement ainsi que d'autres besoins financiers telle que la facilité de caisse, l'escompte.

1.2.2.2 Les besoins de financement des équipements

L'entreprise recourt aux services bancaires pour bénéficier des financements des projets d'équipement, travaux d'organisation et de rénovation, aide à l'import/export, le crédit documentaire.

1.2.2.3 Le besoin de prévoyance et d'épargne

Afin de se protéger contre le risque de vol, d'incendie ou de perte, l'entreprise recourt à la banque pour l'assurance de son matériel, du stock et de fonds ainsi que l'assurance du personnel.

²⁷ [Http://fr.slideshare.net/tahaelharoussi/memoire-de-fin-d-tudes-marketing-bancaire](http://fr.slideshare.net/tahaelharoussi/memoire-de-fin-d-tudes-marketing-bancaire), consulter le 20/03/2016

1.2.2.4. Les besoins d'investissement

Le développement de l'entreprise dépend de sa capacité à investir sur le plan productif et sur le plan financier, généralement, l'entreprise souhaite investir dans de grands projets et les participations financiers pour la recherche des plus-values.

1.2.2.5. Les besoins de transmission

Pour l'entreprise les besoins de transmission peuvent se présenter sous forme de dispositions notariées, de placement défiscalisés, de cession d'entreprise, de la protection des ayants droitsetc. Pour mieux comprendre les besoins bancaires de l'entreprise (clients professionnels).

1.3 Les attentes des clients bancaires

Les attentes du consommateur bancaire sont des croyances relative à un produit, ils sont de plusieurs ordres, ce dernier exige la proximité, la disponibilité des agents de conseil et d'assistance, la qualité des services, et les critères de l'interactivité.²⁸

1.3.1. La proximité

Pour les particuliers, la proximité physique joue toujours un grand rôle. Il est possible de parler proximité électronique travers les réponses en temps réel qui peuvent être données par des automates connectés à des expertises et à des bases de donnée accessibles à tout moment.

De même, pour les professionnels et les entreprises, l'important est moins l'immédiate proximité géographique qu'une proximité à la fois électronique (disponibilité instantanée) et professionnelle par la connexion ou la participation à des réseaux électroniques d'entreprise rapprochant la banque des préoccupations d'une profession.

Dans les milieux isolés, à coté des agences bancaires, se développent le réseau postal, le réseau mutualiste et les caisses d'épargne ainsi le nombre de point de retrait d'espèces (distributeurs des automates bancaire et guichet des automates bancaire) contribue aussi à cette relation de proximité

1.3.2. La disponibilité des conseillers

La disponibilité des conseillers constitue un critère distinct du précédent. Une agence peut être située près de ces clients sans pour autant que l'accessibilité à ses conseillers, soit considérée comme suffisante.

²⁸ SAM, Hocine. *Op.cit.* p.38-39.

1.3.3. La qualité des services

Les attentes des clients en matière des services font apparaître deux notions, à savoir celle de services désirés et celle des services adéquats.

La première est définie par ZOLLINGER et LA LARMARQUE « *comme le niveau de service que le client souhaite recevoir , qu'il estime méritait pour un prix donné* »²⁹, tandis que, le second conçoit comme « *le niveau de service que le client est prêt à accepter , se rapproche du niveau minimal de service désiré , la satisfaction apparaît par comparaison entre le service prévue et le service perçu* »³⁰.

1.3.4. L'interactivité aux canaux de distribution

La variable distribution , qui ne se limite pas à une problématique d'ouverture de point de vente, semble revêtir deux aspects essentiels , inhérents à la nature même de l'activité de services : la gestion du support physique, de l'offre et la gestion du personnel de contrat, ces deux dimensions , étroitement liées , sont affectés par le rôle jouée par les nouvelles technologies qui induisent de nouvelles formes de présence physique , matériellement /ou humaine.

1.4. Les frontières de possibilité d'accès de la population aux services bancaires

L'explication du comportement de la population face aux agences bancaires nécessite d'examiner et d'identifier le niveau optimal d'accès aux services bancaires et financiers, dans un pays, et de déceler les problèmes qui pourraient expliquer un niveau inférieur et donc d'orienter les actions correctives en conséquence.³¹

1.4.1 Les barrières d'accès à l'égard des services bancaire

Les différents auteurs ont mis en exergue plusieurs types de barrières dont quelques unes sont décrites ci-après :

²⁹ ZOLLINGER .M et *all* Op.cit.; P74.

³⁰ GUETTAF, FAIROUZ (2012) *L'évaluation de la qualité des services bancaires et son effet sur la satisfaction du client étude de cas: banque de l'agriculture et le développement rural de Biskra*. PhD thèses, Université Mohamed Khider - Biskra. Site : <http://thesis.univ-biskra.dz/1727/> (Abstract)

³¹ Matar FALL, la promotion de la bancarisation dans l'espace UEMOA0, Université Gaston Berger de Saint-Louis - Maîtrise droit de l'Entreprise 2008 http://www.memoireonline.com/07/08/1431/m_la-promotion-de-la-bancarisation-dans-l-espace-UEMOA0.html, consulter le 19/03/2016, Sénégal, p46.

1.4.1.1 la barrière physique à l'accès

Elle mesure la distance parcourue par le client pour accéder au guichet d'un établissement teneur de compte (ETC). Beck, Démirguc-Kunt et Pria ont construit un indicateur composite constitué de quatre informations à savoir la pénétration géographique des agences, la pénétration démographique des agences, la pénétration géographique des distributeurs automatiques de billet ou DAB et la pénétration démographique des DAB. Beck, Démirguc-Kunt et Pria ont construit un indicateur qui mesure cette barrière :

Si le compte ne peut être ouvert qu'au siège de l'établissement ;

Si le compte peut être ouvert au siège ou dans une agence ;

Si le compte peut être ouvert au siège.

Dans une agence ou à un point de service. Chamberlain et Walker mesurent cette barrière par le coût du transport nécessaire pour rejoindre l'agence bancaire la plus proche.

1.4.1.2. La barrière financière à l'accès

Elle traduit les conditions d'ouverture et de maintien d'un compte de dépôt. Elle est évaluée sur la base du montant minimal d'ouverture et des frais de tenue d'un compte chèque.³²

Beck, Démirguc-Kunt et Pria mesurent cette barrière par un indicateur qui représente la part du PIB/habitant nécessaire à l'ouverture d'un compte et à son entretien. Chamberlain et Walke estiment à 2%, la part maximale de revenu qu'une personne peut consacrer aux frais bancaires. Au delà, se crée un obstacle. Ketley, Davis et Truen insistent particulièrement sur la barrière financière en détaillant d'avantage son contenu. Ils y incluent notamment les charges liées au retrait à un distributeur automatique (DAB) ou dans une agence, et les charges liées aux opérations de transfert électronique, aux paiements par carte, etc.

1.4.1.3. La barrière de l'éligibilité

Elle indique les conditions particulières d'ouverture imposées par les établissements de crédit. Pour Beck, Démirguc-Kunt et Pria, il s'agit de déterminer le nombre de document nécessaire à l'ouverture d'un compte de dépôt. Parmi ces documents, on peut citer la carte d'identité nationale, la fiche de paie et la lettre de recommandation (dans certains cas). Plus le nombre de document demandé est important, plus la barrière est élevée. Chamberlain et

³² Matar FALL, op.cit, p47

Walker mesurent cette barrière par le pourcentage d'agences bancaires n'imposant aucune de ces conditions.

1.4.1.4 La barrière de la réglementation

Elle permet d'apprécier les obstacles spécifiques auxquels peuvent être confrontés certains groupes sociaux indépendamment des établissements de crédit, Chamberlain et Walker évoquent par exemple le cas de certains pays où la femme ne peut ouvrir un compte sans le consentement de son mari.³³

1.4.1.5. La barrière des services disponibles et leurs caractéristiques

Elle pose le problème de l'offre de services bancaires et financiers. Cette barrière a été identifiée par Chamberlain et Walker. Est ce que tous les besoins potentiels des clients sont couverts par la gamme et la qualité des services proposés Si tel n'est pas le cas , il y a une possibilité d'existence d'obstacle à l'accès.

1.4.1.6 La barrière de l'information

Honohan identifie cette barrière en évoquant le problème de l'asymétrie d'information notamment dans la distribution des crédits. Mais compte tenu des imbrications entre instruments de paiement et instruments de crédit (carte bancaire), cette barrière est valable pour les problèmes de création de compte et des services de paiement associés.

En plus de l'asymétrie, il nous faut citer l'illettrisme (financier) qui met les informations hors de portée de certaines personnes.³⁴

Le problème de l'illettrisme financier est profond. Il se pose avec acuité dans les pays en voie de développement et ne doit pas être confondu avec celui de l'analphabétisme. Il existe des personnes alphabétisées qui demeurent financièrement illettrées.

³³ TAHRAOUI Mohammed, Université d'Oran - Magister 2007 site : http://www.memoireonline.com/02/09/1985/m_Pratiques-bancaires-de-banques-etrangeres-envers-les-PME-Algeriennes-Cas-de-la-Societe-Generale-Alg10.html , p86, (consulter le 20/03/2016).

³⁴ Idem

Conclusion

L'objectif principal de ce premier chapitre est de déterminer les services offerts par les banques qui contribuent à la bancarisation, et les différents services demandés et attendus par la population, en déterminant les barrières qu'elle rencontre lors de sa demande au niveau des banques.

Du côté de l'offre, les banques s'interposent entre les agents économiques et offrent une gamme de prestation des services à la clientèle.

Quant à la demande, les degrés d'accès aux services bancaires est non seulement lié au développement du secteur bancaire, mais également aux comportements et la motivation, voir les besoins bancaires de la population.

En effet, deux mesures de la bancarisation se révèlent difficilement à même d'assurer une plus grande emprise des banques sur la population. S'il n'existe pas probablement de moyen privilégié pour la mise en œuvre de la promotion bancaire, il faut tout de même garder à l'esprit certaines considérations.

D'une part, les populations ne font recours aux comptes bancaires si ceux-ci leur garantissent le secret de leurs affaires. Autrement dit le respect du secret bancaire doit être le point de mire dans toute politique de promotion du compte.

D'autre part, l'usage des moyens scripturaux de paiement ne peut être massif que si ces instruments offrent des garanties de sécurités pour la clientèle bancaire notamment les titulaires de compte mais aussi les clients passagers.

En fin, il est clair que la bancarisation est mesurée par des indicateurs variés et divers qui résultent des situations différentes entre un espace géographique et autres.

Ceci nous amène à examiner dans le prochain chapitre les indicateurs de mesure de la bancarisation et les facteurs de son extension.

A decorative graphic of a scroll with a black outline and a light gray shadow. The scroll is partially unrolled at the top and bottom, with the unrolled sections being semi-circles. The text is centered within the scroll.

***Chapitre II : Les
éléments de mesure
et les facteurs
d'extension de la
banclarisation et
l'exclusion
bancaire***

Introduction

Les autorités monétaires tendent toujours à mesurer la qualité de monnaie en circulation en vue d'apprécier certains paramètres pouvant servir d'indicateurs de performance d'une économie, comme la bancarisation.

La bancarisation reflète le degré d'intégration des services bancaires auprès d'une population donnée.

Le niveau de bancarisation à un instant « t » dans un pays donné, fait l'objet de plusieurs indices de mesure (section 1) : le taux de bancarisation ; la densité du réseau bancaire, l'influence du secteur bancaire sur le crédit à l'économie ; le degrés de scripturalisation de l'économie et autres indicateurs .

Tout ces indicateurs servent à déterminer les niveaux de la bancarisation, ces derniers sont de l'ordre de (03) : la sous bancarisation ; la multi bancarisation ; et la sur bancarisation. La première caractérise les pays en développement , et les deux dernières caractérisent les pays développés.

Par ailleurs, on distingue deux (02) principaux facteurs d'extension de la bancarisation (section 02) : les facteurs macro et micro.

En fin, que se soit dans les pays en développement ou encore développés, le phénomène de l'exclusion bancaire (section 3), apparait sous différents formes, ce derniers est un problème qui doit être résolu, vu les conséquences qu' il engendre sur l'aggravation de la situation économique en cherchant d'autres moyens de financement .

Section 1 : Indicateurs de mesure et les niveaux de bancarisation

Le but de cette section est d'identifier les indicateurs mesurant la bancarisation et différents niveaux de cette dernière.

1. Les indicateurs de mesure de bancarisation

Le niveau de bancarisation est mesuré par un ensemble d'éléments qui changent suivant les pays qui n'ont forcément pas la même définition.

Le niveau de bancarisation est estimé par le taux de bancarisation, la densité du réseau bancaire, la part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie, les mouvements la forme de monnaie utilisée dans une économie (scripturale, fiduciaire,Etc.) Et autres indicateurs.

1.1. Le taux de bancarisation ou le taux de pénétration des services bancaires

Il est défini comme « *la proportion ayant un compte de dépôt* », il donne une information brut sur le nombre de personnes disposant d'un compte en banque sans aucun renseignement sur la nature et l'utilisation effective de ce compte.¹

$$\text{Taux de bancarisation} = \text{Nombre de comptes} / \text{population total}$$

En ce qui concerne la notion « compte en banque », en plus des comptes dans les banques, celle-ci peut inclure dans certains pays les comptes CCP, ceux des caisses d'épargne et comptes au niveau du trésor.

Son estimation peut être affinée en modifiant la population choisie, par exemple en rapportant le nombre de compte ouvert à la population des ménages, des adultes ou des actifs, suivant l'utilisation que l'on souhaite faire.

Le taux de bancarisation est calculé par rapport aux ménages ; aux adultes ; et aux actifs.

¹SIDI MAMMAR, Lydia. *Essai d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie*. Mémoire de Magister, en sciences économique, TIZI-OUZOU : Université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU, faculté des sciences économique, commerciales, et de gestion FSEGC, 2011, p 47.

1.1.1 Par rapport aux ménages

Le taux de bancarisation des ménages représente la proportion des ménages ayant au moins un compte en banque, des moyens de paiement scripturaux (chèques, virement, carte...etc.). Peuvent être utilisé conjointement par les membres d'un ménage.

Cette approche sous-estime l'effet de l'individualisme lié au développement économique, notamment les pays occidentaux.

Par contre, dans certain pays d'Afrique, le taux de bancarisation, prend en considération un compte par ménage comme base d'application.

1.1.2 Le taux de bancarisation chez les adultes

Dans un ménage, il peut avoir plusieurs adultes, qui ont besoin de disposer d'une relation bancaire, sans passer par un conjoint ou un parent.

Le niveau de bancarisation chez les adultes consiste à mesurer le niveau d'appropriation et d'utilisation des services bancaires par rapport aux besoins des personnes potentiellement en âge de travailler.

1.1.3 Le taux de bancarisation des actifs

Cet indicateur représente la part des actifs ayant un compte en banque, ce dernier est significatif car il traduit la part réel des besoins d'une personne active aux services bancaires.

1.2 La densité du réseau bancaire

Le réseau bancaire désigne « *l'ensemble des agences, des guichets et des bureaux de représentation ou sont commercialisées les services bancaires et assimilés* ». ²

Ce ratio est calculé comme suit :

$$\text{Densité du réseau bancaire} = \text{nombre d'agences} / \text{population totale}$$

Il indique la densité démographique du réseau bancaire, c'est-à-dire la proportion de la population ayant accès à une agence bancaire.

Certains pays intègre les institutions mutualistes, les coopératives de crédit, les agences postales dans les calculs de ce ratio.

² SAM, Hocine. *Op.cit.* p57.

1.3 L'influence du secteur bancaire sur le crédit à l'économie

Les banques occupent une place importante dans l'économie d'un pays, malgré le développement de la finance direct (marché financier), dont elles continuent à jouer son rôle de la collecte des ressources financières, et la satisfaction des besoins de financement.

La part du secteur bancaire dans les crédits à l'économie consiste un indicateur de mesure de bancarisation, l'information véhiculé par cet indicateur est différente entre les pays développés où les marchés financiers prennent de l'ampleur dans le financement de l'économie, et les pays en développement où le marché financier est encore à l'état embryonnaire. Il est calculé de la manière suivante :³

La part du secteur bancaire dans le crédit à l'économie = $\text{Crédit à l'économie} / \text{PIB (produit intérieur Brut)}$.

1.4 Le degré de scripturalisation de l'économie

Dans une économie les mouvements de la masse monétaire se présentent sous forme de la monnaie scripturale (chèque, virement,) et la monnaie fiduciaire (billet et pièce)⁴.

L'indicateur de la masse monétaire désigne le degré de scripturalisation d'un pays.

Le taux de scripturalisation s'apprécie par la prédominance de l'utilisation, par les agents économiques, des instruments de paiement scripturaux à la place de la monnaie fiduciaire dans les échanges monétaires. Ce ratio est calculé comme suit :

Taux de scripturalisation = $\text{monnaie scriptural} / \text{masse monétaire}$.

1.5 Les autres indicateurs

En plus des indicateurs cités au par avant, le niveau de bancarisation est mesuré par le nombre d'effectifs de la banque et le degré de pénétration de la monétique.⁵

³SIDI MAMMAR, Lydia. *Op.cit.*, p.48.

⁴AIIOU. D et all, *Rapport d'analyse des résultats : enquête national au prés des populations non bancarisées, SENEGAL, 2012, p9-10*

⁵SIDI MAMMAR, Lydia ; Ibidem.

1.5.1 Par rapport aux effectifs de la banque

Le taux de bancarisation par l'effectif de la banque renseigne sur la pénétration du secteur bancaire dans l'emploi, il est calculé par le nombre d'employés dans le domaine bancaire sur la population active.

Taux de bancarisation par rapport aux effectifs de la banque = Nombres d'employés de la banque / population active.

1.5.2 Le degré de pénétration de la monétique

Cet indice peut être estimé dans un pays par le nombre de carte bancaire par rapport à la population, et aussi par la densité du réseau des distributeurs et guichets automatiques de billet et les terminaux de paiement.

1.5.2.1 L'utilisation de la monnaie électronique

Il désigne la pénétration de la monnaie électronique notamment les cartes de retrait ainsi les cartes de paiement au près de la population .

1.5.2.2 La densité du réseau DAB/GAB et les TPE

Il représente la densité des DAB/GAB et TPE pour une population déterminée , cette densité peut être calculée par les ratios suivants :⁶

$$\begin{aligned} \text{Densité du réseau DAB/GAB et TPE} = & \\ & \frac{\text{Population total /DAB et GAB}}{\text{Nombre de ménages/nombres de DAB et GAB}} \\ & \frac{\text{Nombre de commerçants/ nombre de TPE}}{\text{Nombre de commerçants/ nombre de TPE}} \end{aligned}$$

2. Le niveau de bancarisation dans les pays en développement

Ce deuxième (02) point de section on a présenté les niveaux de bancarisation dans les pays en développement.

2.1. La sous bancarisation de la population ou la faible bancarisation

Un pays ou une économie qui ne répond pas aux normes internationales est considéré comme sous -bancarisé.

⁶SAM, H. *Op.cit.*, p.60.

La faible bancarisation est dans le cas où le taux de couverture des services bancaires et financiers sont insignifiants par rapport aux besoins de la population.

Certains auteurs comme GANSINHOUNDE.A-J ont ajouté l'indice de « marge de bancarisation » dont la formule d'estimation est la suivante :⁷

$$\text{Marge de bancarisation} = 100\% - \text{le taux de bancarisation actuel}$$

Cette marge désigne la différence entre la bancarisation complète (100%), et le taux actuel. Plus la marge est grande, plus le niveau de bancarisation est faible et inversement.

D'après les résultats d'une enquête menée par l'institution internationale (Banque Mondiale), en Algérie le nombre d'adultes titulaires de comptes auprès des institutions financières formelles en pourcentage de la population est de 50,5%. Pour les femmes cet indicateur atteint 40% alors que dans les zones rurales il est de l'ordre de 42,3%. Le refus d'ouvrir un compte pour des raisons religieuses concerne 7,6% de la population⁸.

L'Algérie reste, toutefois, à la traîne en matière de bancarisation puisque l'on ne dispose que d'une agence pour 25.000 habitants, alors que les normes européennes sont d'une agence pour 2.000 à 3.000 personnes.

2.2. La multi bancarisation

Elle est définie comme le recours d'un client de la banque à plusieurs acteurs financiers fournissant les services financiers⁹.

Selon cette définition l'apparition du phénomène de la multi bancarisation est due à l'avènement des nouveaux acteurs financiers sur la place financière nationale, exemple : les banques étrangères, la grande distribution, banque postale, les fonds de placements.....etc.

Les facteurs favorisant la multi bancarisation de la clientèle sont liés aux coûts, à la réglementation et à la libéralisation financière.

2.3. La sur bancarisation

Est considéré comme l'excès du réseau d'agences bancaire sur un territoire donné.

⁷Ibid., p.61.

⁸<http://www.lesoir.dz/Algerie.com/article/2015/09/09/article.php?sid-184004&cid> (consulté le 19/07/2016).

⁹GOUILLARD, G. *Les nouveaux enjeux de la multi bancarisation*. guide-conseil, 2005, p.18.

Ce phénomène est le résultat d'une évolution marquée par les mutations financières et le développement de la concurrence, la sur bancarisation se caractérise par les éléments suivants¹⁰ :

Le surdimensionnement des réseaux ;

Le surinvestissement en infrastructures bancaires ;

La sous productivités des guichets bancaires, qui résulte de la déréglementation et la concurrence par les prix.

Section 2 : Facteurs d'extension de la bancarisation

Le but de cette section consiste à ressortir les deux principaux facteurs permettant l'extension de la bancarisation. Le premier facteur qui dépend de la volonté politique et d'autorités monétaires, est lié au développement de la bancarisation de masse. Le second qui dépend de la volonté des banquiers, il consiste dans l'instauration et le développement des plans du marketing.

1. La bancarisation de masse : facteurs macro économiques

Dans le rapport final de la banque mondiale sur la bancarisation de masse , « *la bancarisation de masse est l'offre de services financiers d'épargne, de crédit et de moyens de paiement, au profit des populations à faible revenus (artisans, commerçants, agriculteurs voire salariés)* ». ¹¹

La bancarisation de masse se réalise à travers la banque de détail pour les populations qui sont exclus de système financier et le financement de très petites entreprises, parfois elle intègre le crédit immobilier et les crédits à la consommation et les produits d'assurances.

1.1 Les objectifs de la bancarisation de masse

La bancarisation de masse vise deux objectifs à savoir ¹²:

Construire des systèmes financiers inclusifs aux profits du plus grand nombre de personne ;

Lutter contre l'exclusion bancaire dans le sens de promouvoir l'inclusion financière.

Les deux objectifs, précédemment cités, sont en quelque sortes liées l'un à l'autre , car en construisant un système financier inclusif, cela nous conduira à l'inclusion financière , qui se définit comme « *l'ensemble des disposition mis en place pour lutter contre*

¹⁰ OCDE .Etude économique : Thèmes spéciaux : le système fiscal réforme du secteur bancaire (cas JAPON), PARIS, 1999, P224-225.

¹¹Voir rapport final de CGAP et de l'A.F.D sur la bancarisation de masse en Algérie : opportunité et défis, juin, 2006, p8

¹² RAPPORT d'IRG, la gouvernance en révolution, éd Charles Léopold Mayer, PARIS, 2012, P96-97

l'exclusion bancaire et financière »¹³. Ces moyens composent ce que certains appellent la « finance inclusive », le rôle des banques est central dans ce processus.

En effet, l'inclusion financière ne se limite pas à l'accès à un compte, mais bien à une maîtrise plus globale des outils bancaires.

1.2 Les mécanismes de la bancarisation de masse

Nous distinguons deux mécanismes de la bancarisation de masse, traditionnels et modernes.

1.2.1 Les mécanismes traditionnels

Parmi les mécanismes de la bancarisation de masse nous avons la poste et les grandes entreprises :

1.2.1.1 La poste

La poste est considérée comme une entreprise qui fournit des services postaux et financiers au profit de la clientèle.¹⁴

Les services postaux sont constitués par la vente des timbres, envoi de lettres recommandées, colis postaux, petits paquets, télégrammes, la distribution des courriers de faible poids sur tout le territoire.

Les services financiers sont les mandats, les chèques payés, la demande d'avoir, les pensions, les transferts d'argent par Western Union.

Dans certains pays, la poste est considérée comme une banque, elle est donc un concurrent direct de la banque.

1.2.1.2 Les grandes entreprises

Les grandes entreprises deviennent de plus en plus des néo-banquiers à raison des produits qu'elles offrent à la clientèle, tel que les cartes privées, l'assurance, les promotions exclusives et les crédits fournisseurs.

1.2.2 Les mécanismes modernes (la banque virtuelle)

Parmi les banques multi canal, figure la banque virtuelle, qui est accessible grâce à des moyens, tels que le téléphone, le micro ordinateur, dont les fonctionnalités présentes ou attendues sont potentiellement celles des banques classiques (demande de soldes, états de tenue de compte, transferts de fonds, demande de chèque et d'acquisition de produits financiers).¹⁵

¹³ Tasques, F. *La lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers, une perspective franco-américaine*, Revue IRES n°88, France, 1998, P24.

¹⁴ Gloukoviezoff, G. *De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis social*, Revue française des affaires sociales n°3, 2004, P53-54.

¹⁵ <http://www.banque-info.com> (consulter le 15/07/2016).

La base de la relation entre la banque et son client et la qualité fournie en terme de services, selon CAPIEZ . A , « *l'objectif est d'abord la fidélisation du client en lui offrant une gamme complète de services par les canaux de distribution les plus moderne* »¹⁶. Selon l'auteur, la stratégie de la banque à distance ou virtuelle est une solution indéniable pour des clients, qui se plus rendent plus rarement à leur agence et deviennent de plus en plus exigeants

1.2.2.1 La banque virtuelle : un levier de la bancarisation de masse

Selon Jaques ATTALI « *la banque virtuelle peut toucher 80% de la population de la planète* »¹⁷. Pour cet auteur, les services financiers virtuels permettent à des populations défavorisées ou habitant dans des zones rurales de communiquer avec la banque et de s'intégrer dans le système financier. cette nouvelle technologie permet de mettre en œuvre des techniques de vente des services à la clientèle grand public .

1.2.2.2 Les moyens de banque multi canal

La révolution technologique en matière d'information et de communication a permit de nouvelles formes de distribution des services bancaires, telle la banque à distance et a poussé les établissements financiers à une stratégie de distribution multi canal.¹⁸

1.2.2.2.1 Les automates bancaires

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) est « *un dispositif électronique , permettant uniquement d'effectuer des retraits sur son compte, les DAB ont été complétés par les guichets automatiques bancaires (GAB) qui donnent accès à une gamme plus ou moins étendue de services* » :¹⁹

Conclusion de compte ;

Élevé des dernières opérations enregistrées (virement, prélèvements automatique, chèques encaissés) ;

Dépôt de valeur ; commande de chéquier ;

Information sur les produits.

Ils ya aussi le terminal de paiement électronique (TPE) qui est « *un appareil qui permet à un commerçant d'accepter et de traiter les règlements par cartes bancaires ,*

¹⁶ CAPIEZ. A, *la banque virtuelle* ,22ÈME CONGRES DE L'AFC, France, 2001, sur le site <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584612/>

¹⁷ ATTALI.J, *colloque international sur la micro finance*, juillet, France, 2001, P43

¹⁸ http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1999_num_122_1_2969 (consulter le 19 /07/2016).

¹⁹ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/automate-bancaire> (consulter le19/07/2016).

le terminal de paiement électronique est connecté avec les services spécialisés de la banque, le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse. »²⁰

Le dernier type des automates bancaires constitue le porte monnaie électronique (PME) qui est « *un moyen de paiement émit par un établissement de crédit qui donne la possibilité a son client titulaire d'effectuer des paiements de faible montant, le porte monnaie électronique peut être utilisé chez les commerçants et l'ensemble des prestataires acceptant ce moyen de paiement. »²¹*

La porte monnaie électronique permet d'automatiser divers types d'opérations manuelles correspondant à deux grandes catégories :

L'utilisation d'automates, des besoins en matière de télécommunications, de chaînes de télévision et de distribution de certains services, de besoins des communautés urbaines ;

L'opportunité de développer des paiements des petites sommes à distance (Internet notamment).

1.2.2.2.2 Le téléphone

Les services réalisables sur simple appel tendant à ce raréfier, à travers un certain nombre de questions et de réponses entre la télé conseiller et le client, permet de créer une relation bancaire durable entre les deux parties, constitue un outil de distribution et de massification des services bancaires et financiers.²²

Le téléphone comme outil de relation bancaire : puisque dans l'agence est un moyen de communication entre le banquier et le prospect. dans ce cas ,deux étapes de communication de prospect sont utilisées par le banquier .Pour ce faire, le dernier doit écouter les besoins du prospect, ensuite , parler d' offres de la banque, des conditions avantageuses offertes en terme d'assurance et de prévoyance et surtout communiquer les conditions de banques (tarification des services) et enfin organiser un rendez vous avec le prospect .

Le téléphone comme outil de distribution et de bancarisation de masse, car il est un moyen de distribution de produits et des services que les établissements bancaires utilisant en vue d'élargir leur parts de marché , augmenter l'interactivité et de

²⁰ SHERIF.M.H. *Paiements électroniques sécurisées, presses polytechniques et universitaire Romandes*, Italie, 2007, p57

²¹ SHERIF.M.H *op.cit.p46*

²² Raymond. *L'économie de la télécommunication en Afrique*, édition Karthala, 2002, Paris. P67.

décharger les agences des tâches administratives à faible valeur ajoutée, et ce dans le but de conquérir les non bancarisés dans le monde bancaire et financier.

Parmi ces moyens, le M-Banking ou le téléphone mobile (SMS) constitue une forme de la téléphonie mobile des pays en développement où l'accès aux services bancaires est largement bloqué par les facteurs culturels qui favorisent le réseau informel.

Cette technique de distribution permet à la banque, l'harmonisation des politiques des télécommunications, le passage des systèmes nationaux de compensation avec virements transnationaux et enfin de disposer d'un système de centralisation des indices de paiements.

Enfin le Net ou e-banking qui est un outil qui permet à la banque de travailler à distance, d'être plus réactifs mutualiser des modules entières de production tout en conservant la confidentialité et la personnalisation de fonctions stratégiques comme la gestion de client dont les meilleurs produits sont proposés à la clientèle via de multiples canaux de communication.

1.3. La micro finance

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la Micro finance se confond avec le microcrédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises.

Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro finance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent.. etc.) et une clientèle plus étendue également.

Dans ce sens, la Micro finance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. Parmi les objectifs de la micro finance :²³

La bancarisation de masse par l'inclusion financière ;

Le développement local et la réduction de la pauvreté.

2. Les facteurs micro économiques

L'objet de ce point est d'examiner un facteur micro économique, qui repose sur la mise en place des plans marketing par les banques en vue d'améliorer, non

²³SERVET, J.M. *Banquier aux pieds nus : la micro finance*. PARIS : Edition Odile, 2006, p.262.

seulement, la rentabilité de la banque par la préservation des parts du marché mais aussi de conquérir un plus grand nombre de clients.

2.1 Définitions du Marketing bancaire

Définir le concept Marketing serait très ambitieux, étant donné les nombreux essais effectués par tous les acteurs du marketing.

Yves Chirouze le définit comme : « un état d'esprit et des techniques permettant à une entreprise de conquérir des marchés voire de les créer, de les conserver et de les développer. »²⁴

Ainsi, BADOUC .MICHEL définit le Marketing Bancaire comme étant « l'application de la démarche et des techniques marketing à l'activité bancaire ». ²⁵

Les définitions du Marketing impliquent de reconnaître que la production n'est plus une fin en soi, mais un moyen au service de la satisfaction des besoins de la clientèle qui devient la principale source de création et de promotion des produits et services. Aussi cette notion doit servir de base à un changement d'état d'esprit dans nos banques et nos entreprises.

2.2. Les outils du marketing bancaire

En dehors de son rôle fonctionnel, la fonction marketing au siège se voit parfois confier certaines tâches de nature plus opérationnelle telles que :

2.2.1 La mise en place d'une politique de produit / service

L'activité bancaire est à l'origine d'une conception spécifique de la politique produit demeurée très traditionnelle et régie par la forte réglementation étatique et inter professionnelle dont l'argent fait l'objet ainsi que le risque imminent et auquel s'ajoute ²⁶:

La suprématie de l'optique technicienne sur le commercial dans la conception des produits et services nouveaux ;

L'importance des pouvoirs publics dans la création et la disparition des produits et de par leur influence, définissent, contrôlent et modifient ;

La participation des clients à la réalisation de services à la servuction.

Cependant l'homme de marketing bancaire doit cesser de penser au client à partir des produits « conception purement commerciale » que la banque propose ou d'une optique essentiellement technique mais comme de Marketing des services année : 2009 -2010 -2012

²⁴ <http://fr.slideshare.net/10121982/fichier-1-marketing-bancaire> (consulter le 18/07/2016).

²⁵ Michel, Badoc. *Réinventer le marketing de la banque et de l'assurance*. Revue Banque Edition, 2004, n°1 p36.

²⁶ Bakhti .M. *politique de lancement d'un nouveau produit ,Enjeux des NTIC dans le secteur bancaire Algérien* .Mémoire magister ,en marketing, faculté des sciences économiques et de gestion Tlemcen,2013 ,p25

véritables facteurs du « marketing- mix » destinés à satisfaire les besoins décelés auprès de la clientèle cible choisie. Aujourd'hui un bon placement pour être apprécié de la clientèle doit être paré de trois vertus : la liquidité, la sécurité et le rendement.

Le rôle de la politique de produits consiste en fait à réaliser une adéquation maximale de la production bancaire aux besoins exprimés par les consommateurs cibles, de ce fait la politique du produit est un élément très important de la politique de marketing : elle concerne la création de nouveaux produits, l'entretien des produits existants.

2.2.1.1 La création de nouveau produit

La création de nouveaux produits bancaires est nécessaire pour les satisfaire, des produits nouveaux sont susceptibles d'attirer vers la banque une nouvelle clientèle. La mise au point de nouveaux produits bancaires utilise deux voies qui ne sont pas exclusive l'une de l'autre. Elle est bien conditionnée par l'état de la technologie.²⁷

2.2.1.1.1 La notion de besoin

L'analyse des besoins de la clientèle dans le domaine monétaire et financier conduit à distinguer des besoins de nature différente et il s'agit alors de concevoir les produits qui satisferont le mieux ces besoins.

2.2.1.1.2 La notion de la clientèle

La segmentation de la clientèle met en évidence, pour chaque segment, des comportements bancaire relativement homogènes. En fonction de la clientèle ciblée, la banque offre des produits adaptés à ces besoins spécifiques : d'où le couple produit/client ou produit/marché qui est au cœur de toute politique de produit bancaire.

Dans l'approche produit client ou produit marché on tient également compte de l'aboutissement des différents besoins d'un même segment de clientèle, des assemblages (packages) sont alors créés concentrant sur un seul produit plusieurs caractéristiques permettant la satisfaction de plusieurs besoins.

2.2.1.1.3 La technologie

L'innovation technologique donne naissance à de nouveaux produits, notamment lorsque elle se développe dans le domaine des télécommunications. La création des produits bancaires est liée à l'état de la technologie (les cartes bancaires, la télé compensation, les distributeurs automatique de billet et autres).

L'impact de la technologie se fait de plusieurs façons :

²⁷ <http://www.fr.slideshare.net/10121982/fichier-1-marketing-bancaire> (consulté le 19/03/2016).

Distribution de produits directement par des moyens virtuels.

Automatisation des tâches administratives ;

Meilleures connaissances du client grâce à l'enregistrement et l'analyse de données le concernant, ces informations permettant ensuite de personnaliser l'offre.

2.2.1.2 L'entretien des produits existants

Les problèmes d'entretien et de survie des produits bancaires constituent un aspect très important de la politique de produit d'une banque. Les produits ont en général un vieillissement très lent.²⁸

Les produits bancaires ne sont pas sujets à l'usure matérielle. Ce phénomène a déjà été souligné, en termes de cycle de vie utilisée pour le marketing des entreprises industrielles et commerciales. Au lieu de distinguer les quatre phases habituelles de la vie d'un produit : lancement, croissance, maturité, déclin. On distinguera trois phases dans la vie d'un produit bancaire.

2. 2. 1. 2 .1. Phase de lancement

Cette phase sera relativement brève dans le temps. Le nouveau produit est introduit sur le marché. Si le produit a été créé à l'initiative des pouvoirs publics, il est introduit par l'ensemble de la profession et bénéficiera de ce fait d'une large diffusion. Si le produit a été créé à l'initiative d'une banque, il sera rapidement imité par les principaux concurrents.

2. 2. 1. 2. 2. Phase de maturité

Cette phase est assez longue dans le temps. Le produit a acquis une notoriété suffisante. Son taux d'utilisation se stabilise ou croît légèrement par paliers en fonction des actions publicitaires de relance. Chaque banque maintient sa part de marché car la demande est bien moins intense.

2. 2 .1. 2 .3. Phase de déclin

Cette phase est la plus longue de toutes et s'étend sur des dizaines d'années. L'obsolescence gagne progressivement le produit en raison de l'émergence d'un nouveau produit mais elle n'entraîne pas pour autant son élimination car la clientèle habituée au produit résiste au changement.

²⁸ Bakhti .M.Op.cit.; P32

2.2.2. La mise en place de la politique de prix

La politique des prix joue un rôle limité en matière de marketing bancaire, dont le client ne choisit pas uniquement un produit bancaire selon sa qualité ; son design, mais il possède une certaine attitude vis-à-vis du prix du produit.²⁹

Certains prix sont fixés par les autorités monétaires, Taux de rémunération des comptes (sur livrets, épargne etc.) ;

D'autres prix sont fixés à l'échelon de la profession bancaire, après entente entre les principaux établissements de crédit comme les taux d'intérêt débiteurs ;

La connaissance des coûts des principaux produits bancaires est relativement récente.

2.2.3 La mise en place de la politique de distribution

La politique de distribution est marquée par l'exclusivité traditionnelle du circuit que constitue le réseau d'agence de chaque établissement.

La politique de distribution est élaborée selon trois éléments :³⁰

2.2.3.1. Les objectifs de l'entreprise

L'implantation d'une entité doit répondre à la stratégie globale de la banque définie par les objectifs cohérents avec la politique marketing.

2.2.3.2. L'environnement

L'évolution de l'environnement démographique, sociologique, culturel et économique implique nécessairement une adaptation de la politique de distribution. Les données recueillies du marché constituent une base sur laquelle reposera le choix des circuits (lieu d'implantation, l'aménagement, les caractéristiques de la concurrence, forces et faiblesses et la connaissance de ses pratiques).

2.2.3.3. Le diagnostic de sa propre entreprise

La taille, la puissance financière, son image de marque, sa gamme et ses caractéristiques (produits à promouvoir) forme et qualité du réseau ainsi à cerner les nouveaux choix.

²⁹Idem.

³⁰ MONIQUE, Zollinger; et *all. Marketing et stratégie de la banque*. Paris: DUNOD, 1999, p.98.

2.2.4 .La mise en place d'une politique de communication

La politique de communication se définit par : « *Toutes les actions d'une firme pour se faire connaître et s'apprécier elle-même en tant qu'entreprise et faire connaître et apprécier ses produits* »¹

Le contenu d'une politique de communication est donc de faire connaître la banque et son savoir faire d'une manière globale afin de lui conférer une image qui soit le reflet de son identité. Pour ce faire, l'entreprise agit simultanément sur deux dimensions : A savoir, une dimension regroupant la communication externe aux divers publics de l'entreprise et la communication interne tournée vers le personnel. ³¹

2. 2. 4 .1 La communication interne

Elle vise en premier lieu à assurer une bonne circulation de l'information au sein de la banque. La communication interne doit faire savoir à tous les membres de la banque les objectifs retenus par la direction générale, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, les points forts et les points faibles de l'entreprise.

Toutefois, il ne suffit pas d'informer, plutôt il faut faire adhérer le personnel aux objectifs fixés et développer le sentiment d'appartenance au groupe et de partager les mêmes valeurs.

2. 2 .4 .2 La communication externe

Elle traite des relations de la banque avec son environnement qui est composé de tout un ensemble de groupes ayant chacun des comportements, des besoins, des attentes très différentes :

Clients/ Fournisseurs/ Actionnaires ;

Autre apporteurs de capitaux ;

Pouvoirs publics/ Association.

De ce fait, il faut éviter l'éclatement de l'image institutionnelle de la banque et d'avoir une image unique et cohérente pour tous l'environnement.

Section 3 : L'exclusion bancaire

Cette section est consacrée au cadre conceptuel du phénomène de l'exclusion bancaire

³¹Ibid. p.109.

1. Définition de l'exclusion bancaire

D'après la définition du Centre Walras repris par Gloukoviezoff (2004), « *une personne se trouve en situation d'exclusion bancaire et financière lorsqu'elle subit d'entrave dans ses pratiques bancaires et financières qui ne lui permet plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne* ». ³²

On ressort de cette définition que l'exclusion bancaire se mesure par rapport aux difficultés sociales qu'elle engendre. Bien que cela soit globalement vrai pour tous les pays développés où le rôle de la monnaie scripturale est prédominant, il n'en demeure pas moins que l'impact social dépend du pays concerné. GLOUKOVIEZOFF .G à identifie trois degrés d'exclusion :

La domination bancaire : les conditions d'accès et d'utilisation des produits bancaires se révèlent inappropriées, et entraînent par exemple des surcoûts.

La disqualification bancaire: le statut des personnes dans leur relation avec le « banquier » est mis en cause.

L'exclusion au sens étroit du terme : les personnes concernées n'ont plus accès aux services bancaires.

2. Les formes et causes de l'exclusion bancaire

Dans cette section on a abordé les différentes formes de l'exclusion bancaire et les causes de ce phénomène.

2.1. Les formes de l'exclusion bancaire

Le but de ce point est de présenter les différentes formes de l'exclusion bancaire.³³

2.1.1. La stigmatisation et la discrimination

2. 1.1 .1 La stigmatisation

Elle tient aux difficultés d'accès ou d'usage des instruments modernes de paiement qui peuvent créer un sentiment de rejet. C'est-à-dire l'usage ou non usage de certains moyens de paiement, de règlement, d'épargne ou de transfert qui peuvent être vécu par celui ou celle qui les utilise ou elle peut résulter un regard des autres .a titre d'exemple payer en liquidité à une caisse de marché.

³² BOUZAR, C. *systèmes financiers ; Mutations financières et bancaires et crise*. Éd EL-Amel. Alger, p102

³³GANSINHOUNDE, Agossou-Jacques. *Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA* .Mémoire de Magister, en sciences économiques, <http://www.memoireonline.com>12/07/808/in déterminant faible bancarisation. .France, 2007,

2. 1. 1. 2 La discrimination

Est ressentie lorsque la sélection se réalise par des conditions d'accès à tel ou tel instrument .le banquier peut accorder une prestation de service à une personne et la refuser, en même temps, à une autre personne .a titre d'exemple, la carte bancaire n'est pas destinée à un client dont le revenu est modeste malgré sa détention d'un compte bancaire.

2.1.2. La mise a l'écart

Il s'agit d'un rejet qui est dû à la décision d'un tiers. Dans le cas qui nous intéresse une banque peut refuser un client, ou une partie de la population, au motif qu'il ne présente pas les critères de solvabilité, voire de rentabilité, suffisants. Elle est née des méthodes de sélection de clientèle bancaire.

2.1.3. La marginalisation économique et sociale

C'est la troisième forme d'exclusion bancaire. Elle est due suite aux difficultés économiques rencontrées par une personne. Elle concerne les handicaps qu'une personne subit en raison de son lieu de vie, de sa situation personnelle patrimoniale, de revenu et de l'intégralité de ses flux des revenus.ces handicaps peut s'additionner et conduire ce qui les subissent à une situation de forte marginalité financière et économique.

2.2. Les causes de l'exclusion bancaire

Nous avons trois(03) causes spécifiant l'exclusion bancaire

2.2.1. L'intensification des formes de la financiarisation

SERVET.J-M considère la financiarisation des rapports sociaux comme « *un ensemble de contrainte à l'emploi des moyens de paiement et de règlement et au recours au crédit et à la protection contre les risques ,contrainte qui agissent de façon différente, direct ou indirect, tant au Nord qu'au Sud ,contraintes qui s'imposent individuellement aux personnes et aux entreprises ,et collectivement aux groupes sociaux .* »³⁴

2.2.2. L'anti-sélection de la clientèle

Selon la définition de l'économiste EBER.N à expliquer l'anti sélection comme le « *problème de l'imperfection de l'information que dispose les banques sur les demandeurs de services bancaires et financiers notamment les emprunteurs* ». ³⁵

³⁴Servet J-M, Guérin I. *Exclusion et liens financiers*. Rapport du centre Walras. Paris : Economica, 2002, p882

³⁵EBER, N. *l'exclusion de la clientèle et l'exclusion bancaire*. *Revue d'économie financière*, 3^{ème} trimestre 2000, n°58, p.79.

2.2.3. Le comportement de la population aggravant le phénomène d'exclusion bancaire

Plusieurs types de réaction peuvent être identifiés³⁶:

2.2.3.1. La rationalisation

Certaines personnes parviennent à circonscrire l'effet de la honte en justifiant leur situation par des motifs les déresponsabilisant, motifs qu'elles transforment parfois en ressource pour ne pas baisser les bras.

Deux exemples sont donnés par Économie et Humanisme. Premièrement, celui de mères de famille célibataires qui expliquent par leur situation familiale les difficultés bancaires qu'elles traversent et qui précisent que la présence de leurs enfants leur a permis de «tenir le coup».

Deuxièmement, celui d'une jeune femme de Grenoble, étudiante en troisième cycle, qui justifie ses difficultés par son statut d'étudiante limitant ses ressources financières, et qui a pu faire valoir ses futurs diplômes pour négocier avec sa banque. Grâce à cela, mais aussi à leurs compétences techniques et/ou à la bonne qualité de la relation bancaire, ces personnes parviennent à rester lucides et combatives, et ainsi à faire valoir leurs droits et conserver la maîtrise de leur budget;

2.2.3.2. La revendication

Contrairement à la réaction précédente qui privilégiait la recherche de solutions, certains vont refuser la réalité des difficultés et adopter deux types de comportements³⁷.

Le premier est marqué par l'agressivité, dirigée principalement à l'encontre des guichetiers. Chaque confrontation sera l'occasion de réclamer des facilités financières considérées comme des droits et de manifester son ressentiment à l'égard des banquiers.

Le second correspond à de l'insouciance: refuser de tenir ses comptes, rechercher des moyens pour contourner le système, et considérer que les dettes qui s'accumulent ne sont pas très graves. Ces personnes mettent en application le dicton populaire selon lequel «plaie d'argent n'est pas mortelle». Dans les deux cas, les conséquences sont une aggravation de la situation est bien souvent un dépôt de dossier de surendettement. De plus, ces comportements

³⁶ Ana Masullo, *L'exclusion bancaire. L'absence totale de compte bancaire ?* », Nouveaux regards sur la pauvreté. Bilan des recherches depuis 2000, p5, site http://www.cmh.eris.ens.fr/pdf/exclusion_bancaire.pdf?PHPSESSID=9c17a00de749158700be944126cbdf4c

³⁷ Idem

particulièrement visibles par les banquiers renforcent leurs préjugés liés à l'insouciance et à la malhonnêteté supposées d'une partie de leurs clients;

2.2.3.3. La culpabilité

Lorsque les personnes ne parviennent ni à justifier leur situation, ni à faire abstraction de la réalité de leurs difficultés, la honte va se transformer en culpabilité. Dès lors, les effets du sentiment de honte (difficultés à se projeter dans l'avenir, à prendre des décisions, etc.) ne sont pas maîtrisés, ce qui rend d'autant plus difficile la gestion du budget ou bien la réalisation de démarches auprès de son banquier.

L'analyse de Fors montre que ces personnes vivent dans l'angoisse de la facture impayée et sont donc prêtes à tout pour honorer ce qu'elles considèrent comme des dettes. Pour cela, certaines refusent même les avantages d'un plan de surendettement pour continuer à rembourser ce qu'elles doivent, quitte à restreindre drastiquement leur consommation.

D'autres renoncent à contester des frais pourtant perçus comme injustes, de peur que leur démarche soit tournée en ridicule. Ces personnes se trouvent donc dans une situation de soumission et de crainte à l'égard de leur banquier, qui va les conduire à fuir toute confrontation. En effet, c'est la volonté de ne pas montrer ses difficultés, de ne pas se placer dans une situation humiliante, qui vient justifier le fait d'éviter au maximum les relations avec la banque.

2.2.3.4. L'auto-exclusion

Correspond à un processus par lequel une personne réduit progressivement les services dont elle dispose à mesure que sa situation professionnelle ou familiale se dégrade. Ce processus peut aller jusqu'à une absence totale de services bancaires, y compris de compte, ce qui n'est pas le cas en France. En effet, la possession d'un compte bancaire y étant quasiment indispensable, l'auto-exclusion ne sera que partielle, se limitant à un renoncement aux moyens de paiement scripturaux et aux services de découvert ou de crédit. Cependant, si le compte est conservé, l'usage qui en est fait peut également traduire une forme d'auto-exclusion.

En effet, en retirant l'intégralité des ressources perçues dès leur versement, des personnes gèrent leur budget en dehors du système bancaire tout en conservant un compte pour sa fonction indispensable. Cette pratique, parfois conseillée par des agents de la Banque de France, permet aux personnes de préserver leurs ressources des facturations des banques, mais aussi de leurs pratiques parfois abusives, notamment la saisie de prestations pourtant insaisissables.

Il y a ainsi plusieurs motifs expliquant ces pratiques d'exclusion volontaire (l'auto-exclusion) :³⁸

Les raisons morales ou religieuses ;

Il s'agit principalement de personnes qui refusent les services de crédit ou les produits d'épargne rémunérés. Ce motif d'exclusion reste très minoritaire et c'est également le cas au Royaume-Uni.

L'intégration du discours des banques et leurs critères de sélection les personnes renoncent à solliciter les établissements bancaires sachant, ou supposant, qu'elles seront éconduites. Cela permet notamment d'éviter l'humiliation du refus.

La complexité et l'incompréhension liées à l'usage des services bancaires peur des dérapages et représentations des services bancaires comme source de dangers potentiels sont ici à l'origine du renoncement. En effet, la complexité liée à l'utilisation des services bancaires (vocabulaire technique, dématérialisation, etc.) Peut entraîner des difficultés et mettre en péril un équilibre budgétaire déjà fragile. Ainsi, à propos du chéquier, les bénéficiaires de minima sociaux expliquent. Plus souvent que s'ils n'en ont pas besoin c'est parce que ce mode de paiement n'est pas sécurisant" et même difficile à gérer.

Ce motif concerne également les personnes âgées et celles vivant en milieu rural qui ont toujours géré leur argent en liquide et qui souhaitent conserver ce mode de gestion pour lequel elles disposent de savoir-faire ; les expériences passées négatives.

Suite à des difficultés économiques et/ou sociales et à une réponse bancaire inadaptée, certaines personnes ne désirent pas posséder à nouveau des services qui ont participé à l'aggravation de leur situation. Ainsi, Audrey Daniel et Marie-Odile Simon soulignent-elles :

« L'absence de chéquier est souvent liée à une mauvaise expérience dans le passé, mais ceci n'est pas spécifique aux personnes en situation de pauvreté. Comme la population globale, elles sont environ 60% à avoir eu un chéquier dans le passé alors qu'elles n'en possèdent pas Actuellement»³⁹

3 .les conséquences et solutions pour lutter l'exclusion bancaire

Le but de cette section est d'aborder les conséquences de l'exclusion bancaire et de proposer des solutions afin de faire face à ce phénomène

³⁸DANIEL, A ; SIMON, M.-O., *L'Utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux*, rapport d'enquête réalisé par le Credoc pour le Conseil national du crédit et du titre, Paris, 2001, p.65.

³⁹ Simon.M-0et all,*op.cit.*P66

3.1. Les conséquences de l'exclusion bancaire

Face au besoin urgent de liquidité et à la décision de ne pas en parler aux banquiers, les Clients en difficulté cherchent d'autres voies de financement. Les proches et les Établissements de crédit spécialisés s'offrent comme option mais non sans des difficultés.

Ainsi dans les travaux de l'observatoire il est constaté que « *les conséquences d'un échec du Prêt sont bien plus importantes lorsqu' il a été accordé par un proche, car il pourrait entraîner la rupture d'une relation amicale ou familiale dont la valeur est supérieure à celle de la relation bancaire.*»⁴⁰

D'autre part, les institutions spécialisées qui, avec des campagnes publicitaires, des simplifications de démarches, des offres de sommes rapidement disponibles, des mensualités d'un faible montant et un relatif anonymat, se présentent comme des options viables. Cependant les coûts de ces prêts, les difficultés de négociation et une absence totale de suivi, font de celle-ci une option à grand risque.

Ainsi ces deux stratégies ne sont pas la cause directe des difficultés de ces ménages, mais il est impératif de souligner leur effet aggravant en cas de situation difficile.⁴¹

Des conséquences sur la vie quotidienne se font aussi évidentes (manque de moyens de paiement scripturaux, difficultés d'usage des services, etc.).

Les dettes bancaires grèvent lourdement des budgets serrés, rendant tout écart difficilement supportable. De surcroît, ces problèmes ont des conséquences directes sur la consommation, sur la maigre épargne -elle qui donnent à ces ménages le sentiment de sécurité- et finalement sur la santé psychique et physique.

D'autres sphères de la vie sociale ressentent aussi les effets de cette exclusion comme l'accès au logement ou la vie privée et professionnelle. Ainsi, solliciter des prêts à des proches, demander leurs chèques, une carte bancaire ou la disposition d'un compte n'est jamais une démarche facile d'autant plus qu'elle engendre une dette morale qui peut être difficilement supportée. Les problèmes à l'intérieur du couple deviennent aussi fréquents. Moins fréquemment, mais à souligner, l'exclusion bancaire peut même inciter certaines personnes à sortir du cadre de l'économie légale (travail au noir, prostitution, etc.)

⁴⁰ Ana Masullo, *Op.cit.*;P2.

⁴¹ Gloukoviezoff, G.*Op.cit.* ;P3

3.2. Les solutions pour lutter contre l'exclusion bancaire

Parmi les solutions préconisées pour combattre le surendettement et l'exclusion bancaire, la création d'un fichier positif - c'est-à-dire la mise en place d'un registre national regroupant tous les crédits en cours souscrits par une même personne, fait l'objet de débats qui divisent aussi bien les associations que les prestataires de crédits⁴². Pour les partisans de cette mesure, elle aurait pour effet d'obliger les prestataires à distribuer les crédits de façon plus « responsables ». Georges Gloukoviezoff dit douter qu'il s'agisse de « l'arme ultime ».

En Belgique, où il a été mis en place de la manière la plus adaptée, il n'a pas entraîné une baisse du nombre de nouveaux dossiers de surendettement. Il semble cependant avoir entraîné une diminution du nombre des crédits et de l'ampleur des dettes des personnes surendettées.

⁴² <http://www.lafinancepourtous.com/Outils/Mediatheque/Videotheque/Les-interviews-de-l-IEFP/L-exclusion-bancaire> (consulter le 10/07/2016).

Conclusion

Les opérations monétaires sont effectuées aujourd'hui par les techniques appropriées à la monnaie scriptural , ce qui impacte positivement le taux de bancarisation .

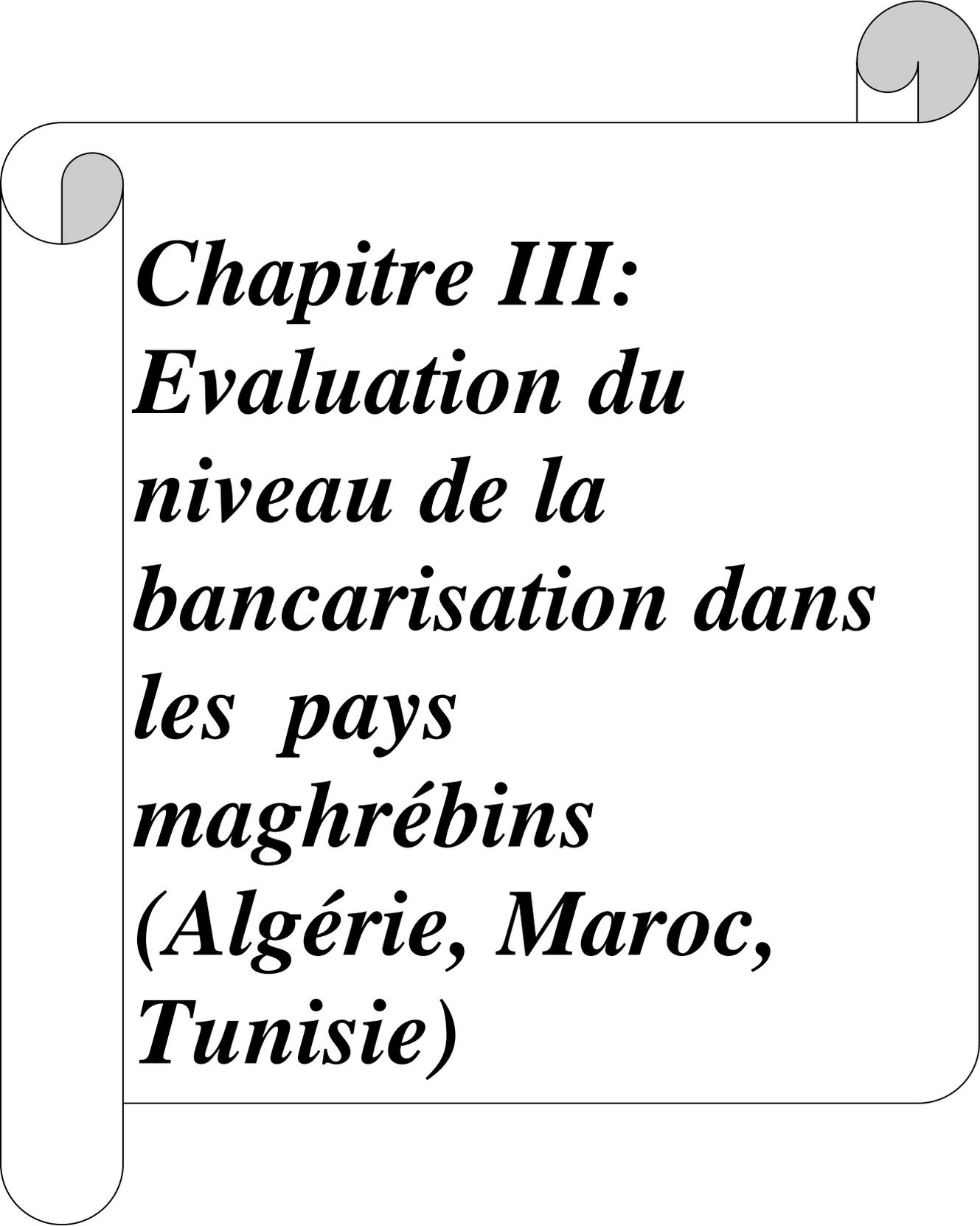
Le niveau de bancarisation d'un pays dépend de son degrés de développement ,qui est mesurée par les indices citer au paravent (section 1) .

Ce deuxième chapitre de l'étude , nous a permit de retenir que dans les pays développées la libéralisation financière , qui permet l'ouverture interne et externe des systèmes financiers , en provoquant l'extension des structures et services financiers et par voie de conséquence , accroit le niveau de bancarisation .

L'excès de l'offre des services bancaires peut provoquer la sur bancarisation et la multi bancarisation , et conduire au phénomène de l'exclusion bancaire dans certain pays

A l'opposé de l'exclusion bancaire et financière qui sévit essentiellement dans les pays industrialisé , la faible bancarisation est une problématique des pays pauvres .

Le développement de la bancarisation doit constituer un objectif au profit du plus grand nombre de la population , des actions sont a engager non seulement sur le plan réglementaire et légale mais il doit s'inscrire aussi comme levier pertinents dans la stratégie de conquête de marché par les banques et comme moyens de modernisation par les populations .

A decorative graphic of a scroll with a black outline and rounded corners. The scroll is partially unrolled at the top and bottom, with grey shaded areas representing the rolled-up parts. The text is centered on the unrolled portion of the scroll.

***Chapitre III:
Evaluation du
niveau de la
banclarisation dans
les pays
maghrébins
(Algérie, Maroc,
Tunisie)***

Introduction

Le terme *bancarisation* est un processus mené par les banques, qui consiste à ouvrir des comptes bancaires aux ménages, aux particuliers et aux entreprises dans un pays

La troisième phase de notre recherche est d'établir une analyse chiffrée permettant de mesurer le niveau de bancarisation des pays du nord maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie).

Elle s'appuie sur une base de données que nous avons constituée à partir d'informations et statistiques recueillies auprès de la Banque d'Algérie, et des autres banques centrales (marocaine et tunisienne).

Avant de vérifier la situation de bancarisation en Algérie et ces pays voisins, il est nécessaire de faire un bref rappel sur les différents systèmes bancaire de ces derniers.

Le présent chapitre est structuré de la façon suivante : dans les trois premières sections, nous présentons l'organisation des trois (03) systèmes bancaires, ainsi l'évolution de la bancarisation durant la période 2011 à 2015, enfin dans la quatrième section, l'analyse comparative et les interprétations des résultats de la recherche sur les pays d'étude.

Les calculs des variations dans les tableaux de ce chapitre ont été calculés selon la formule suivante : La variation (Δx) en(%) = $\frac{x_2 - x_1}{x_1}$ dont (x_1 représente l'année en cours et x_2 est l'année suivante).

Section 1 : la bancarisation en Algérie

Avant d'effectuer une analyse chiffré sur l'évolution de la bancarisation en Algérie, il est nécessaire d'aborder les autorités du secteur ainsi l'organisation de ce dernier.

1.l'organisation du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est constitué selon l'ordonnance de la monnaie et du crédit de trois (03) autorités monétaire.

1.1. Le conseil de la monnaie et du crédit

Le livre 04 qui comporte les articles 58 jusqu' à 68¹ indique que c est un organe chargé de définition des normes prudentielle applicable aux banques et établissements financiers, c'est l'autorité monétaire par excellence, elle édicte les règlements propres à l'activité bancaire et financière, notamment :

- La définition des normes des Operations de la Banque d'Algérie ;
- Les conditions d'établissements des intermédiaires et celle de l'implantation de leurs réseaux ;
- Les normes de gestion de ces intermédiaires financiers doivent respecter ;
- La prise de décision individuelles concernant les organismes de crédit et notamment leurs agrément en qualité de banque.

1.2. La commission bancaire

D'après les articles numéro 105 à 116², il s'agit de l'organe de surveillance ,du respect des règles prudentielles dont elle a le pouvoir de contrôle et de sanction qu'elle exerce sur tous les établissements de crédits .elle est chargée et défini comme une autorité monétaire qui a pour missions :

Le contrôle et le respect par les banques et les établissements financer des dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont applicable ;

- De sanctionner les manquements qui sont constatés ;
- D'examiner leurs conditions d'exploitation ;
- De veiller à la qualité de leur situation financière ;
- De veiller aux règles de bonne conduite de la profession .

¹ Ordonnance relative à la monnaie et au crédit, *ordonnance n°10-04 du 26 août 2010*, Source : www.droit-algerie.com p12-15

² Idem, page 24-27.

1.3. Présentation de banque d'Algérie

Selon les articles (n°9 jusqu'au n°35)³, La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie.

La Banque d'Algérie établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer.

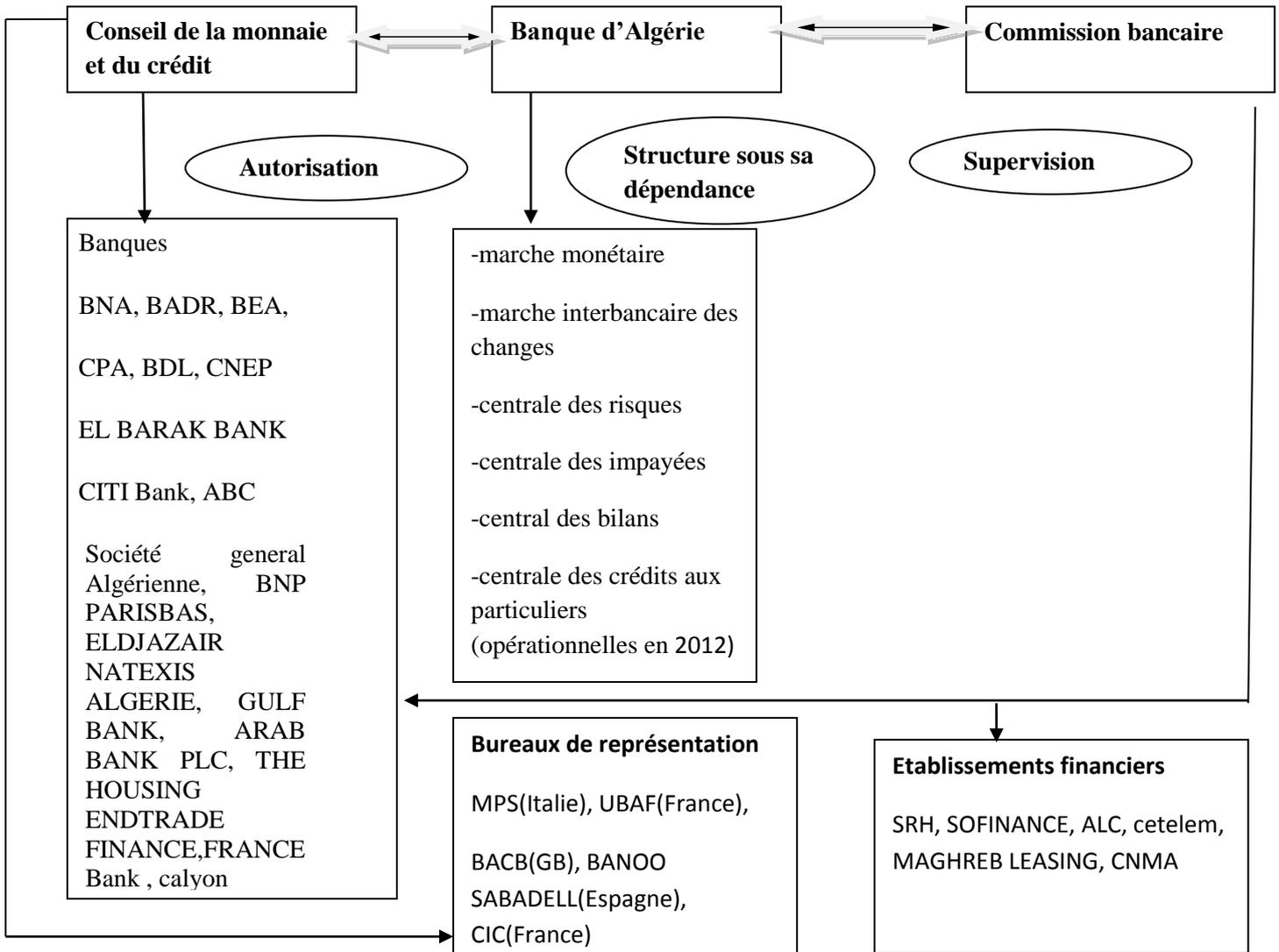
Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.

La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant :

- Les ratios de gestion bancaire ;
- Les ratios de liquidités ;
- L'usage des fonds propres - risques en général,etc

³ Ordonnance relative à la monnaie et au crédit, op.cit. de page 2 jusqu'au 8

1.4. Macrostructure du système bancaire Algérien



Source : www.bank-of-algeria.dz(le système bancaire algérien 2015)

2.étude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Algérie pendant la période 2011-2015

A fin 2015, le nombre d'établissements de crédits agréés en Algérie est de 29 établissements répartie entre : 20banques ,4établissements financiers ,3établissements de leasing en ajoutant 2 établissements de mutualité.

Tableau n°2 : Evolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Banques publiques	6	6	6	6	6
Etablissement financiers publiques	3	3	3	3	3
Banques privées	14	14	14	14	14
Etablissement financiers privées	1	1	1	1	1
Sociétés de leasing publiques	1	1	3	1	1
Sociétés de leasing privées	2	2	2	2	2
Mutualité	1	2	1	2	2
TOTAL	28	29	30	29	29

Source : Données collectées à partir des rapports de la banque d'Algérie 2011-2015 sur l'évolution économique et monétaire

Nous constatons que le nombre d institution financières est en amélioration, car le gouvernement algérien ainsi que le conseil de la monnaie et du crédit continue à autoriser l' installation des succursales et bureaux de représentation étrangers sur le territoire national ; Mais ces actions restent insuffisantes.

Tableau n° 3:Evolution du taux de densité bancaire en Algérie entre 2011-2015

Années nombres d'agences	2011	2012	2013	2014	2015
Banques publiques	1 081	1 091	1 099	1 113	-
Banques et établissement privées	355	387	400	412	-
Total	1 441	1 478	1 499	1 525	1 700
Guichets par habitants	25 500	25 370	25 500	25 600	25 000
Population active /guichets	7 400	7 700	8 000	7 500	7 300

Source : Données collectées à partir du rapport annuel de la Banque d' Algérie de l'année 2011à2015

L'Algérie reste, toutefois, à la traîne en matière de bancarisation puisque l'on ne dispose que d'une agence pour 25.000 habitants, si on se réfère aux normes citées par le ministère des finances qui est de un guichet pour 5000.

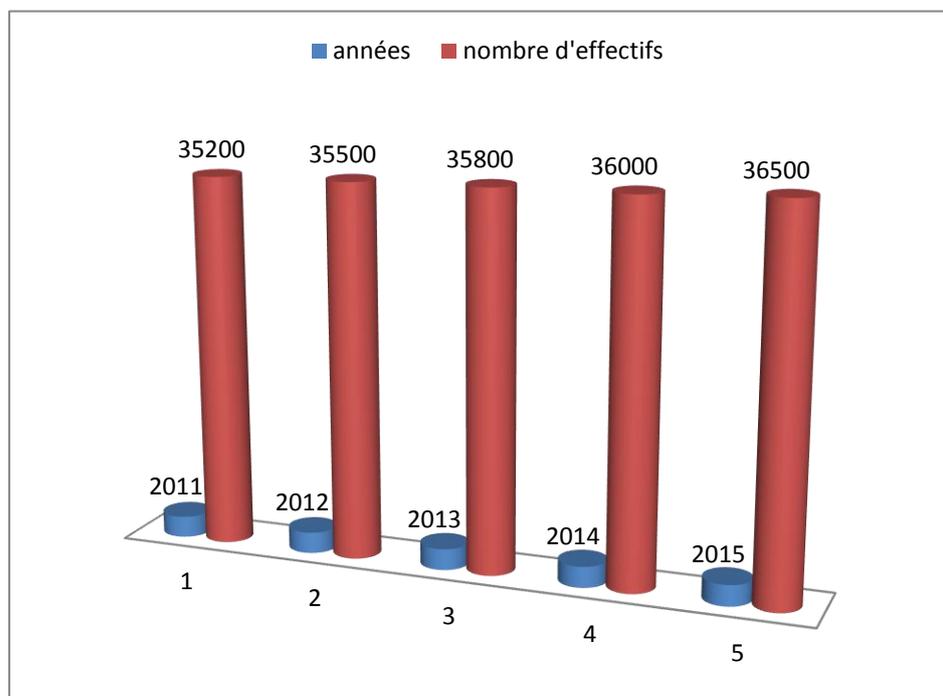
Mais, le ratio population active/guichets bancaires s'est amélioré passant de 7400 personnes en âge de travailler par guichet bancaire en 2011 à 7 300 personnes en 2015.

Tableau n°4 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs bancaires	35 200	35 500	35 800	36 000	36 500

Source : SATIM 2014 et ONS 2015

Graphique n° 1 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires en Algérie pendant 2011 à 2015



Source : établie par nous-même sur la base des données du tableau n° 3

Le graphique n°1 et tableau n° 4 permettent de constater une croissance annuelle de nombre d'effectifs des banques et établissements financiers en passant de 35 200 en 2011 à 36 500 en 2015.

Tableau n° 5 : Evolution de la collecte des ressources entre 2011-2015 (en milliards de DA et en %)

Unité : MDA et %

Nature de dépôt	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts a vue	3 495,8	3356,4	3 537,5	4 434,8	3 891,70
Banques publiques	3 095,8	2 823,3	2 942,2	3 712,1	-
Banques privées	400,0	533,1	595,3	722,7	-
Variation (%)	-	-4	5,4	25,4	-12,24
Dépôt à terme	2 787,5	3 333,6	3 691 ,7	4 083,7	4 443,40
Banques publique	2 552,3	3 053,6	3 380,4	3 793,6	-
Dont : dépôt en devises	272,4	295,9	324,2	348,8	-
Banques privées	235,2	280,0	311,3	290,1	-
Dont : dépôts en devises	31,2	43,3	45,7	56,0	-
Variation (%)	-	19 ,6	10,7	10,6	8,80
Dépôts en garanties*	449,7	548,0	558,2	599,0	620,00
Banques publiques	351,7	426,2	419,4	494,4	-
Dont : dépôts en devises	1,2	3,8	3,0	1,4	-
Variation en (%)	-	19,6	10,7	12,2	3,50
Banques privées	98,0	121,8	138,8	104,6	-
Dont : dépôts en devises	1,6	1,1	1,4	1,9	-
Variation (%)	-	19,0	11,2	-6,8	-
Total des ressources collectées	6 733,0	7 238,0	7 787,4	9 117,5	8 955,10
Part des banques publiques	89,1%	87,1%	86,6%	87,7%	-
Part des banques privées	10,9%	12,9%	13,4%	12,3%	-

*dépôt de garantie des engagements par signature (crédit documentaire, avals et cautions)

Source: données collectées à partir du rapport annuel de la Banque d' Algérie 2011-2015, P76

Après la baisse graduelle enregistrée jusqu'à 2013, la part des dépôts des Banques publiques est en légère hausse en 2014 (87,7 % contre 86,6 % en

2013) ; la part des banques publiques dans le total des ressources collectées

Restant très importante.

L'accroissement des dépôts à terme en 2013 et 2014 est relativement régulier

Au niveau des banques publiques (12,2 % contre 10,7 % en 2013), après l'accroissement important de 2012 (19,6 %), alors que les banques privées enregistrent une baisse de leurs dépôts à terme en 2014 (-6,8 % contre une hausse de 11,2 % en 2013 et 19,0 % en 2012).

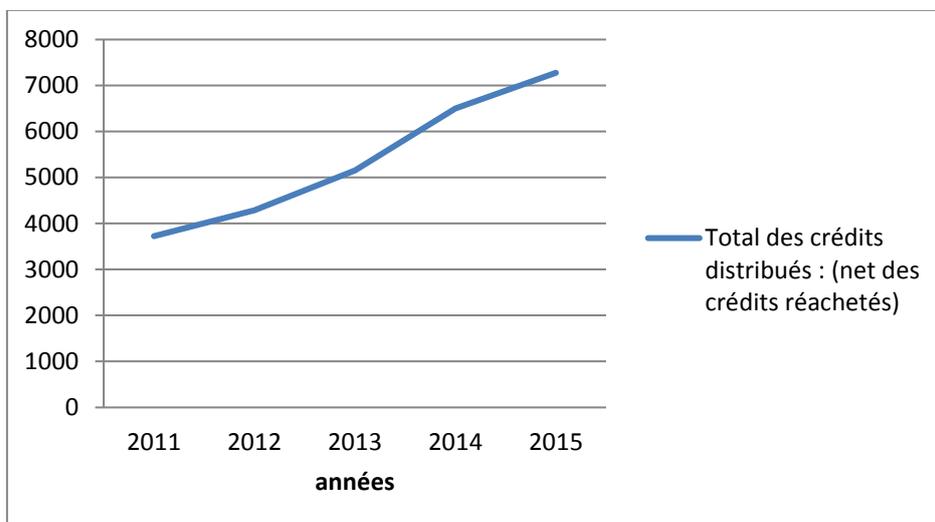
Le montant des dépôts en 2015 enregistrent une baisse allant de 9117,4 en 2014 à 8955, 1.

Tableau n°6 : Evolution des crédits à l'économie 2011-2015 (en milliards de DA et en (%))

Unité : MDA et %					
années	2011	2012	2013	2014	2015
crédits					
Crédit au secteur public	1 742,3	2 040,7	2 434,3	3 382,9	3 688,30
Banques publiques	1 742,3	2 040,7	2 434,3	3 373,4	-
Crédits directs	1 703,3	2 010,6	2 409,4	3 210,3	-
Achat d'obligations	39,0	30,1	24,9	163,1	-
Banques privées	0,0	00,0	00,0	9,5	-
Crédits directs	0,0	00,0	00,0	0,0	-
Achat d'obligations	0,0	00,0	00,0	9,5	-
Variation en (%)	-	17,0	19,0	39,0	9,02
Crédit au secteur privé	1 982,4	2 244,9	2 720,2	3 120,0	3 588,30
Banques publiques	1 451,7	1 675,4	2 023,2	2 338,7	-
Crédit direct	1 442,8	1 669,0	2 016,8	2 338,5	-
Achat d'obligations	8,9	6,4	6,4	0,2	-
Banques privées	530,7	569,5	697,0	781,3	-
Crédit directs	530,6	569,4	696,9	781,3	-
Achat d'obligations	0,1	0,1	0,1	0,0	-
Variation en (%)	-	13,0	21,0	15,0	15,00
Total des crédits distribués : (net des crédits rachetés)	3 724,7	4 285,6	5 154,5	6 502,9	7 276,60
Part des banques publiques (%)	85,8	86,7	86,5	87,8	50,69
Part des banques privées (%)	14,2	13,3	13,5%	12,2	49,31

Source: données collectées à partir des rapports annuels de la Banque d'Algérie 2011-2015, P79

Graphe n°2 : Evolution du total des crédits distribués en Algérie durant 2011-2015



Source : Etablie par nous même selon les données du tableau n°6

L'année 2014 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques. Durant cet exercice, le Trésor n'a pas procédé à de nouveaux rachats de créances non performantes.

Il ressort des données ci-dessus que la part des crédits distribués par les Banques privées est en léger recul en 2014, après une stabilisation en 2012 et 2013, soit 12,2 % contre 13,5 % en 2013 et 13,3 % en 2012. Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, secteur dont l'épargne financière est en progression et, pour une grande partie, stable ces dernières années.

Le total des crédits des banques s'établit à 6 502,9 milliards de dinars à fin 2014, La croissance des crédits au secteur public a atteint 39,0 % Contre 19 % en 2013, alors que celle des crédits au secteur privé est de 15% contre 21 % en 2013.

En 2015 on remarque une progression du nombre de crédit distribué par le secteur bancaire dont on enregistre 7276,60 MDA.

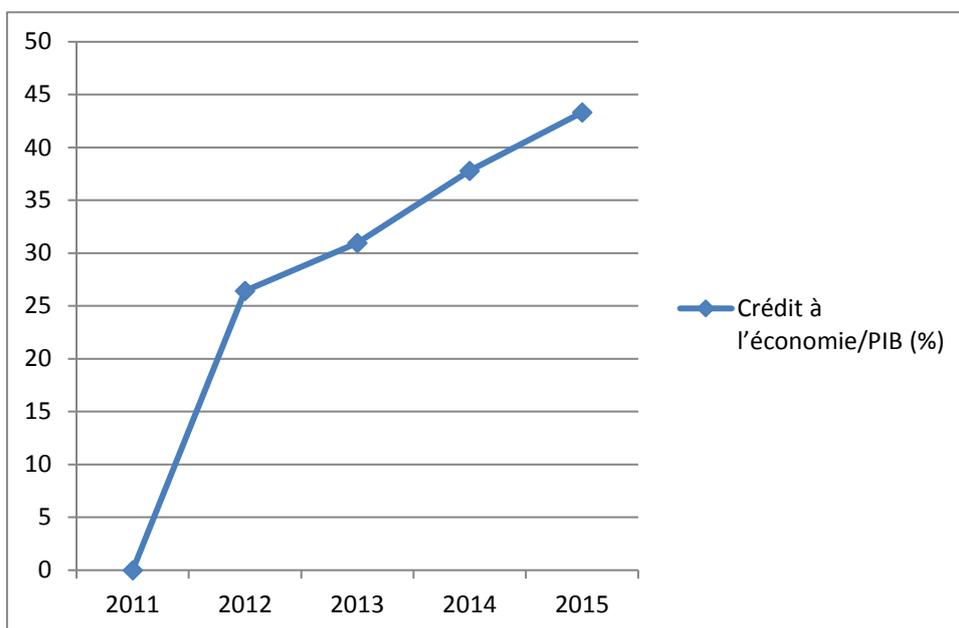
Tableau n°7 : Evolution des crédits à l'économie/PIB (en milliards Da et en %)

Unité : MDA et%

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits	3 724,70	4 285,60	5 154,50	6 502,9	7 276,60
PIB	14 588,50	16 208,70	16 643,80	17 205,1	16 799,20
Crédit à l'économie/PIB (%)	25,53	26,44	30,97	37,80	43,31

Source : données collectées à partir des rapports de la Banque d'Algérie 2011-2015

Graphe n° 3 : Evolution du ratio Crédit à l'économie /PIB en Algérie de l'année 2011jusqu a 2015



Source : Etablie par nous même selon les données du tableau n°7

D'après le tableau n°7et le graphe n°3, la part du secteur bancaire dans l'économie est en hausse , dont elle représente 25,53% ;26,44% ;30,97% ;37,80% ; 43,31 % ?relativement régulier aux années :2011 ;2012 ;2013 ;2014 ;2015.

Tableau n°8 : Evolution annuelle de nombre des DAB et TPE entre 2011-2015

Années	DAB/GAB	Evolution (%)	TPE	Evolution (%)
2011	647	-	3 047	-
2012	543	-16,07	2 965	-2 ,69
2013	534	-1,65	2 904	-2 ,05
2014	500	-1,63	2 469	-14,98
2015	600	20,00	2 980	20,70

Source : SATIM 2015

Le tableau n°8 indique une diminution du nombre DAB et TPE, au cours des années 2011, 2012, 2013, 2014, corrélativement à la cession d'activité de certains équipement qui enregistrent des pannes répétitives et au non renouvellement des contrats par certains commerçants .

Tableau n° 9 : Evolution du nombre de carte en circulation entre 2011-2015

Années	Carte en circulation	Taux de monétisation
2011	850 008	2,42
2012	1 178 243	3,36
2013	1 287 330	3,68
2014	1 296 220	4,28
2015	1 300 000	5,04

Source : SATIM 2015⁴

Le tableau n°9 indique une augmentation de nombre de carte en circulation sur le territoire national, passant de 850008 en 2011 à 1300000 en 2015.

Par conséquent le passage du taux de monétisation entre les deux années est de 2,42% à 5,04%.

⁴ http://www.satim-dz.com/?to=detail&id_cat=24&id_article=31, consulter le 09/09/2016

Section 2 : La bancarisation au Maroc

Dans cette présente section nous allons aborder l'évolution du système bancaire marocain dans ces différentes phases puis la présentation de sa banque centrale et on finira par une analyse de l'évolution de la bancarisation au Maroc.

1. Evolution et organisation du système bancaire marocain

Dans le premier point de cette section nous allons présenter les différentes étapes que le secteur bancaire marocain a connues.

1.1.Évolution du système bancaire marocain

La Création de la première banque à Tanger en 1907 d'une Forme juridique de société anonyme qui avait comme tâche l'émission de la monnaie fiduciaire sur tout le territoire du Royaume et agent financier du gouvernement. son système est passée par trois étapes :

Première étape : caractérisée par

- L'évènement du protectorat français en 1912 ;
- L'installation de nombreuses filiales de banques commerciales françaises , de banques d'affaires et des groupes financiers étrangers ;
- Avant 1943 : l'activité bancaire n'était régie par aucun texte ;
- C'est en 1943 qu'il ya eu la promulgation du dahir du 31 mars 1943 relative à la Réglementation et à l'organisation de la profession bancaire;

Deuxième étape de 1954 à 1967

- La mise en place des bases d'un système bancaire national ;
- A partir de 1956 : Apparition de Dahir n° 1-59-233 du 30 juin 1959 qui définit **la banque centrale comme** établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière qui a pour mission :

- Emission de la monnaie fiduciaire;
- Veille à la stabilité de la monnaie;
- Assurer le bon fonctionnement du système bancaire.

Troisième étape de 1967 à 1993 à 2006 : dont on retrouve

Mise en place et consolidation du système bancaire marocain avec la promulgation du décret Royal n° 1-76-66 du 21 avril 1967 portant loi relatif à la profession bancaire et au crédit.

La dénomination de Bank Al-Maghreb a été substitué à celle de Banque du Maroc; A partir de mars 1987 :

Une importante réforme avec la promulgation du dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de Crédit et de leur contrôle.

La nouvelle loi bancaire (2006) : Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006) portant :
La promulgation de la loi n°34-03 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés ;

Les Recommandations du comité Bâle ;

Des Conclusions de la mission FMI et BM relative à l'évaluation du secteur financier ;

Une Poursuite de la modernisation du secteur financier marocain ;

Le secteur bancaire marocain est régi par un cadre législatif et réglementaire exhaustif, inspiré des meilleurs pratiques internationales (régulation prudentielle, supervision bancaire, dispositifs de gestion des risques, réglementation Bâle II et III, normes IFRS...). L'objectif étant de faire face, en période de crise internationale, aux exigences de sécurité financière de plus en plus croissantes. A ce niveau, le rôle de Bank Al Maghreb dans la régulation du secteur bancaire a été renforcé à travers la nouvelle loi bancaire n°103-12.

Certes, le secteur bancaire marocain est considéré comme l'un des moteurs du développement de l'économie du pays et de sa prospérité, ce dernier est devenu dans une courte période un secteur moderne et efficace. En réalité, il a connu un mouvement de concentration significatif aujourd'hui achevé. Plusieurs banques possèdent une licence d'exploitation Il faut ajouter à ceci que le système bancaire marocain est caractérisé par une forte présence de banques étrangères de ce fait toutes les grandes banques privées du royaume comptent dans leur actionnariat des banques étrangères.

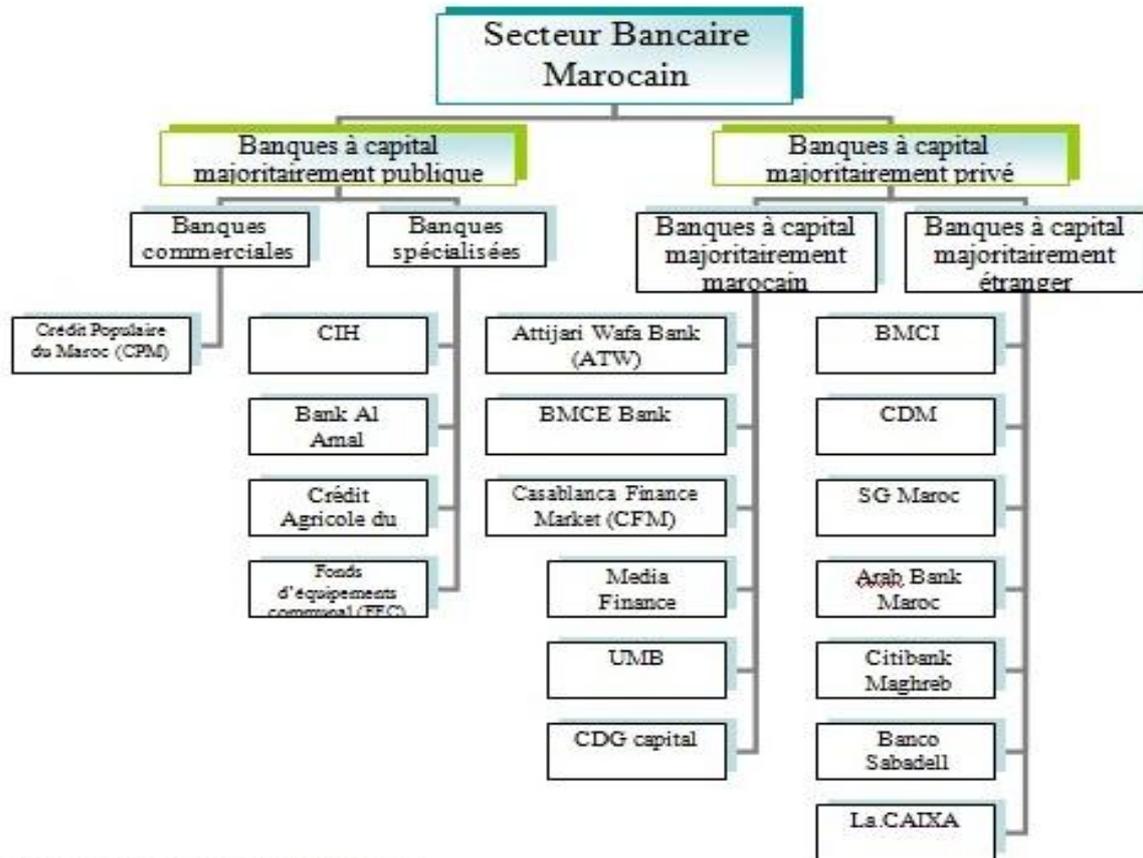
1.2 Organisation du système bancaire marocain

1.2.1. Bank Al-Maghreb

Bank Al-Maghreb est créée par le dahir n°1-59-233 du 30 juin 1959, son capital est fixé, ce capital est entièrement détenu par l'Etat. Parmi ces missions, on peut citer :

- L'émission des billets de banque et des pièces de monnaie ;
- Mise en œuvre des instruments de politiques monétaires ;
- La banque veille au bon fonctionnement du marché monétaire ;
- La banque assure le contrôle du marché monétaire ;
- La publication des statistiques sur la monnaie et le crédit ;
- La banque fixe le régime de change ;
- La banque veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires.

1.2.2. Macro structure du système bancaire marocain



Source : Youssef Alaoui Boufarsi (2010)

Source <http://www.bkam.ma/organigramme>.

2. Etude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Maroc pendant la période 2011-2015

A fin 2015, le nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés agréés au Maroc s'est maintenu à 84 établissements, répartis entre 19 banques, 34 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 10 sociétés intermédiaires en transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

Tableau n°10: Evolution du nombre d'établissements de crédit au Maroc durant 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	35	36	35	34	34
Sociétés de crédit à la consommation	18	18	17	16	16
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	2	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	54	55	54	53	53
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de microcrédit	13	13	13	13	13
Sociétés intermédiaires en transfert de fonds	10	10	9	10	10
Autres établissements	2	2	2	2	2
TOTAL	85	86	84	84	84

Source : Bank Al Maghreb, rapport sur la supervision bancaire, (exercice2014), p15, rapport de gestion de ATTIJARIWafa BANK(2015) P1

Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)

Suivant les données de ce tableau les années 2013 , 2014, 2015 ont connu une baisse du nombre de sociétés de crédit à la consommation suite à des opérations de fusion-absorption des opérateurs de ce secteur par la maison-mère. Le nombre d'intermédiaires en matière de transferts de fonds s'est, quant à lui, accru suite à l'agrément offert à de nouvelle société. Le nombre des autres opérateurs du secteur bancaire n'a pas connu de changements.

Tableau n°11 : Evolution de la densité bancaire au Maroc entre 2011 -2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombres d'agences	5 113	5 447	5 711	5 915	6 529
Population	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Population par guichets	2	1,7	1,7	1	0,6

Source : rapport de BANK AL-MAGHREB 2015), P13

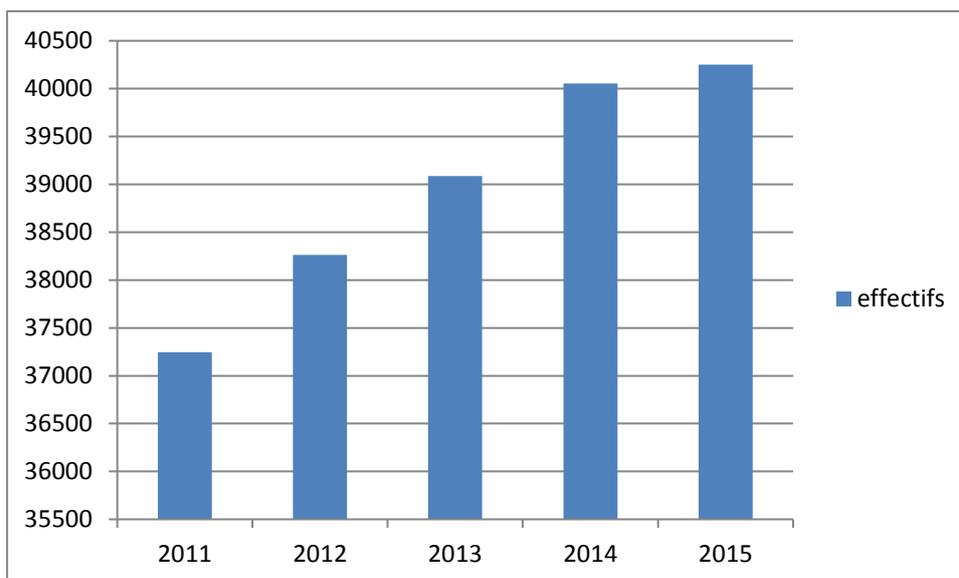
Le réseau bancaire marocain compte 6529 en 2015 comparé ment à 5113 en 2011 d'une densité bancaire d'un moins d'une agence pour 10000 habitants en 2015 contre 2 guichets pour 10000 habitants en 2011.

Tableau n°12 : Evolution de nombre d'effectifs bancaire au Maroc durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs	37 245	38 262	39 088	40 055	40 250

Sources : Bank Al Maghreb, rapport sur la supervision bancaire, (exercice 2014) P19 et rapport de gestion de ATTIJARIWAFI BANK(2015) P13.

Graphes n°4 : Evolution du nombre d'effectifs bancaire au Maroc durant 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°12.

Le tableau n°12 et le graphe n°4 nous permet de constater une croissance annuelle du nombre d'employés du secteur bancaire marocain sur effet, entre 2011 et 2015, le nombre passe de 37245 à 40250.

Tableau n°13 : Evolution des dépôts bancaires (ressources) au Maroc entre 2011 -2015

Unité : MDH

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôts à vue	149 161	147 157	153 074	159 693	171 491
Variation (%)	-	-1,34	4,02	4,32	7,39
Dépôts a terme et bon de caisse	102 914	111 357	120 322	130 032	1 8 399
Variation (%)	-	8,2	8,05	8,07	6,43
Dépôts d'épargne	62 910	63 645	59 573	60 883	65 567
Variation (%)	-	1,17	-6,40	2,20	7,14
Autres dépôts	86 532	95 939	104 516	108 126	112 446
Variation (%)	-	10,87	8,94	3,45	3,99
Total	401 517	416 118	437 485	458 734	487 903

Source : données collecté partir du site de la banque central marocaine BAN AL-MAGHREB rubrique : comptes de patrimoine des banques dans la période de 2011-2015

D'après le tableau n°13 l'activité collecte des ressources des banques a été marqué par une augmentation des ressources, en effet, les dépôts représentent 487903 en 2015 contre 401517 en 2011.

Nous observons une diminution dans les deux (02) premières années d'étude des dépôts à vue passant de 149161 en 2011 à 147157 en 2012 .Suivie d'une croissance de 171491 en 2015 contre 153074 en 2013.

Quant aux autres dépôts, ils ont connu une hausse dont les dépôts à terme et les bon de caisse sont passées de 102914 en 2011 à 138399 en 2015 ; Et les autres dépôts de 86532 en 2011 à 112446 en 2015.

En fin le tableau n° 13 nous permet de constater une fluctuation au niveau des dépôts à l'épargne pendant la période 2011-2015 :

On enregistre une augmentation dans les premières années passant de 62910 en 2011 à 63645 en 2012 suivie d'une forte baisse allant jusqu'à 59573 en 2013 et en fin une hausse allant jusqu'à 65567 en 2015.

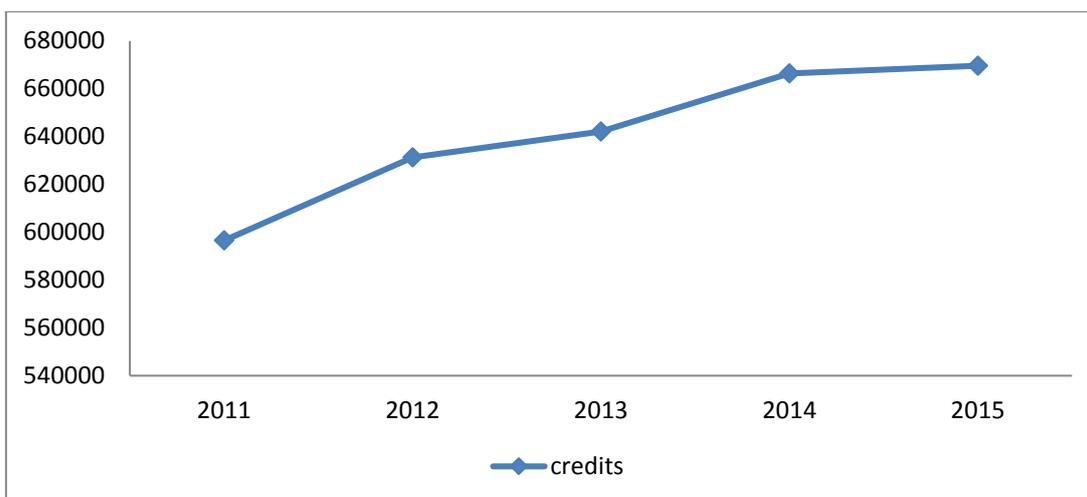
Tableau n°14 : Evolution des crédits bancaires au Maroc entre 2011-2015

Unité : MDH

	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits au secteur public	33 088	41 162	44 303	48 391	51 881
Variation(%)	-	24,40	7,63	9,23	7,21
Crédits au secteur privé	563 424	590 113	597 818	618 012	617 744
Variation (%)	-	4,74	1,31	3,38	-0,04
Total	596 512	631 275	642 121	666 403	669 625

Source : chiffres collecté partir du site de la banque central marocaine BANK AL –MAGHREB rubrique : ventilation des crédits par branche d'activité la période de 2011-2015.

Graphe 05 : Evolution des crédits bancaires durant le période 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°14

Selon le tableau n° 14 et le graphe ci-dessous l'activité des crédits à l'économie des banques a évolué comme suit :

La part des banques publiques est en progression il est passé de 33088 en 2011 à 51881 en 2015 ; Et la part des banques privées a évolué d'une façon appréciable dont on enregistre 617744 en 2015 contre 563424 en 2011.

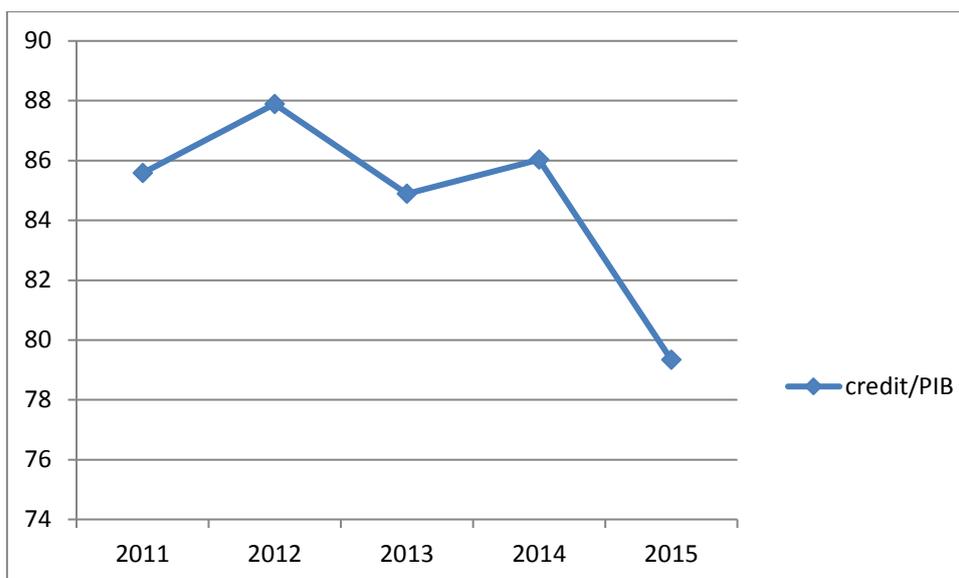
Tableau n°15: Evolution des crédits par rapport au PIB au Maroc

Unité : MDH

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit	596 512	631 275	642 121	666 403	669 625
PIB	697 070	718 230	756 440	774 640	844 000
Crédits /PIB	85,58	87,89	84,89	86,03	79,34

Source : données collectées du site de BANK AL-MAGHREB 2014 et rapport de gestion d'ATTIJARIWafa BANK (2015)

Graphe 06 : Evolution du ratio crédits /PIB au Maroc durant 2011-2015



Source : Etablie par nous même sur la base des données du tableau n°15

Le tableau n °15 et le graphe n°07 montre que la part du secteur bancaire dans l'économie représente un taux de 79,34% en 85,58%.

Tableau n°16 : Evolution du nombre de GAB et DAB au Maroc durant 2011 -2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de GAB /DAB	5 024	5 476	5 893	6 234	6 299
Evolution	-	2,9	7,62	5,79	1,04

Source : rapport de la CMI sur l'activité monétique de 2011 à 2015⁹

Ce tableau nous montre l'élargissement du réseau GAB/DAB qui s'est poursuivie avec l'installation de nouveau GAB /DAB, permettant d'atteindre 6299 en 2015 alors qu'il était 5024 en 2011.

Tableau n°17 : Evolution du nombre de cartes en circulation (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de carte	8 023 154	9 310 497	9 800 000	10 932 797	11 115 304
Taux de monétisation (%)	25,07	29,09	30,62	34,16	34,73

Source : données collectées du rapport de la CMI sur l'activité monétique de 2011 à 2015

⁹ www.cmi.co.ma (chiffres clés monétiques : activité monétique 2015)

Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)

Ce tableau montre que le nombre de carte en circulation émié par les banques marocaines ont atteint un encours de 11115304 cartes en 2015 contre 8023154 en 2011.

Quant aux taux de monétisation, on remarque une progression allant de 25,07% en 2011 à 34,73% en 2015.

Section 3 : La bancarisation en Tunisie

La troisième (03) section de ce chapitre nous l'avons consacré à l'évolution du système bancaire en Tunisie avec la présentation de l'autorité de tutelle (sa banque centrale) puis on aborder l'évolution de la bancarisation en Tunisie.

1. Evolution et organisation du système bancaire tunisien

Le système bancaire tunisien a connu différents étapes afin de s'améliorer dans l'activité bancaire.

1.1. Evolution du système bancaire tunisien

Depuis son indépendance et jusqu'à aujourd'hui, le paysage bancaire et financier Tunisien a subi une mutation du tout au tout. La première banque en Tunisie est apparue en 1880 avec la création d'une succursale du « Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie », et dont le siège social était établi en Algérie. La BT est apparue en 1884, et quelques autres ont suivi lors de l'instauration du protectorat français. Ce n'est que suite à l'indépendance en 1956 que le système bancaire a commencé à prendre forme, par l'entrée en activité de la STB, première vraie banque Tunisienne, conçue afin de contribuer efficacement au développement économique et social du jeune Etat indépendant et ce, dans un contexte caractérisé alors par le désinvestissement et la sortie des capitaux vers l'étranger, ainsi que par la désorganisation du marché de crédit.

Quelques mois plus tard, la banque Centrale fût créée, et a entre autres a instauré le dinar Tunisien comme unité monétaire du pays. Son rôle majeur consiste à veiller sur la politique monétaire, à encadrer la circulation de la monnaie, à superviser les établissements de crédit ainsi qu'à préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Depuis ce moment là, les banques ont joué un rôle central dans le financement de l'économie. Elles ont tout d'abord pris l'orientation de banques de développement, visant principalement l'établissement de l'infrastructure du pays. L'octroi de crédit était réservé principalement aux fonctionnaires de l'Etat, et la banque centrale supervisait de manière stricte les crédits, administrait les taux d'intérêts et contrôlait la politique de change.

Lors du démarrage du Plan d'Ajustement Structurel introduit par le FMI entre 1986 et 1987, les banques se sont orientées plutôt vers une politique de financement des ménages et d'accroissement de leur pouvoir d'achat, par l'allègement des conditions d'octroi de crédit. Il en est apparu ainsi une économie d'endettement.

Le système bancaire a également connu une libéralisation financière, le menant vers la fin des années 90 à un changement de structure, visant la correction des inefficacités du

surendettement des dernières années, et la déconcentration des banques, réduisant ainsi les situations monopolistiques. Elles se sont distinguées par leurs métiers en six catégories, à savoir, les banques commerciales, les banques de développement, les banques offshores, les sociétés de factoring et les bureaux de représentation des banques étrangères. Parallèlement le processus de privatisation a été engrangé ce qui a orienté els banques vers un statut « Universel » ayant pour activité principale l’octroi de crédits.

1.2 Organisation du système bancaire tunisien

1.2.1. La Banque Centrale de la Tunisie

Créée le 19 septembre 1958, la Banque Centrale de Tunisie est une institution publique nationale dotée de la personnalité civile et de l’autonomie financière. Elle a pour mission générale de préserver la stabilité des prix. A cet effet elle est chargée de¹ :

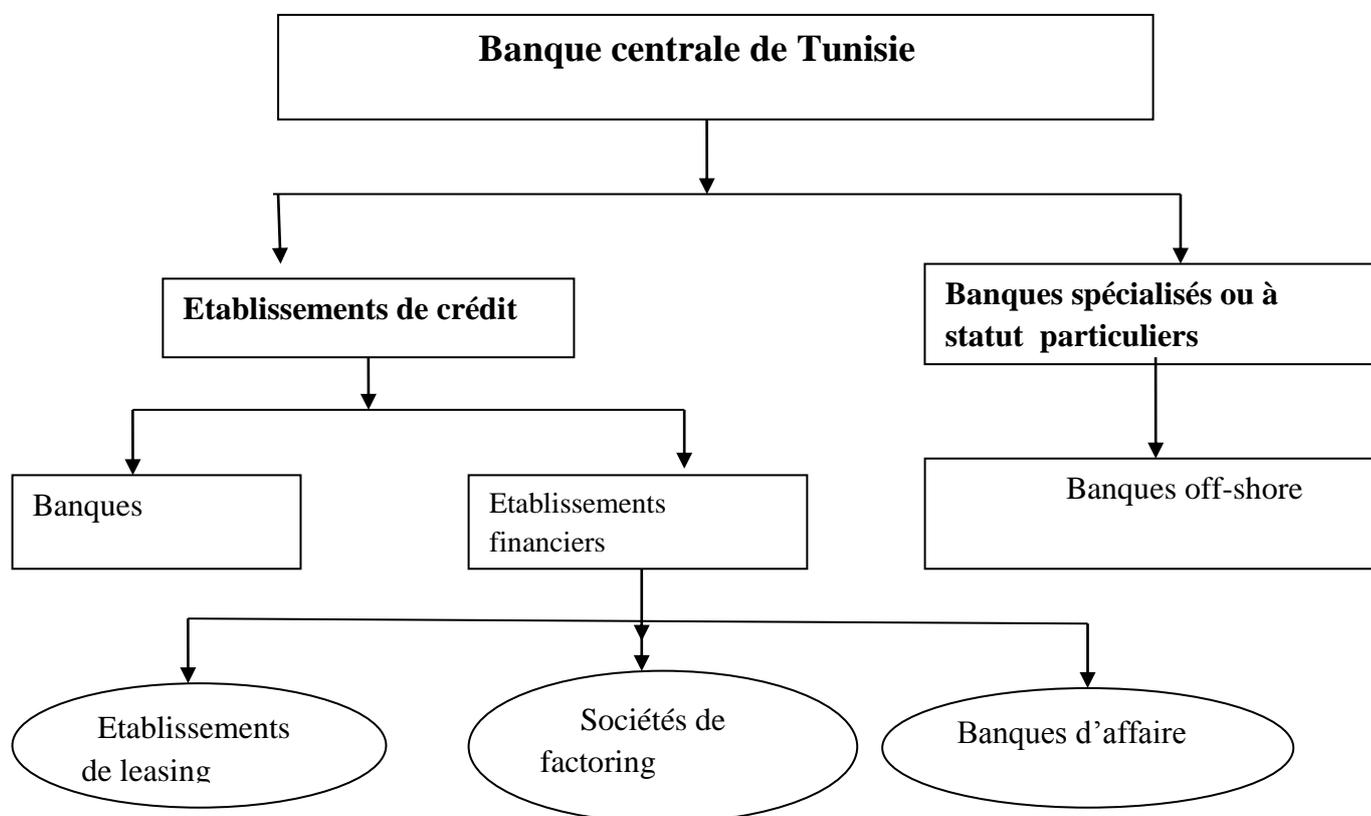
- Veiller sur la politique monétaire ;
- Contrôler la circulation monétaire ;
- Veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement ;
- Superviser les établissements de crédit ;
- Préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

-Elle veille également à garantir la stabilité, la solidité et l’efficacité des systèmes de paiement ainsi que la sécurité des moyens de paiement.

La Banque Centrale prêle son concours à la politique économique de l’Etat en proposant toute mesure de nature à exercer une action favorable sur la balance des paiements et, d’une façon générale, sur le développement de l’économie nationale. La Banque Centrale est également chargée de la gestion des avoirs en devises du pays.

¹ loi n°2016-35 du 25 avril 2016 portant statuts de la Banque Centrale de Tunisie ;CIRCULAIRE AUX BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS n°2016-06 RELATIVE AU AU SYSTEME DE NOTATION DES CONTREPARTIES , Tunis, le 11 octobre 2016,site : http://www.apbt.org.tn/upload/reglementation/reglementation852_fr.pdf

1.2.2. Macro structure du système bancaire tunisien :



Source : site de banque centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn/organigramme)

2. Etude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Tunisie pendant la période 2011-2015

A fin 2015, le nombre des établissements de crédits agréés en Tunisie s'est maintenu à 52 établissements, répartis entre 21 banques résidentes, 10 établissements de leasing, 03 sociétés factoring, 02 banques d'affaires et 08 banques non-résidentes.

Tableau n°18: Evolution du nombre d'établissements de crédit en Tunisie durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Etablissement de crédit résident	35	35	35	36	44
Banques	21	21	21	22	21
Etablissement financiers	14	14	14	14	23
Etablissements de leasing	9	9	9	9	10
Sociétés de factoring	3	3	3	3	3
Banques d'affaire	2	2	2	2	2
Banques non résidents	8	8	8	7	8
TOTAL	43	43	43	43	52

Source : site de banque centrale de Tunisie, rapport sur la supervision bancaire 2015.²

On remarque d'après le tableau n°18 que le nombre d'établissements de crédit et financiers est en progression, dont on enregistre 52 en 2015 contre 43 en 2011.

Tableau n°19: Evolution du nombre de densité bancaire en Tunisie 2011 -2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agences	1 394	1 449	1 512	1 626	1 739
Population	10 674	10 776,4	10 886,5	10 982,7	10 982,7
Nombre d'habitants par agence	7 657	7 437	7 200	6 754	6 316

Source : données collectées à partir du site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015).³

Le réseau bancaire compte 1739 agences à fin 2015, comparé à 1394 en 2011, une densité d'une agence pour 6316 contrairement à l'année 2011 qui compte d'une agence pour 7657.

² www.bct.gov.tn (statistiques de 2011 à 2015). consulter le 11/09/2016.

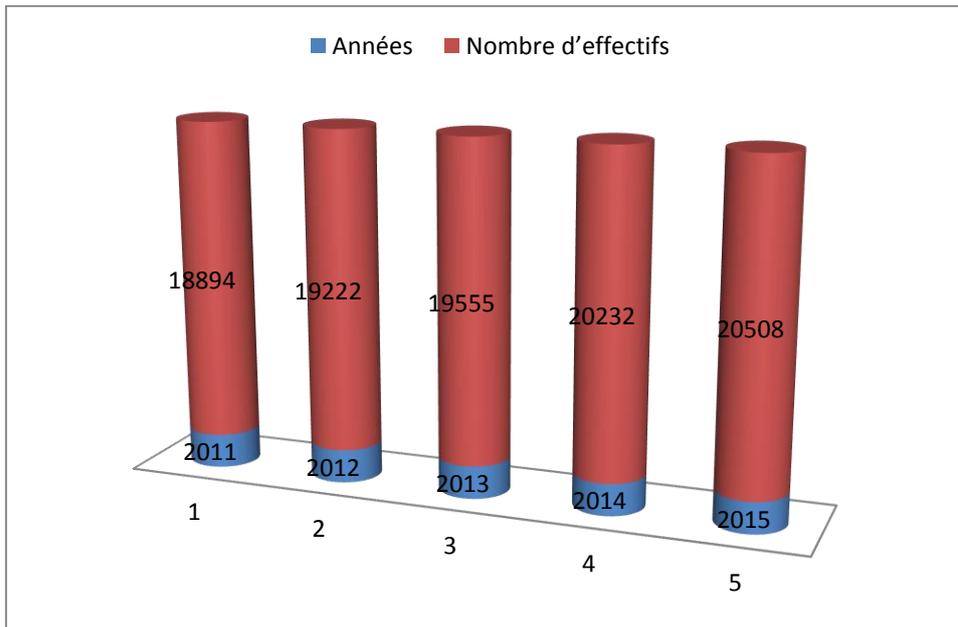
³ www.apbt.org.tn (nombre d'agences bancaire et de 2011 à 2015) consulter le 11/09/2016.

Tableau n°20 : Evolution des effectifs bancaire en Tunisie entre 2011-2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'effectifs	18 894	19 222	19 555	20 232	20 508

Source : données collectés à partir du site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015⁴).

Graphe n° 07 : Evolution du nombre d'effectifs bancaire en Tunisie durant 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°20

Le graphe n°7 et le tableau n°20 nous permet de constater une évolution annuelle du nombre d'employées dans le secteur bancaire tunisien, dont le nombre est passé de 18894 en 2011 à 20508 en 2015.

⁴ www.apbt.org.tn , (Salariées bancaires de 2011 à 2015) , consulter le 11/09/2016

Tableau n°21 : Evolution des dépôts en Tunisie entre 2011 -2015

Unité : MDT

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépôt a vue	2 369 528	2 606 744	2 644 053	2 680 339	2 849 777
Cpt. Cheque	2 023 587	2 228 626	2 260 198	2 312 621	2 456 726
cpt. Courant	280 304	311 274	312 075	302 084	326 540
cpt. En dinars convertible	65 637	666 844	71 780	65 634	66 511
Variation (%)	-	10,1	1,43	1,37	6,32
Dépôt à terme	65 902	72 652	75 065	79 122	80 848
Bon de caisse	20 019	20 886	23 848	25 667	26 069
Compte à terme	45 883	51 766	51 217	53 455	54 779
Variation (%)	-	10,24	3,21	5,40	2,18
Dépôt d'épargne	3 650 407	3 876 543	4 126 877	4 364 147	4 675 020
Variation (%)	-	6,9	6,46	5,75	7,12
Autre dépôts	177 953	145 122	163 105	204 793	217 273
Variation (%)	-	23,03	12,39	25,56	6,09
Total	6 203 790	6 701 061	7 009 100	7 328 401	7 822 918

Source : données collectés à partir du site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015).⁵

D'après le tableau n° 21, l'année 2015 a été remarquée par une progression de l'effort de mobilisation des ressources passant de 6203790 en 2011 à 7822918.

Cette amélioration a concerné les dépôts à vue : 2849777 en 2015 contre 2369528 en 2011, les dépôts à terme : 80848 en 2015 contre 65902 en 2011, dépôts d'épargne : 4675020 en 2015 contre 3650407 en 2011, ainsi que les autres dépôts en passant de 177953 en 2011 à 217273 en 2015.

Tableau n°22 : Evolution du crédit bancaire en Tunisie 2011 -2015

Unité : MDT

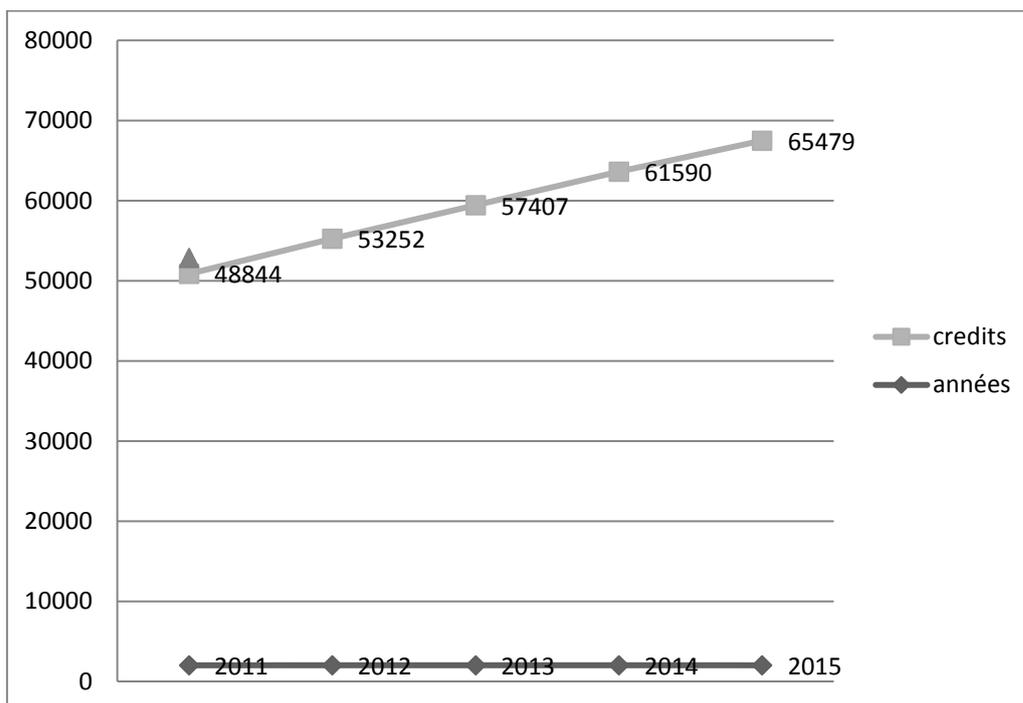
	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit au secteur public	3 999	3 915	3 890	3 526	3 577
Variation (%)	-	-2,10	-0,63	-9,35	1,44
Crédit au secteur privé	44 846	49 337	53 517	58 064	61 902
Variation (%)	-	10,01	8,47	8,5	6,61
Total	48 844	53 252	57 407	61 590	65 479

Source : données collectées à partir du site de la banque centrale tunisienne (2011-2015)⁶

⁵www.apbt.org.tn Op.cit., (dépôts de 2011 à 2015) consulter le 12/09/2016

⁶<http://www.bct.gov.tn> op.cit., (indicateurs sur les crédits de 2011-2015) consulter le 12/09/2016

Graphe n° 08 : Evolution des crédits en Tunisie durant 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°22

D'après ce tableau n°22 et le graphe n°8 on remarque que le montant du crédit au secteur public est en diminution dont en 2011 était 3999, il est passé à 3577. contrairement au crédit du secteur privé qui a connu une croissance passant de 44846 en 2011 à 61902 en 2015.

Tableau n°23 : Evolution des crédits par rapport au PIB en Tunisie

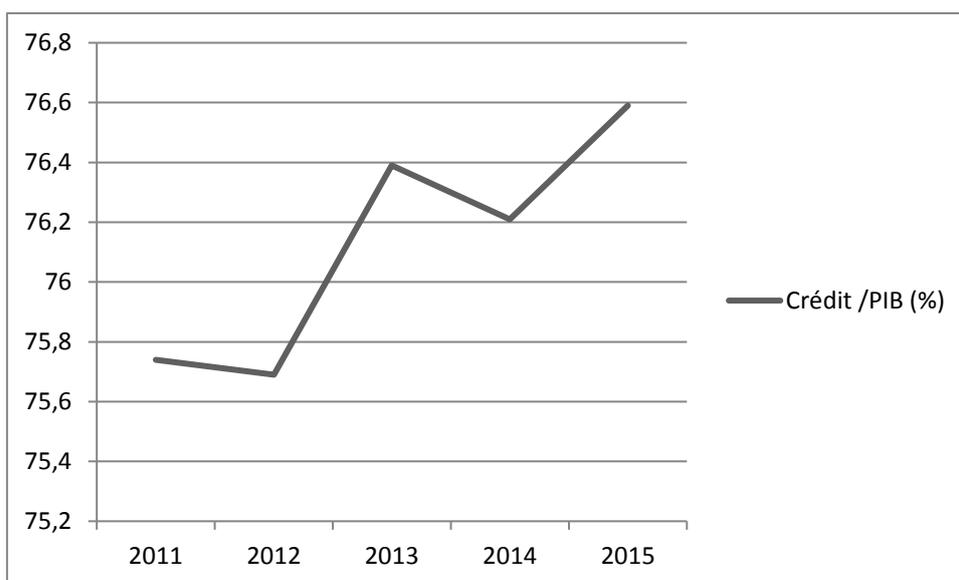
Unité : MDT

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit	48 844	53 252	57 407	61 590	65 479
PIB	64 492,4	70 354,4	75 151,8	80 816,2	85 490,7
Crédit /PIB (%)	75,74	75,69	76,39	76,21	76,59

Source : données collectées à partir du site de la banque centrale tunisienne (2011-2015)⁷

⁷ <http://www.bct.gov.tn> op.cit (économie générale(PIB) de l'année 2011 à 2015) consulter le 11/09/2016.

Graphe n°09 : Evolution des crédits /PIB en Tunisie durant 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°23

D'après le tableau n°23 et le graphe n°9 on remarque que la part du secteur bancaire dans l'économie dépasse les 50% ; dont on enregistre un taux de 75,74 en 2011 avec une hausse allant jusqu'au 76,59 en 2015.

Tableau n°24 : Evolution du nombre de GAB et DAP et TPE en Tunisie durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de GAB et DAB	1 741	1 851	1 939	2 070	2 249
Evolution	-	6,3	4,75	6,76	8,65
Nombre de TPE	12 269	12 728	12 767	12 655	12 921
Evolution	-	3,74	0,31	-0,88	2,10

Source : données collectés à partir du site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015).⁸

Le tableau n°24 indique une augmentation du nombre de GAB/DAB en allant de 1741 en 2011, à 2249 en 2015.

Ainsi une progression au niveau du nombre de TPE passant de 12269 en 2011 à 12921 en 2015, à l'exception de l'année 2014 qui a connu une diminution de -0,88%

⁸ www.apbt.org.tn , (monétique de 2011 à 2015) consulter le 12/09/2016.

Tableau n°25 : Nombre de carte en circulation en Tunisie entre 2011-2015

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de carte	2 400 000	2 300 000	2 400 000	2 408 921	2 721 166
Taux de monétisation (%)	24	23	24	24,09	27,21

Source : données collectés à partir du site de la banque centrale de Tunisie 2011-2015⁹

Le tableau n°25 montre une baisse dans les deux (02) premières années d'étude concernant les cartes on enregistre en 2011 2400000 contre 2300000 en 2012, avec un taux de monétisation de 24% en 2011 contre 23% en 2012.

Par contre une augmentation est remarquée pendant les années à suivre passant d'un nombre de carte de 2400000 en 2013 à 2721166 en 2015 et un taux de monétisation allant jusqu'au 27,21 en 2015.

⁹ www.apbt.org.tn , (monétique de 2011 à 2015) consulter le 13/09/2016

Section 4 : Analyse comparative des différents indicateurs de bancarisation des pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)

La dernière section de ce chapitre comporte l'étude comparative sur le niveau de bancarisation dans les pays maghrébins selon différents indicateurs de mesure

Tableau n° 26 : Evolution du nombre d'établissement de crédits en Algérie, Maroc et Tunisie durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	28	29	30	29	29
Maroc	85	86	84	84	84
Tunisie	43	43	43	43	52

Source : Etablie par nous même selon les données collectées à partir des rapports de la banque d'Algérie 2015, banque AL MAGHREB 2015, banque centrale de Tunisie.

Le tableau n°26 nous montre que l'Algérie reste à la traîne en matière de couverture bancaire. On remarque une insuffisance par rapport au nombre d'établissement de crédit disponible dont elle enregistre 29 établissements.

Ce chiffre reste faible par rapport au nombre enregistré au Maroc et en Tunisie qui est de 84 et 52. cela est dû à la forte concentration de ces établissements au niveau des grandes villes et les difficultés rencontrées pour la constitution de ces établissements en Algérie.

Tableau n°27 : Evolution du nombre d'agences bancaire dans les pays maghrébins durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	1 441	1 478	1 499	1 525	1 700
Maroc	5 113	5 447	5 711	5 915	6 529
Tunisie	1 394	1 449	1 512	1 626	1 739

Source : Rapport de la banque d'ALGERIE, banque ALMAGHREB, banque centrale de Tunisie(2015)

Tableau n°28 : La densité bancaire par rapport à la population en Algérie, Maroc et Tunisie durant 2011 -2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	25 500	25 370	25 500	25 600	25 000
Maroc	20 000	17 000	17 000	10 000	6 000
Tunisie	10 674	10 776	10 887	10 98	10 982

Source : rapport de la banque d'ALGERIE, banque ALMAGHREB, banque centrale de Tunisie(2015)

Le réseau bancaire totalisé, en fin 2015, comme l'indique le tableau : Un guichet pour 6000 habitants au Maroc, puis la Tunisie avec un guichet pour 10982 et en fin l'Algérie avec un guichet pour 25000habitants.

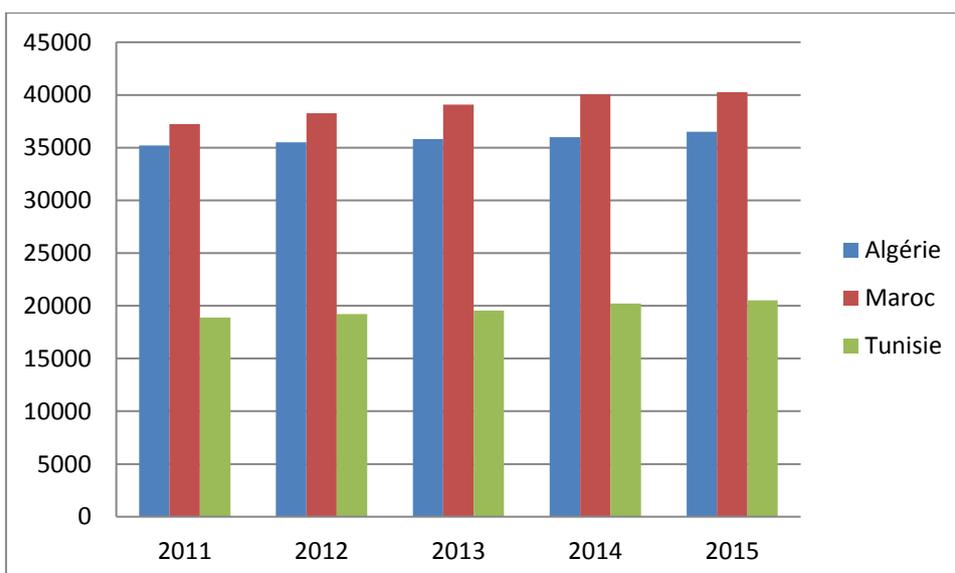
Selon les chiffres l'Algérie fait pale figure avec la couverture bancaire la plus faible par rapport à ces pays voisins et cela à cause des contraintes d'ordre géographique (proximité), et culturel relative au comportement psychologique des individus vis-à-vis des prestataires de service aggravées par le manque de culture bancaire et d'éducation financière et l'ampleur des considérations religieuses.

Tableau n°29 : Evolution des effectifs bancaires dans les pays maghrébins durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	35 200	35 500	35 800	36 000	36 500
Maroc	37 245	38 262	39 088	40 055	40 250
Tunisie	18 894	19 222	19 555	20 232	20 508

Source : SATIM 2013et ONS 2015, Bank Al Maghreb, rapport sur la supervision bancaire, exercice2014 et, rapport de gestion d'ATTIJARIWafa BANK2015, site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015).

Graphe n°10 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires dans les pays maghrébins durant 2011-2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°29

Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)

Le degré de bancarisation est aussi calculé en référence aux effectifs des banques, d'après ce tableau et le graphe on déduit que le Maroc et l'Algérie sont les pays où les banques sont celle qui emploient le plus de salariées comparativement à la Tunisie.

Le Maroc reste en tête en matière de rationalisation des moyens d'exploitation puisque elle possède en 2015 40250 suivie de l'Algérie 36500 et enfin la Tunisie avec un nombre de salariées de 20508.

Tableau n°30 : Evolution de la collecte des ressources bancaires dans les pays maghrébins durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie (MDA)	6 733,0	7 238,0	7 787,4	9 117,5	8 955,1
Maroc (MDH)	401 517	416 118	437 485	458 734	487 903
Tunisie (MDT)	6 203 790	6 701 061	7 009 100	7 328 401	7 822 918

Source : rapport annuel de la Banque d'Algérie 2011-2015, de la banque central marocaine BAN AL-MAGHREB, l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015)

Les données présentées sur ce tableau montrent que la Tunisie est en première place avec un montant de 7822918 en 2015, et en deuxième position le Maroc d'un montant de 487903, et en dernier lieu l'Algérie d'un chiffre de 8955,1 milliard de Dinard.

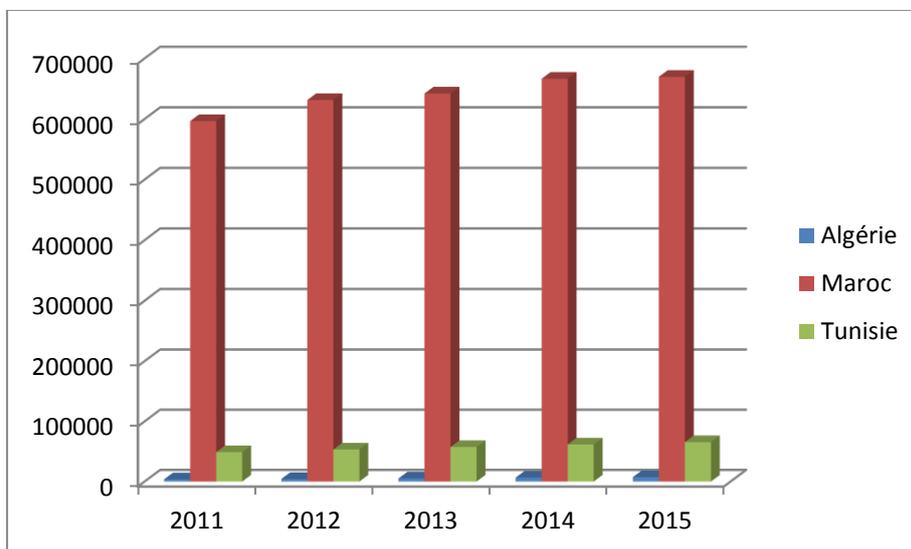
Ce faible montant en Algérie est dû aux difficultés d'accès aux services bancaires par la population, la fragilité du système bancaire qui se montre moins accessible à la population pauvre et plus représentatif à l'égard des clients favorisées.

Tableau n°31: Evolution des crédits à l'économie en Algérie, Maroc, Tunisie

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie(MDA)	3 724,7	4 285,6	5 154,5	6 502,9	7 276,6
Maroc(MDH)	596 512	631 275	642 121	666 403	66 9625
Tunisie (MDT)	48 844	53 252	57 407	61 590	65 479

Source : rapport annuel de la Banque d'Algérie 2011-2015, de la banque central marocaine BAN AL-MAGHREB, l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015)

Graphe n°11 : Evolution des crédits à l'économie dans les pays maghrébins durant 2011-2015



Source : Etablir par nous même selon le tableau n°31

On peut lire à travers le tableau n°31 et le graphe n°11 que l'Algérie est à la traîne concernant les crédits avec le montant de 7276,6 en 2015 par rapport au Maroc qui se taille la part de lion avec le montant de 669625milliard et la Tunisie 65479milliards .

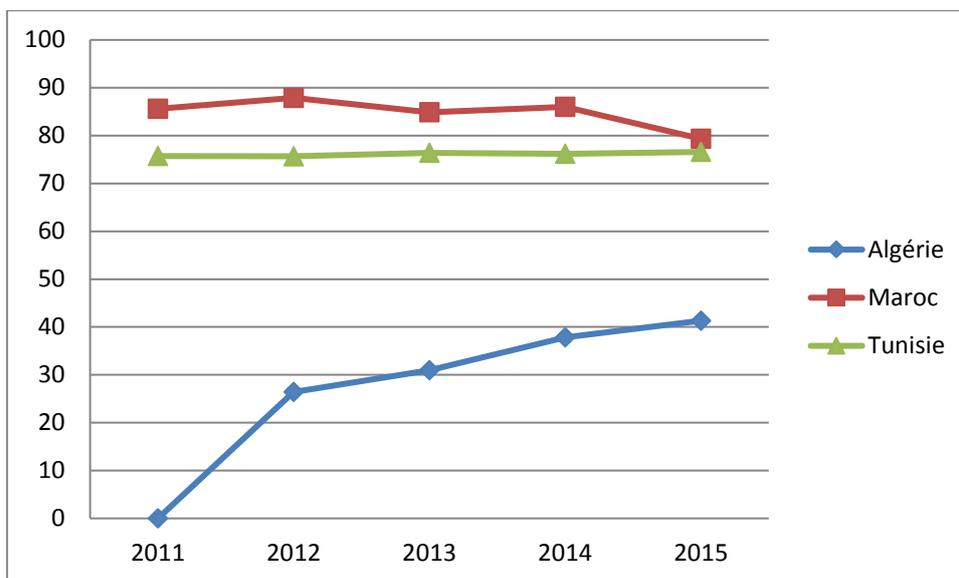
Ce retard est expliqué par les difficultés rencontrées lors de l'octroi d'un crédit, en effet les établissements de crédit en Algérie n'acceptent que 53% de demande de crédit.

Tableau n°32 : le ratio crédit /PIB dans les pays maghrébins durant 2011 -2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	25,53	26,44	30,97	37,80	41,32
Maroc	85,58	87,89	84,89	86,03	79,34
Tunisie	75,74	75,69	76,39	76,21	76,59

Source : rapports annuels de la Banque d'Algérie, de la banque central marocaine BANK AL –MAGHREB, données collectées à partir du site de la banque centrale tunisienne (2011-2015)

Graphe 12 : Evolution du ration crédits /PIB dans les pays maghrébins durant 2011 - 2015



Source : établie par nous même sur la base des données du tableau n°32

Le tableau n°32 et le graphe n°12 ci dessus nous permet d'identifier le niveau des crédits distribués par rapport au PIB, on constate que le Maroc est en tête avec 79,34% en 2015, suivie de la Tunisie avec 76,59%, et en dernière position l'Algérie avec un taux qui n'atteint pas les 50% (41,2%),

Ce faible taux en Algérie est explique par les problèmes confrontés lors de l'obtention des fonds prêtables par les demandeurs de crédits. Ce taux présente une moyenne insuffisante pour impulser une dynamique des activités productives capable de créer des emplois et richesses autres que celle générés par le secteur des hydrocarbures.

Tableau n°33 : Evolution du nombre de GAB/DAB ans les pays maghrébins durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	647	543	534	500	600
évolution	-	-16,07	-1,65	1,63	20
Maroc	5 024	5 476	5 893	6 234	6 299
Evolution	-	2,9	7,62	5,79	1,04
Tunisie	1 741	1 851	1 939	2 070	2 249
Evolution	-	6,3	4,75	6,76	8,65

Source : SATIM 2015, rapport de la CMI sur l'activité monétaire de 2011à2015, données collectés à partir du site de l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015).

Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)

D'après ce tableau on identifie le Maroc comme le pays le plus doté de nombre de DAB/GAB avec 6299 en 2015 suivie par la Tunisie avec 2249 et enfin l'Algérie en dernier avec 600 GAB/DAB.

Le nombre de DAB/GAB reste insignifiant en Algérie et cela est dû au non renouvellement des appareils endommagés, ainsi l'utilisation de la population des moyens traditionnelles (exemple : paiement en espèces).

Tableau n°34 : Evolution du nombre de TPE dans les pays maghrébins durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	3 047	2 965	2 904	2 469	2 980
Variation	-	-2,69	-2,05	-14,98	20,7
Tunisie	12 269	12 728	12 767	12 655	12 921
Variation	-	3,74	0,31	-0,88	2,10

Source : SATIM2015, données collectées du rapport de la CMI sur l'activité monétique de 2011 à 2015, données collectées à partir du site de la banque centrale de Tunisie 2011-2015

Le tableau n°34 indique le retard enregistré en Algérie en matière de généralisation d'installation en TPE auprès des commerçants adhérents au réseau SATIM par rapport au parc de TPE installé en Tunisie.

En effet, cette appareil qui offre la possibilité aux clients de n'importe quelle banque d'honorer des frais de service en se servant de sa carte interbancaire ; ils ne bénéficient toujours pas d'une large utilisation par les commerçants en Algérie.

Ceci s'explique par le fait que cette option permet une traçabilité des transactions effectuées par les commerçants qui utilisent les TPE, alors que ces derniers ne souhaitent pas déclarer la totalité de leurs chiffres d'affaires afin d'échapper au contrôle fiscal.

Tableau n°35 : Evolution de nombre de cartes en circulation en Algérie, Maroc et Tunisie durant 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	850 008	1 178 243	1 287 330	6 798 050	8 000 000
Maroc	8 023 154	9 310 497	9 800 000	10 932 797	11 115 304
Tunisie	2 400 000	2 300 000	2 400 000	2 408 921	2 721 166

Source : SATIM, rapport de la CMI sur l'activité monétique au Maroc, la banque centrale de Tunisie 2011-2015

Tableau n°36 : Evolution du taux de monétisation dans les pays maghrébins durant 2011 -2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Algérie	2,42	3,36	3,68	4,28	5,04
Maroc	25,07	29,09	30,62	34,16	34,73
Tunisie	24	23	24	24,09	27,21

Source : SATIM, rapport de la CMI sur l'activité monétique au Maroc, la banque centrale de Tunisie 2011-2015

Le tableau n°36 montre clairement le retard enregistré dans le domaine de la monétique, la comparaison réalisée indique la primauté du Maroc avec un taux de monétisation de sa population en 2015 de 34,73%, suivie de la Tunisie à hauteur de 27,21 % ; L'Algérie arrive en dernier avec un taux timide de 5,04%, pour cela elle doit doubler l'effort en matière d'encours des cartes bancaires sur son territoire, afin de parvenir à élever le taux de monétisation de sa population.

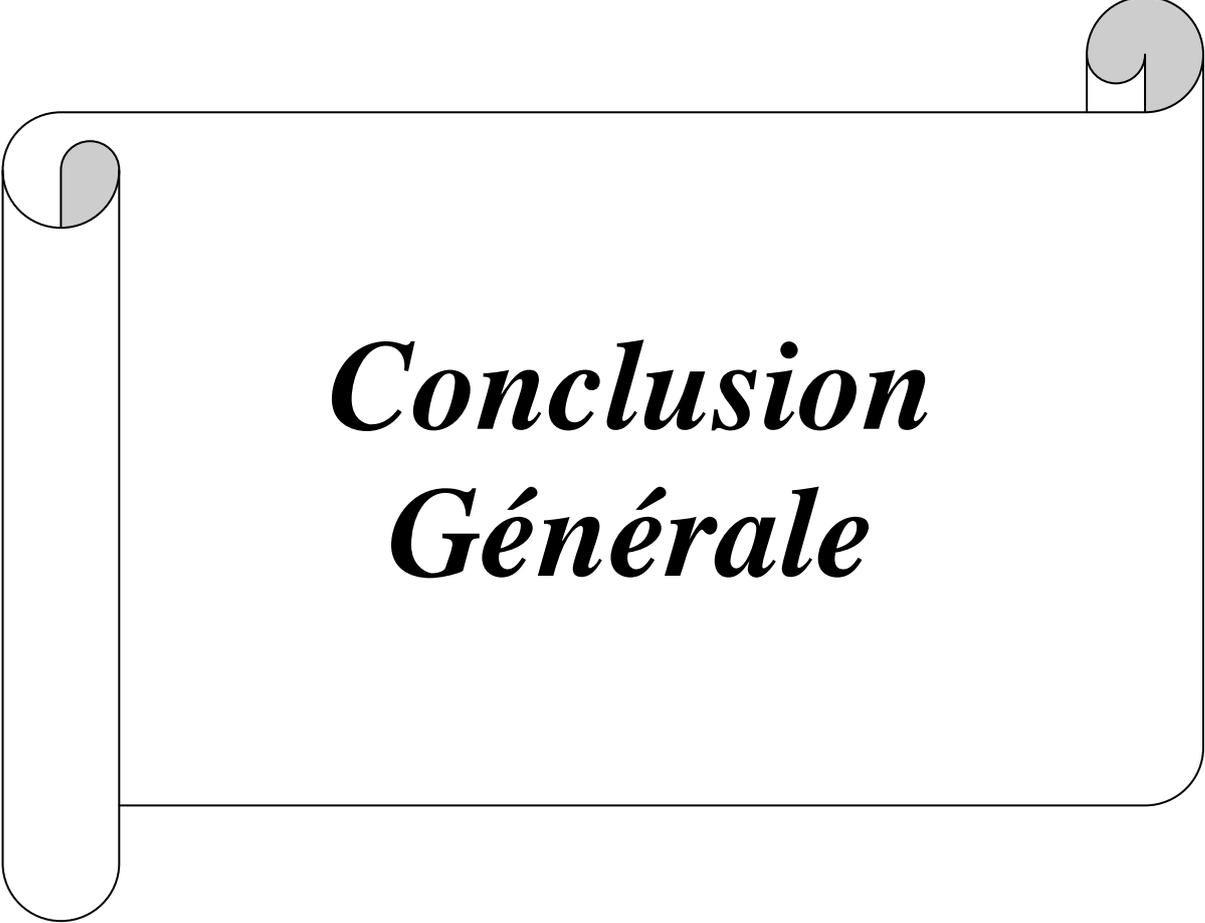
La population algérienne est loin de la démocratisation du compte, vu qu'elle est réticente à utiliser les moyens traditionnels.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'examiner la situation de la bancarisation en Algérie en la comparant au Maroc et la Tunisie .d'abord nous avons présenté la structure de chaque' un de leurs systèmes .ensuite analysé à travers des indicateurs monétaires et financiers la situation bancaire de ces derniers.

Pour illustrer cette inégalité nous avons tenté d analyser et de comparer l'état de la bancarisation à travers quelques indicateurs que nous avons jugé suffisants pour déterminer le niveau de bancarisation du nord maghrébins. Suivant ces angles : le réseau bancaire ; insertion de la population active dans l'activité des banques, collectes des ressources, les crédits a l'économie, le ratio crédits /PIB, enfin l'évolution de la monétique au sein de ces pays.

En définitive, la bancarisation dans les pays maghrébins, bien qu'elle enregistre des progressions demeurent insuffisantes, plusieurs facteurs freinent leurs développements .On peut citer : le manque de proximité de réseau ; la répartition anarchique inégale des établissements du crédit ; l'absence des compagnes de marketing des services ;.....etc.



***Conclusion
Générale***

Conclusion générale

Cette étude est initiée dans un contexte de modernisation progressive et irréversible du secteur bancaire et financier à travers le monde sous l'impulsion de leurs Banque Centrale. La monétique interbancaire est en phase de test. Ces innovations s'insèrent dans une vision à moyen et long terme. Elles créent un cadre favorable pour une promotion de la bancarisation et de l'utilisation des instruments de paiement.

Au milieu de toutes transformation qui caractérisent le système bancaire dans les pays du continent africain, le secteur bancaire algérien à fait des reformes de modernisation conçues dans le but de remédier à ses faiblesses, diversifier ces services afin d'atteindre le niveau de certains pays, rapprocher son activité des normes internationaux, et promouvoir l'usage de ces moyens bancaires par les agents économiques.

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse à notre question central qui consiste à savoir : **Quel est l'impact de la modernisation du secteur bancaire sur la bancarisation la dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie) ?** Nous avons formulées deux (2) hypothèses qui sont :

- ❖ On suppose que le niveau de bancarisation est plus élevé en Algérie par rapport au pays voisins (Maroc, Tunisie).
- ❖ Les indicateurs utilisé a fin de mesurer le niveau de bancarisation dans les pays maghrébins sont :le nombre d'agences bancaire, la densité du réseau bancaire, le nombre d'effectifs bancaires, les crédits et les dépôts ,le ratio crédit/PIB ,enfin le nombre de GAB/DAB et TPE ainsi le nombre de carte bancaire en circulation.

Nous nous sommes basées sur des principes théoriques et une étude empirique, dont en premier lieu nous nous sommes appuyées sur une revue littérature où on a cerné les concepts clés de la bancarisation : définition, objectifs, et son évolution en Afrique ; ensuite on a abordé les différents indicateurs mesurant cette dernière, enfin le phénomène de l'exclusion bancaire en évoquant ces causes et conséquences.

En deuxième lieu nous l'avons consacré à l'analyse du niveau de pénétration des services bancaires dans les pays d'Afrique du nord (Algérie , Maroc , Tunisie),l'objectifs était d'abord de présenter l'organisation de leurs différents systèmes bancaires et ensuite on a aborder l'évolution de la bancarisation en Algérie pendant la période 2011-2015, avec le choix de la comparer par rapport au Maroc et la Tunisie .Cette étude nous a permis de mettre en exergue les constats suivants :

En matière de densité bancaire, le Maroc a la primauté, elle dispose d'une agence pour 6000 habitants par rapport à l'Algérie qui enregistre un guichet pour 25000 habitants et la Tunisie 1guichets pour 10982.

Conclusion générale

Quant aux effectifs des banques, les résultats obtenus démontrent une forte insertion de salariés dans le domaine bancaire avec 40250 au Maroc et 35600 en Algérie contrairement à la Tunisie qui enregistre que 20508 employées.

En fin, l'Etat algérien, par le biais de la SATIM, a mis en avant un projet de dématérialisation des instruments de paiement. En effet, le lancement de la carte interbancaire se concrétise essentiellement aussi bien au niveau des banques qu'au niveau des Postes, accompagné, parallèlement, d'un réseau automatique DAB/GAB servant uniquement aux opérations de retraits. En outre, l'instauration des TPE intervient pour permettre les règlements des achats de la clientèle auprès des différentes surfaces commerciales (supermarchés, pharmacies...), hôtels, aéroports...En dépit de tous ces efforts, la monétique peine à se développer. Le degré de pénétration de la monétique reste relativement bas (5,04%) surtout si l'on le compare avec celui des pays voisins Maroc (34,73%) et Tunisie (27,21%), où l'utilisation de la carte est rendue possible, voire « banale » en faveur de toutes les catégories de personnes.

Les résultats du contenu dans la partie empirique permettent d'infirmer la première hypothèse du travail, dont on stipule que l'Algérie a la primauté du classement au niveau de bancarisation. Avec un taux global de 41,04% ; comparativement au Maroc et la Tunisie qui enregistrent une avance dans le métier avec des taux respectivement de 60 % et 52%, principalement dans la promotion de généralisation de l'usage des moyens de paiement modernes.

Nous pouvons confirmer la deuxième hypothèse qui détermine les indicateurs économiques permettant de mesurer le niveau de bancarisation en Afrique, mais cela reste insuffisant puisque même les agents économiques bancarisés manifestent une faible fréquence d'utilisation des supports de paiement scripturaux.

La contrainte spécifique à l'Algérie consiste à la fragilité du système financier et l'environnement socio économique défavorable dont ils constituent un obstacle à l'accessibilité bancaire pour la population algérienne. En effet, c'est en s'appuyant sur certains indicateurs de mesure que l'on se rend compte du faible niveau de l'inclusion bancaire.

Au total nous pouvons dire que les blocages constatés en Algérie se situent au niveau de l'offre et de la demande. Du côté offre, on assiste à un manque de proximité du réseau bancaire et parfois à une répartition inégale des DAB/GAB sur l'ensemble du territoire, ajoutons à cela, l'absence de campagnes de marketing de services par les banques, le

Conclusion générale

plafonnement du montant de retrait par la carte, entre autres. Or, ces insuffisances vont systématiquement impacter le comportement de la population, c'est-à-dire la demande.

Malgré l'évolution enregistrée, le rôle de l'activité bancaire dans les économies maghrébines demeure insuffisants (embryonnaire pour l'Algérie), étant donné que les résultats obtenus démontrent un aspect beaucoup plus théorique, qu'une application concrète et réelle des réformes envisagées. Pour y remédier, ces pays devraient fournir plus d'effort dans l'augmentation de l'offre et de la demande des services bancaires en :

Reconstruisant un secteur bancaire, plus ouvert et accessible pour tous par le passage en revue des conditions d'accès, visant notamment à assouplir les procédures d'accès et d'usage des services bancaires et financiers

Densifiant le réseau de proximité des agences bancaires, d'assurances et de Postes pour démocratiser l'accessibilité et l'utilisation des services financiers,

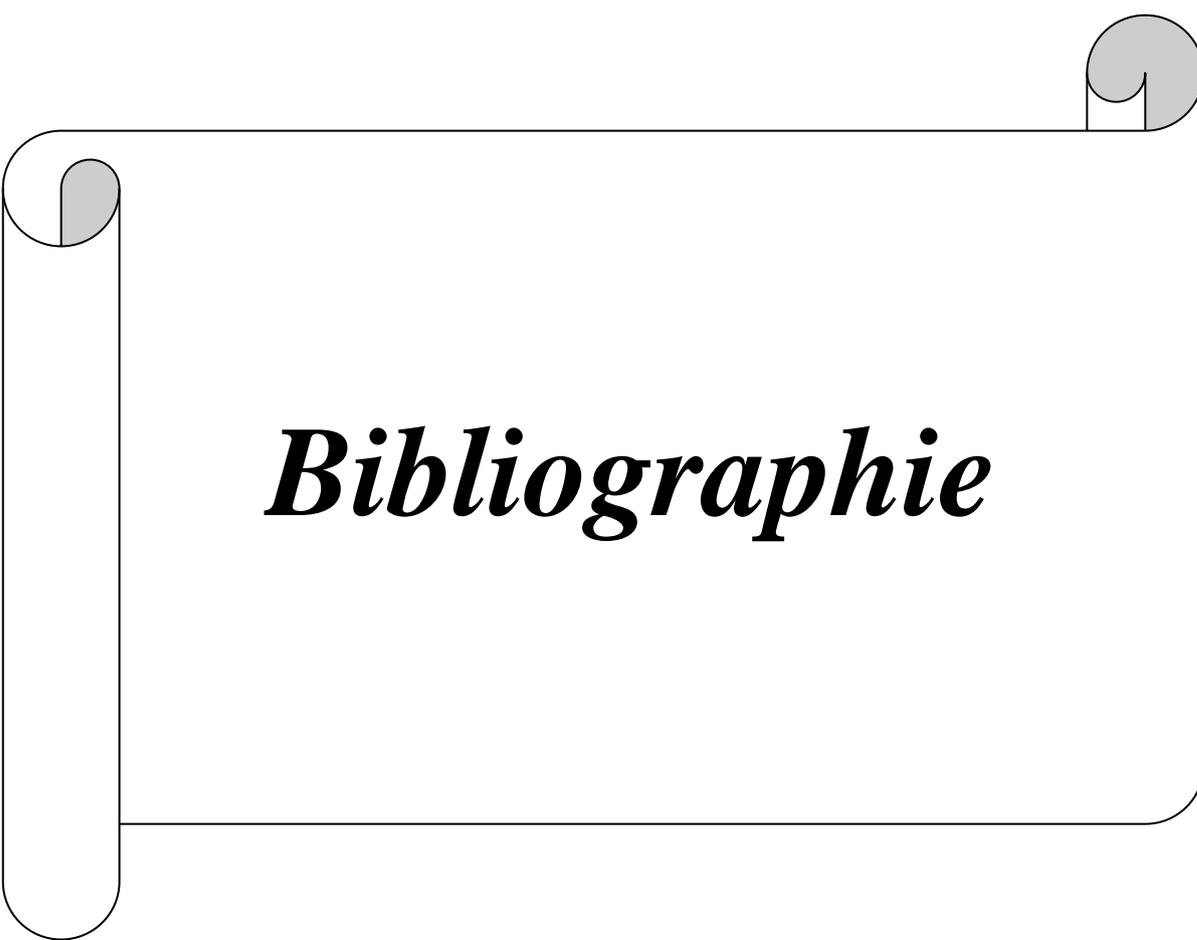
Intégrant des TIC dans le secteur bancaire afin de faciliter le contact, la relation et l'accès de proximité à moindre coût de transaction.

Créant et responsabilisant les acteurs de la bancarisation et de l'inclusion financière, en mettant l'accent sur l'implication de la micro finance, comme levier de la bancarisation de masse d'une part, et catalyseur de la croissance économique d'autre part.

Enfin, ces pays devraient prendre des mesures rapides, voire communes, afin de redynamiser le marché bancaire, d'accélérer son expansion et réfléchir sérieusement à mettre en œuvre une stratégie de collaboration d'intégration, pour que l'économie maghrébine puisse jouir de tous les bienfaits qui peuvent être apportés par une institution financière commune vivante et efficace.

De part l'importance de cette thématique, nous avons choisi de conclure ce travail de recherche par un certain nombre de questions qui pourront être un sujet de futurs travaux, Plusieurs facteurs freinent le développement de la bancarisation en Afrique, sont-ils liés aux insuffisances de productivité, de performances ou à la problématique de gouvernance des banques ? quelles sont les précautions à prendre afin de limiter la liquidité de réseaux informels hors du circuit économique ?

Nous espérons enfin, que ce mémoire soit d'une utilité pour toute personne qui aura l'occasion de le consulter et nous l'achèvera par la citation de Robert MUSIL « je montre mon travail tout en sachant qu'il n'est qu'une partie de la vérité, et je le montrerai même en le sachant faux, parce que certaines erreurs sont des étapes vers la vérité ».



Bibliographie

OUVRAGES

- 1- BOUYAL, R. *le monde des paiements*, édition d'organisation, paris 2005 .
- 2- BOUZAR, Chabha. *systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crise*, éd. EL-Amel, 2010.
- 3- BRICE.W, *ne tirez pas sur les banquiers, mythes et réalité de la banque de détail*, éd : PEARSON, France, 2012
- 4- Christian Barthélémy et *all. les méthodes de vente pour les banques a réseau*, edition: revue banque, 1 édition, PARIS, 2002.
- 5- DAHAK Abdennour et *all. le mémoire de master*, éd EL-AMEL ,2015.
- 6- Dov.ogien. *Comptabilité et audit bancaires*.2eme éd. Paris : Dunod, 2008.
- 7- MATRAY, Luc. *La bancarisation des Nouveaux Marchés Urbains : Expériences américaines*. Paris : Economica, 2004.
- 8- Mc, BELAID, et *all. comprendre la banque*, Alger : Edition pages bleues internationales, octobre, 2015
- 9- MONIQUE, Zollinger; et *all. Marketing et stratégie de la banque*. Paris : DUNOD, 1999.
- 10- PIEDELVIERE, S. *Instruments de crédit et de paiement*. Paris, édition DALLOZ, 2000.
- 11- SERVET, J M. *Banquier aux pieds nus : la micro finance*. PARIS : Edition Odile, 2006.
- 12- ZOLLINGER M et LAMAEQUE E. *Marketing et stratégie de la banque*. 4^{eme} éd. Paris : Dunod, 2004.
- 13- ZOLLINGER, M. *Monétique et marketing*. Paris : édition Dunod, 2000.

REVUES

- 14- BER, N. *l'exclusion de la clientèle et l'exclusion bancaire*. *Revue d'économie financière*, 3^{ème} trimestre 2000, n°58.
- 15- Gloukoviezoff, G. *De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis social*, *Revue française des affaires sociales* n°3,2004.
- 16- JUNGERS et *all. Bancassurance*. Document de web compus , REVUE N°138, PARIS,2010.
- 17- Michel, Badoc. *Réinventer le marketing de la banque et de l'assurance*. *Revue Banque Edition*, 2004, n°1.
- 18- Tasques,F. *La lutte contre l'exclusion bancaire des particuliers, une perspective franco-américaine*, *Revue IRES* n°88, France, 1998

DICTIONNAIRES, ENCYCLOPEDIES ET MANUELS

- 19- BEITONE *et all*, dictionnaire des sciences économiques, édition Armand colin, paris,2007.
- 20- CHEHRIT, Kamel. *Dictionnaire des termes de la banque, Finance, Bourse, Assurance et de l'impôt –fiscalité*. Alger, Avril 2006.
- 21- CROZET, Yves. *Dictionnaire de banque et de bourse*. Paris : Armond colin, 1993.
- 22- DUCLAS, Thiére .*Dictionnaire de la banque*. 5éme éd, CANADA : SEFI, 2010, P53.
- 23- RENDI BLANCHE, Sausi. *Lexique de la banque et du marché financier*. Paris : Dunod, 2009.
- 24- SILEM.A *et all* : dictionnaire *lexique économique* ;7édition DALLOZ ,PARIS 2002.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- 25- Bakhti .M. *politique de lancement d'un nouveau produit ,Enjeux des NTIC dans le secteur bancaire Algérien* .Mémoire magister ,en marketing, faculté des sciences économiques et de gestion Tlemcen,2013
- 26- FALL, Matar . La-promotion de la bancarisation dans l-espace UEMOAO Université Gaston Berger de Saint-Louis - Maitrise droit de l'Entreprise 200http://www.memoireonline.com/07/08/1431/m_la-promotion-de-la-bancarisation-dans-l-espace-UEMOA0.htmlP46, consulter le 19/03/2016, Sénégal
- 27- GANSINHOUNDE, Agossou-Jacques. *Les déterminants de la faible bancarisation dans l'UEMOA* .Mémoire de Magister, en sciences économiques, http://www.memoireonline.com/12/07/808/in_determinant_faible_bancarisation.
- 28- GUETTAF, FAIROUZ (2012) *L'évaluation de la qualité des services bancaires et son effet sur la satisfaction du client étude de cas: banque de l'agriculture et le développement rural de Biskra*. PhD theses, Université Mohamed Khider - Biskra. site : <http://thesis.univ-biskra.dz/1727/>
- 29- http://www.memoireonline.com/02/09/1985/m_Pratiques-bancaires-de-banques-etrangeres-envers-les-PME-Algeriennes-Cas-de-la-Societe-Generale-Alg10.html (consulter le 20/03/2016).
- 30- Mohammed TAHRAOUI ,Université d'Oran - Magister 2007 site : http://www.memoireonline.com/02/09/1985/m_Pratiques-bancaires-de-banques-etrangeres-envers-les-PME-Algeriennes-Cas-de-la-Societe-Generale-Alg10.html (consulter le 20/03/2016).

- 31- SAM, Hocine. *Essai d'analyse de la bancarisation en Algérie*. Mémoire de magister en science économiques, TIZI OUZOU : Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, 2010.
- 32- SIDI MAMMAR, Lydia. *Essaie d'analyse de l'impact de la réforme du système de paiement sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Algérie*. Mémoire de Magister, en sciences économique, TIZI-OUZOU : Université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU, faculté des sciences économique, commerciales, et de gestion FSEGC, 2011.

RAPPORTS ET autre document (guides, articles, colloques)

- 33- AliOU. D , *Rapport d'analyse des résultats : enquête national au prés des populations non bancarisées, SENEGAL, 2012*
- 34- Ana, Masullo, *L'exclusion bancaire. L'absence totale de compte bancaire* ,Nouveaux regards sur la pauvreté. Bilan des recherches depuis 2000, p2 , site http://www.cmh.eris.ens.fr/pdf/exclusion_bancaire.pdf?PHPSESSID=9c17a00de749158700be944126cbdf4c.
- 35- ATTALI.J, colloque international sur la micro finance, juillet, France, 2001, P43
- 36- CAPIEZ, A. *la banque virtuelle* ,22ÈME CONGRES DE L'AFC, France, 2001, sur le site <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584612/>
- 37- DANIEL, A ; SIMON, M.-O., *L'Utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux*, rapport d'enquête réalisé par le Credoc pour le Conseil national du crédit et du titre, Paris, 2001.
- 38- Eugene et all : *système bancaire en Afrique : principaux faits et défis* inweb :http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/AEB_Vol_6_Issue_5_2015_Le_syst%C3%A8me_bancaire_en_Afrique__principaux_faits_et_d%C3%A9fis.pdf,2015.
- 39- G . DESGUEE et all, *le guide de la banque, compte, carte bancaire, services* ; édition fine media ; PARIS, 2011.
- 40- GOUILLARD, G. *Les nouveaux enjeux de la multi bancarisation*. guide-conseil, 2005.
- 41- OCDE .Etude économique : Thèmes spéciaux : le système fiscal réforme du secteur bancaire (cas JAPON), PARIS, 1999, P224-225
- 42- rapport annuel de la Banque d' Algérie de l'année 2011à2015
- 43- rapport Bank Al Maghreb sur la supervision bancaire, (exercice2014).

Bibliographie

- 44- rapport de gestion de ATTIJARIWAFI BANK(2015).
- 45- rapport de la CMI sur l'activité monétaire de 2011 à 2015.
- 46- rapport final de CGAP et de l'A.F.D sur la bancarisation de masse en Algérie : opportunité et défis, juin, 2006.
- 47- rapport l'association professionnelle Tunisie des banques et établissements financiers (2011-2015) www.apbt.org.tn nombre d'agences bancaire
- 48- rapport sur la supervision bancaire 2015
- 49- rapports de la banque d'Algérie 2011-2015 sur l'évolution économique et monétaire
- 50- Servet J-M, Guérin I. *Exclusion et liens financiers*. Rapport du centre Walras. Paris : Economica, 2002.
- 51- SHERIF.M.H. *Paiements électroniques sécurisées, presses polytechniques et universitaire Romandes, Italie, 2007*

Textes réglementaire :

- 52- Dahir n° 1-59-233 du 30 juin 1959, définit **la banque centrale**
- 53- décret Royal n° 1-76-66 du 21 avril 1967 portant loi relatif à la profession bancaire et au crédit.
- 54- dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de Crédit et de leur contrôle.
- 55- Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006) portant : La promulgation de la loi n°34-03 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- 56- Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006) portant : La promulgation de la loi n°34-03 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés
- 57- *ordonnance n°10-04 du 26 août 2010*, Le livre 04 qui comporte les articles 58 jusqu' à 68, Source : www.droit-algerie.com (Le livre 04 qui comporte les articles 58 jusqu' à 68)
- 58- *ordonnance n°10-04 du 26 août 2010*, Articles numéro 105 à 116, Source : www.droit-algerie.com
- 59- *ordonnance n°10-04 du 26 août 2010* Articles n°9 jusqu'au n°35 Source : www.droit-algerie.com
- 60- loi n°2016-35 du 25 avril 2016 portant statuts de la Banque Centrale de Tunisie ;
CIRCULAIRE AUX BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS
n°2016-06 RELATIVE AU AU SYSTEME DE NOTATION DES
CONTREPARTIES, Tunis, le 11 octobre 2016, site :
http://www.apbt.org.tn/upload/reglementation/reglementation852_fr.pdf

Site internet :

- 61- <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/24064-titre-interbancaire-de-paiement-ou-tip-definition>
- 62- <http://fr.slideshare.net/10121982/fichier-1-marketing-bancaire> (consulter le 18/07/2016).
- 63- <http://www.banque-info.com> (consulter le 15/07/2016).
- 64- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T10F041
- 65- <http://www.lafinancepourtous.com/Outils/Mediatheque/Videotheque/Les-interviews-de-l-IEFP/L-exclusion-bancaire> (consulter le 10/07/2016).
- 66- <http://www.lesoird'Algerie.com/article/2015/09/09/article.php?sid-184004&cid> (consulter le 19/07/2016).
- 67- http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1999_num_122_1_2969 (consulter le 19 /07/2016).
- 68- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-bancarisation-343.php>
- 69- <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/automate-bancaire> (consulter le 19/07/2016).
- 70- <http://www.satim-dz.com> (consulter le 9/09/2016).

Bibliographie

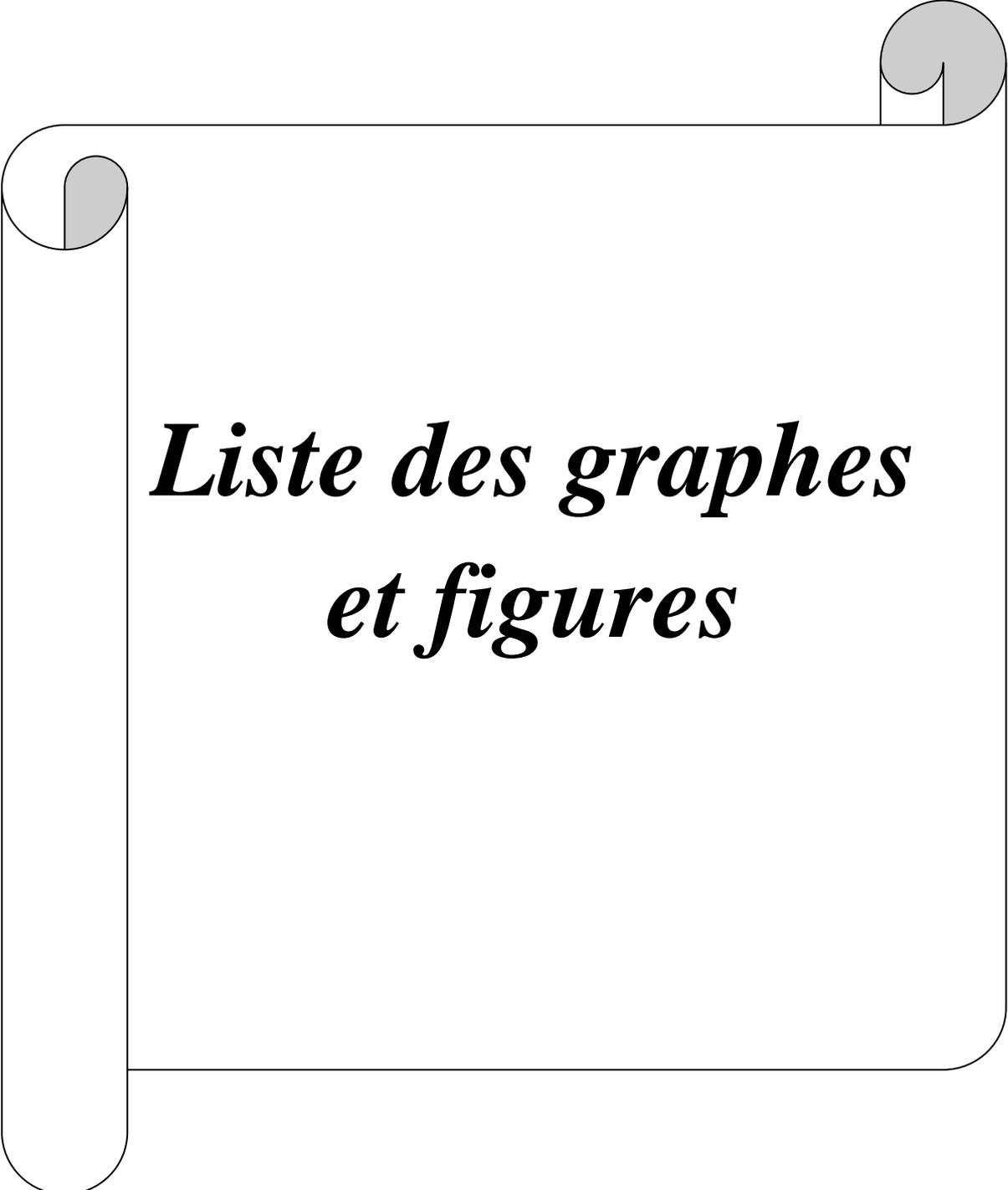


*Liste des
tableaux*

Tableau n° 01 : Les échelles de la clientèle bancaire	19
Tableau n° 02 : Evolution du nombre des banques et établissements financiers en Algérie	56
Tableau n°03 : Evolution du taux de densité bancaire en Algérie	56
Tableau n° 04 : Evolution du nombre d'effectifs bancaire	57
Tableau n° 05 : Evolution de la collecte des ressources en Algérie	58
Tableau n° 06 : Evolution du crédit à l'économie en Algérie	59
Tableau n° 07 : Evolution des crédits à l'économie /PIB	60
Tableau n° 08 : Evolution annuelle de nombre des DAB/GAB et TPE en Algérie	61
Tableau n° 9 : Evolution du nombre de carte en circulation	62
Tableau n° 10 : Evolution du nombre des banques et établissements de crédit au Maroc	66
Tableau n° 11 : Evolution de taux de densité bancaire au Maroc.....	67
Tableau n° 12 : Evolution de nombre d'effectifs bancaire au Maroc.....	67
Tableau n° 13 : Evolution des dépôts bancaire au Maroc	68
Tableau n° 14 : Evolution des crédits bancaire au Maroc	69
Tableau n° 15 : Evolution des crédits par rapport au PIB	70
Tableau n°16 :Evolution du nombre de DAB/GAB au Maroc	71
Tableau n°17 : Evolution du nombre de carte en circulation au Maroc	71
Tableau n°18 : Evolution du nombre des banques et établissent du crédit en Tunisie.....	76
Tableau n°19 :Evolution de la densité bancaire en Tunisie	76
Tableau n°20 :Evolution du nombre d'effectifs bancaire en Tunisie	77
Tableau n°21 :Evolution des dépôts en Tunisie	78
Tableau n°22 :Evolution des crédits bancaire en Tunisie	78
Tableau n°23 :Evolution des crédits par rapport au PIB en Tunisie.....	79
Tableau n°24 : Evolution de nombre du DAB, GAB et TPE.....	80
Tableau n°25 : Evolution du nombre de carte en circulation en Tunisie.....	81
Tableau n°26 : Evolution du nombre d'établissent de crédit en pays maghrébins	82
Tableau n°27 : Evolution du nombre d'agence bancaire	82
Tableau n°28 : Evolution du la densité bancaire pararaport a la population	82
Tableau n° 29 :Evolution du nombre d'effectifs bancaire dans les pays maghrébins.....	83
Tableau n° 30 : Evolution de la collecte des ressources bancaire dans les pays maghrébins	84
Tableau n°31 : Evolution des crédits à l'économie dans les pays maghrébins	84
Tableau°32 : Evolution du ration crédit /PIB.....	85

Liste des tableaux

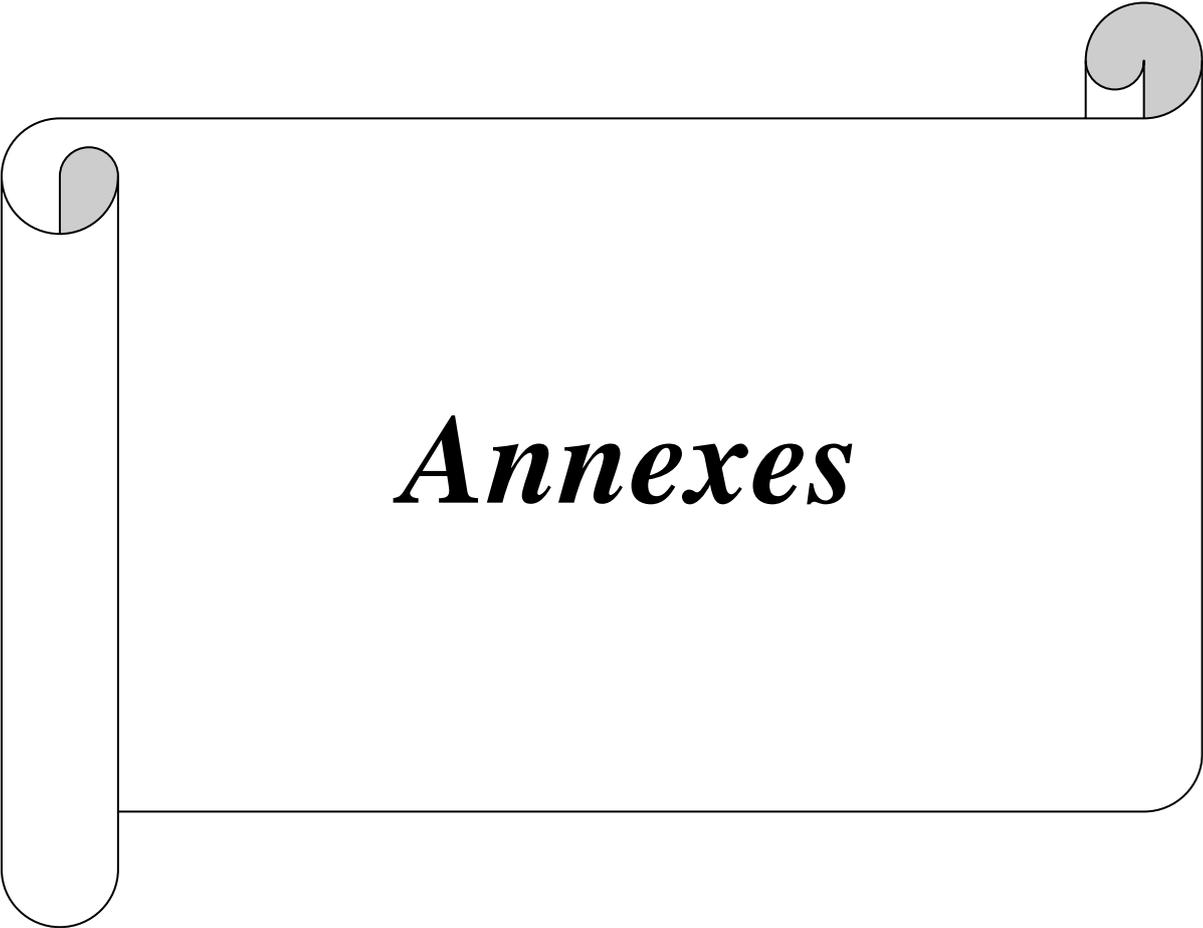
Tableau n° 33 : Evolution du nombre de DAB, GAB	86
Tableau n° 34 : Evolution du nombre de TPE dans les pays d'études	87
Tableau n° 35 : Evolution du nombre de cartes en circulation dans les pays maghrébins.....	87
Tableau n°36 : Evolution du taux de monétisation dans les pays maghrébins	88



*Liste des graphes
et figures*

Listes des graphes et figures

Graphe n° 01 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires en Algérie durant 2011-2015....	57
Graphe n° 02 : Evolution des crédits à l'économie en Algérie pendant 2011-2015	60
Graphe n° 03 : Evolution des crédits à l'économie /PIB en Algérie durant 2011-2015.....	61
Graphe n° 04 : Evolution du nombre d'effectifs bancaire au Maroc durant 2011-2015	68
Graphe n° 05 : Evolution des crédits à l'économie au Maroc pendant 2011-2015.....	70
Graphe n° 06 : Evolution des crédits à l'économie /PIB	71
Graphe n° 07 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires en Tunisie durant 2011-2015....	77
Graphe n° 08 : Evolution des crédits à l'économie en Tunisie pendant 2011-2015	79
Graphe n° 9 : Evolution des crédits à l'économie /PIB en Tunisie durant 2011-2015	80
Graphe n° 10 : Evolution du nombre d'effectifs bancaires dans les pays maghrébins durant 2011-2015	83
Graphe n° 11 : Evolution des crédits à l'économie dans les pays maghrébins pendant 2011-2015	85
Graphe n° 12 : Evolution des crédits à l'économie /PIB dans les pays maghrébins durant 2011 -2015	86
Figure n° 01 : Macrostructure du système bancaire algérien	55
Figure n° 02 : Macrostructure du système bancaire marocain	65
Figure n° 03 : Macrostructure du système bancaire tunisien	75



Annexes

Annexe n°1 : Evolution de la collecte des ressources en Algérie (dépôts) en MDA



3.1 Situation monétaire (Suite) (Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)

	MASSE MONÉTAIRE							Dépôts préalable à l'importation (*)	FONDS DE PRÊTS DE L'ÉTAT	ENGAGS EXTS A MOYEN & LONG TERME	AUTRES POSTES (nets)
	MONNAIE				QUASI-MONNAIE						
	Circulation fiduciaire HBA	Dépôts à vue	Dépôts auprès du Trésor	Dépôts auprès des CCP							
2011	9 929,2	7 141,7	2571,5	3 536,2	518,7	515,3	2 787,5	309,7	17,3	5,2	3 980,9
2012	11 015,1	7 681,5	2952,3	3 380,2	758,7	590,3	3 333,6	325,2	24,4	3,8	4 525,1
2013	11 941,5	8 249,8	3204,0	3 564,5	860,2	621,1	3 691,7	366,7	25,2	3,7	4 809,0
2014	13 686,8	9 603,0	3658,9	4 460,8	788,8	694,5	4 083,7	391,6	27,1	3,6	6 137,7
2015 janv.	13 765,0	9 625,5	3722,9	4 415,7	786,8	700,1	4 139,6	365,2	26,6	3,5	6 336,3
févr.	13 472,7	9 282,7	3751,0	4 100,5	703,5	727,6	4 190,0	369,4	26,5	3,5	6 834,7
mars.	13 543,4	9 325,8	3770,7	4 050,0	753,3	751,8	4 217,6	375,7	26,0	3,4	7 007,9
avr.	13 580,7	9 339,5	3789,7	4 024,3	773,2	752,2	4 241,2	409,3	25,4	3,4	7 243,5
mai.	13 639,7	9 398,4	3797,0	4 072,2	773,2	755,9	4 241,3	467,6	26,4	3,6	7 541,1
juin.	13 669,0	9 362,3	3851,9	4 007,6	747,2	755,6	4 306,7	462,4	26,5	3,7	7 683,3
juil.	13 782,6	9 444,4	3974,1	4 017,3	690,6	762,3	4 338,2	495,1	26,1	3,6	7 636,6
août.	13 762,4	9 384,5	4015,3	3 938,2	681,4	749,6	4 377,9	557,4	25,7	3,9	8 777,9
sept.	13 797,9	9 418,6	4126,5	3 927,5	612,4	752,1	4 379,4	546,3	25,3	3,8	8 680,1
oct.	13 796,8	9 381,7	4139,0	3 942,0	554,1	746,6	4 415,1	602,2	24,1	3,7	8 731,9
nov.	13 824,8	9 421,2	4117,1	4 031,3	521,9	750,9	4 403,6	638,9	24,6	3,6	8 733,8
déc.	13 704,5	9 261,1	4108,1	3 908,5	537,2	707,4	4 443,4	627,5	25,1	3,7	8 859,4

(*) A partir de janvier 2007, les dépôts préalables à l'importation sont exclus de la Masse Monétaire.

Annexe n°2 :repartition des crédit à l'économie par secteur en Algerie (rapport de la BA) en MDA

بنيان الجزائر

**3.3 Répartition des crédits à l'économie par secteur
(Valeurs en milliards de dinars - Fin de période)**

	Total crédits	Secteur public	Secteur privé	Administration locale
2011	3 726,5	1 742,4	1 983,5	0,7
2012	4 287,6	2 040,2	2 247,0	0,4
2013	5 156,3	2 434,0	2 722,0	0,4
2014	6 504,6	3 382,3	3 121,7	0,8
2015 janv.	6 615,5	3 440,1	3 174,8	0,6
févr.	6 720,5	3 492,7	3 227,2	0,6
mars.	6 786,2	3 522,1	3 263,4	0,6
avr.	6 866,3	3 568,0	3 297,7	0,6
mai.	6 942,0	3 611,3	3 330,1	0,6
juin.	7 070,6	3 682,5	3 387,6	0,6
juil.	7 193,8	3 735,0	3 458,2	0,6
août.	7 297,6	3 821,9	3 475,1	0,6
sept.	7 373,1	3 865,3	3 507,2	0,6
oct.	7 476,6	3 950,4	3 525,6	0,6
nov.	7 591,5	4 050,0	3 540,7	0,8
déc.	7 277,2	3 688,2	3 588,3	0,7

Annexe n°3 : Répartition produit intérieur brut en Algérie en MDA



PRODUIT INTERIEUR BRUT

8.1 Répartition sectorielle du PIB aux prix courants (Valeurs en Milliards de dinars)

Produit Intérieur Brut									Droits et taxes à l'importation
		Hydrocarbures	Autres secteurs	Agriculture	Industries	Bâtiments et travaux publics	Services hors administrations publiques	Services des administrations publiques	
2012	16 208,7	5 536,4	9 594,8	1 421,7	728,6	1 491,2	3 305,2	2 648,1	1 077,5
2013	16 643,8	4 968,0	10 433,7	1 640,0	765,4	1 627,4	3 849,6	2 551,2	1 242,2
T1	4 296,3	1 214,8	2 769,8	427,1	201,2	438,8	1 016,8	686,0	311,7
T2	4 375,6	1 260,1	2 811,3	439,5	208,5	445,9	1 037,2	680,2	304,2
T3	4 334,3	1 197,5	2 832,8	443,6	213,0	456,2	1 049,9	670,1	304,1
T4	4 198,9	985,5	2 895,0	461,2	214,2	453,1	1 087,3	679,2	318,5
2014	17 205,1	4 657,8	11 308,9	1 771,5	837,0	1 794,0	4 191,0	2 715,4	1 238,4
T1	4 217,9	829,3	3 058,3	502,1	218,7	470,1	1 116,1	751,2	330,3
T2	4 190,2	868,1	2 980,0	500,5	222,1	465,3	1 132,0	660,0	342,1
T3	4 154,7	794,7	3 019,5	512,1	224,1	484,4	1 132,2	666,9	340,5
T4	4 236,4	741,5	3 138,9	499,2	224,4	480,0	1 173,0	762,2	356,0
2015*	16 799,2	3 233,6	12 196,7	2 013,9	889,4	1 899,8	4 553,3	2 840,2	1 368,9
(En % du PIB)									
2012	100,0	34,2	59,2	8,8	4,5	9,2	20,4	16,3	6,6
2013	100,0	29,8	62,7	9,9	4,6	9,8	23,1	15,3	7,5
T1	100,0	28,3	64,5	9,9	4,7	10,2	23,7	16,0	7,3
T2	100,0	28,8	64,2	10,0	4,8	10,2	23,7	15,5	7,0
T3	100,0	27,6	65,4	10,2	4,9	10,5	24,2	15,5	7,0
T4	100,0	23,5	68,9	11,0	5,1	10,8	25,9	16,2	7,6
2014	100,0	27,1	65,7	10,3	4,9	10,4	24,4	15,8	7,2
T1	100,0	19,7	72,5	11,9	5,2	11,1	26,5	17,8	7,8
T2	100,0	20,7	71,1	11,9	5,3	11,1	27,0	15,8	8,2
T3	100,0	19,1	72,7	12,3	5,4	11,7	27,2	16,1	8,2
T4	100,0	17,5	74,1	11,8	5,3	11,3	27,7	18,0	8,4
2015*	100,0	19,2	72,6	12,0	5,3	11,3	27,1	16,9	8,1
(Variation annuel)									
2012	11,1%	5,6%	13,0%	20,2%	9,8%	11,8%	12,7%	11,4%	26,1%
2013	2,7%	-10,3%	8,7%	15,4%	5,1%	9,1%	16,5%	-3,7%	15,3%
2014	3,4%	-6,2%	8,4%	8,0%	9,3%	10,2%	8,9%	6,4%	-0,3%
2015*	-2,4%	-30,6%	7,9%	13,7%	6,3%	5,9%	8,6%	4,6%	10,5%

Source données : Office National des Statistiques; Services de la planification
(*) Données provisoires

Annexe n°4 : Patrimoine des banque au Maroc en MDH

TABLEAU 2.2.1 : COMPTE DE PATRIMOINE DES BANQUES

	Encours			△		△ (%)	
	Déc.-015	Nov.-015	Déc.-014	Nov.-015	Déc.-014	Nov.-015	Déc.-014
Actif	1 182 879	1 155 688	1 137 853	27 191	45 026	2,4	4,0
Créances sur les non-résidents	38 469	33 565	31 302	4 905	7 167	14,6	22,9
Créances sur BAM	26 390	21 912	20 802	4 478	5 588	20,4	26,9
Avoirs en monnaie nationale	13 594	11 673	12 047	1 921	1 547	16,5	12,8
Dépôts auprès de BAM	12 796	10 239	8 755	2 557	4 041	25,0	46,2
Crédits	836 572	808 226	805 422	28 346	31 150	3,5	3,9
Autres institutions de dépôts	30 589	21 754	19 651	8 836	10 938	40,6	55,7
Administration centrale	21 745	21 600	22 370	146	-625	0,7	-2,8
Autres secteurs	784 237	764 873	763 401	19 364	20 837	2,5	2,7
Titres autres qu'actions émis par les résidents	130 543	142 654	132 593	-12 111	-2 051	-8,5	-1,5
Autres institutions de dépôts	5 590	5 644	7 747	-54	-2 156	-1,0	-27,8
Administration centrale	116 294	126 515	115 532	-10 221	761	-8,1	0,7
Autres secteurs	8 659	10 495	9 314	-1 836	-656	-17,5	-7,0
Titres OPCVM monétaires	7 280	7 093	11 947	187	-4 667	2,6	-39,1
Actions et autres titres de participation	67 896	65 358	68 618	2 239	-1 021	3,4	-1,5
Actif immobilisé	30 377	27 715	25 275	2 662	5 102	9,6	20,2
Autres actifs ⁽¹⁾	45 650	49 164	41 893	-3 514	3 757	-7,1	9,0
Passif	1 182 879	1 155 688	1 137 853	27 191	45 026	2,4	4,0
Engagements envers les non-résidents	29 895	29 196	31 040	698	-1 146	2,4	-3,7
Engagements envers les résidents	979 966	949 409	946 685	30 557	33 281	3,2	3,5
BAM	23 390	20 803	43 407	2 587	-20 017	12,4	-46,1
Autres institutions de dépôts	61 964	52 809	56 943	9 154	5 021	17,3	8,8
Administration centrale	18 548	21 754	13 062	-3 205	5 486	-14,7	42,0
Autres secteurs	876 064	854 043	833 273	22 021	42 791	2,6	5,1
Comptes chèques et comptes courants	460 245	440 130	431 238	20 115	29 007	4,6	6,7
Comptes à terme et bons de caisse	171 313	168 693	159 693	2 620	11 620	1,6	7,3
Comptes d'épargne	138 395	137 821	130 032	574	8 363	0,4	6,4
Titres de créances ⁽²⁾	46 886	46 830	47 456	56	-570	0,1	-1,2
Actions et autres titres de participation	111 880	110 726	108 126	1 153	3 753	1,0	3,5
Contributions des propriétaires	56 837	55 201	53 867	1 635	2 969	3,0	5,5
Réserves générales et spéciales	38 904	39 524	35 978	-619	2 926	-1,6	8,1
Autres passifs ⁽¹⁾	61 139	66 356	52 002	-5 218	9 137	-7,9	17,6

(1) Principalement les effets en cours de recouvrement et les comptes de règlement

(2) Obligations et certificats de dépôts émis par les banques

Annexe n°5 : ventilation des credit bancaires au maroc en MDH

TABLEAU 3.1 : Ventilation du crédit bancaire par objet économique

	Encours			Δ		Δ (%)	
	Déc.-015	Nov.-015	Déc.-014	Nov.-015	Déc.-014	Nov.-015	Déc.-014
Crédit bancaire	784 237	764 873	763 401	19 364	20 837	2,5	2,7
Comptes débiteurs et crédits de trésorerie	172 472	169 928	180 655	2 544	-8 183	1,5	-4,5
Crédits à l'équipement	145 386	144 173	145 765	1 213	-378	0,8	-0,3
Crédits immobiliers	241 193	241 652	236 823	-459	4 370	-0,2	1,8
Crédits à l'habitat	179 282	178 350	170 075	932	9 208	0,5	5,4
Crédits aux promoteurs immobiliers	58 642	60 213	64 737	-1 571	-6 094	-2,6	-9,4
Crédits à la consommation	46 229	46 337	44 082	-108	2 147	-0,2	4,9
Créances diverses sur la clientèle	122 818	105 366	103 544	17 451	19 274	16,6	18,6
Crédits à caractère financier ⁽¹⁾	108 963	94 634	90 343	14 329	18 619	15,1	20,6
Autres crédits ⁽²⁾	13 855	10 733	13 201	3 122	654	29,1	5,0
Créances en souffrance	56 140	57 417	52 532	-1 277	3 608	-2,2	6,9

(1) Composés des prêts octroyés à la clientèle financière et non financière dans le cadre d'une opération financière

(2) Composés principalement des créances acquises par affacturage

Annexe n°6 REPARTITION DES DEPOTS en TUNISIE

NOMBRE DES COMPTES CLIENTS DES INSTITUTIONS FINANCIERES

ANNEES : 2005-2015

DESIGNATION	2005	2006	2007*	2008	2009	2010**	2011	2012	2013	2014	2015
BANQUES											
DEPOTS A VUE	2 002 519	2 016 658	1 900 002	1 963 334	2 107 070	2 158 002	2 369 528	2 606 744	2 644 053	2 680 339	2 849 777
C. chèques	1 505 972	1 523 507	1 605 685	1 672 474	1 792 577	1 831 285	2 023 587	2 228 626	2 260 198	2 312 621	2 456 726
C. courants	428 933	434 033	215 329	233 629	254 575	262 346	280 304	311 274	312 075	302 054	326 540
C. en dinars convertibles	67 614	59 118	78 988	57 231	59 918	64 371	65 637	66 844	71 780	65 634	66 511
DEPOTS A TERME	38 491	38 280	51 605	57 674	53 698	56 795	65 902	72 652	75 065	79 122	80 848
Bons de caisse	17 960	15 710	17 812	20 280	18 102	16 924	20 019	20 886	23 848	25 667	26 069
Comptes à terme	20 531	22 570	33 793	37 394	35 596	39 871	45 883	51 766	51 217	53 455	54 779
DEPOTS D'EPARGNE	2 609 918	2 653 955	2 891 586	3 024 389	3 176 143	3 406 081	3 650 407	3 876 543	4 126 877	4 364 147	4 675 020
AUTRES COMPTES	19 837	5 360	48 693	60 277	64 749	90 876	117 953	145 122	163 105	204 793	217 273
TOTAL BANQUES	4 670 765	4 714 253	4 891 886	5 105 674	5 401 660	5 711 754	6 203 790	6 701 061	7 009 100	7 328 401	7 822 918
ONP											
C. courants	642 000	754 000	880 000	1 031 000	1 178 000	1 358 000	1 581 678	1 756 011	1 801 701	1 821 000	1 746 467
C. en dinars convertibles	576	636	732	817	937	987	1 004	1 027	1 057	1 065	1 085
C. d'épargne	2 512 000	2 644 000	2 791 171	2 937 000	3 077 000	3 225 846	3 364 235	3 526 204	3 647 527	3 764 778	3 871 132
TOTAL O.N.P.	3 154 576	3 398 636	3 671 903	3 968 817	4 255 937	4 587 833	4 946 917	5 283 242	5 450 285	5 586 846	5 618 684
TOTAL GLOBAL	7 825 341	8 112 889	8 563 789	9 074 491	9 657 597	10 299 587	11 150 707	11 984 303	12 459 385	12 915 247	13 441 602

* A partir de l'année 2007, les données des banques offshore (ABC et CITIBANK) sont incluses.

** A partir du 2^{ème} trimestre de l'année 2010, les données de la BANQUE ZITOUNA sont incluses.



Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale	2
Chapitre1 : cadre conceptuel sur la bancarisation	6
Introduction	6
Section1 : Généralités sur la bancarisation	7
1. La bancarisation en Afrique	7
2. Définition de la bancarisation	8
2.1 Définition selon le dictionnaire de la banque	8
2.2 Définition selon le lexique de la banque et de marché financier	8
2.3. Définition selon le dictionnaire banque et bourse	8
2.4. Définition selon le dictionnaire des termes de finance, banque, bourse, assurance, impôt, fiscalité.....	8.
3. les objectifs de la bancarisation	9
Section2 :l'offre des services bancaire	9
1. le rôle de la banque entant intermédiaire	9
1.1l'intermédiation bancaire.....	10
1.2l'intermédiation financière	10
2. la relation bancaire	10
2.1 Les services bancaires et financiers	10
2.1.1. Les services bancaires de base	10
2.1.1.1le compte bancaire	11
2.1.1.2 Le relevé d'identité bancaire	11
2.1.1.3La fourniture de gamme de moyens de paiement scripturaux .	11
2.2supports traditionnels	11
2.2.1. Le cheque	11
2.2.2. Le virement	11
2.2.3. Le prélèvement automatique	12
2.2.4. Les titres interbancaire de paiement	12
2.2.5. Les effets de commerce	13
2.2.5.1La lettre de change	13
2.2.5.2le billet à ordre	13
2.3 Les supports modernes	13
2.3.1la carte bancaire	13

2.3.2 les opérations de crédit	14
2.3.2.1. Les crédits immobiliers	14
2.3.2.2. Les crédits à la consommation	14
2.3.2.3. Les crédits-bails.....	14
2.4 .la bancassurance	14
Section 3 : la demande des services bancaire	15
1. Etude sur la population	15
1.1. Mesure de la population	15
1.1.1. Caractéristiques	15
1.1.1.1 population en âge de travailler ou d activité	15
1.1.1.2 la population active	16
1.1.1.2.1. Population active occupée.....	16
1.1.1.2.2. Population active au chômage.....	16
1.1.1.3 La population inactive	16
1.1.1.3.1. Personnes à la retraite.....	17
1.1.1.3.2. Personnes qui s’occupent exclusivement du foyer.....	17
1.1.1.3.3. Elèves ou étudiants.....	17
1.1.1.3.4. Rentier	18
1.1.1.3.5. Autres personnes inactives	18
1.1.2 les échelles	18
1.1.2.1 l’échelle consommateur	18
1.1.2.2 l’échelle prospecteur	18
1.1.2.3 l’échelle acheteur	19
1.2. Examen des besoins et les attentes des clients bancaires	19
1.2.1 les besoins des particuliers	19
1.2.1.1. Transaction	19
1.2.1.2. Installation.....	19
1.2.1.3. Prévoyance et épargne.....	20
1.2.1.4. Investissement.....	20
1.2.1.5 Transmission.....	20
1.2.2. Les besoins et les motivations des l’entreprises	20
1.2.2.1 les besoins de trésorerie	20

1.2.2.2	les besoins de financement des équipements.....	20
1.2.2.3	le besoin de prévoyance et d'épargne	20
1.2.2.4	les besoins d'investissement.....	21
1.2.2.5	les besoins de transmission	21
1.3.	Les attentes des clients bancaires	21
1.3.1	la proximité.....	21
1.3.2	la disponibilité des conseillers	21
1.3.3	la qualité des services	22
1.3.4	l'interactivité aux canaux de distribution	22
1.4.	Les frontières de possibilité d'accès de la population aux services bancaires.....	22
1.4.1	les barrières d'accès à l'égard des services bancaires	22
1.4.1.1	la barrières physiques à l'accès.....	23
1.4.1.2	la barrière financière à l'accès	23
1.4.1.3	la barrière de l'éligibilité	23
1.4.1.4	la barrière de réglementation	24
1.4.1.5	La barrière disponible des services.....	24
1.4.1.6	La barrière de l'information	24
Conclusion	25
Chapitre II : les éléments de mesure et les facteurs d'extension de la bancarisation et l'exclusion bancaire	27
Introduction	27
Section 1 : Indicateurs de mesure et les niveaux de bancarisation	28
1.	Les indicateurs de mesure de bancarisation	28
1.1.	Le taux de pénétration des services bancaires	28
1.1.1	Par rapport aux ménages	29
1.1.2	Le taux de bancarisation chez les adultes	29
1.1.3	Le taux de bancarisation des actifs	29
1.2	La densité du réseau bancaire	29
1.3	L'influence du secteur bancaire sur le crédit à l'économie	30
1.4	Le degré de scripturalisation de l'économie	30
1.5	Les autres indicateurs	30
1.5.1	Par rapport aux effectifs de la banque	31

1.5.2 Le degré de pénétration de la monétique	31
1.5.2. 1. L'utilisation de la monnaie électronique	31
1.5.2.2 La densité du réseau DAB/GAB et les TPE	31
2. Le niveau de bancarisation dans les pays en développement	31
2.1. La sous bancarisation de la population	31
2.2. La multi bancarisation	32
2.3. La sur bancarisation	32
Section 2 : Facteurs d'extension de la bancarisation	33
1. La bancarisation de masse : facteurs macro économiques	33
1.1 Les objectifs de la bancarisation de masse	33
1.2 Les mécanismes de la bancarisation de masse	34
1.2.1 Les mécanismes traditionnels.....	34
1.2.1.1 La poste	34
1.2.1.2 Les grandes entreprises.....	34
1.2.2 Les mécanismes modernes (la banque virtuelle).....	34
1.2.2.1 La banque virtuelle : un levier de la bancarisation de masse.....	35
1.2.2.2 Les moyens de banque multi canal.....	35
1.2.2.2.1 Les automates bancaires	35
1.2.2.2.2 Le téléphone.....	36
1. 3. La micro finance	37
2. Les facteurs micro économiques	37
2.1 Définitions du Marketing bancaire	38
2.2. Les outils du marketing bancaire.....	38
2.2.1 la mise en place d'une politique de produit /service	38
2.2.1.1 La création de nouveau produit.....	39
2. 2 .1 .1 .1 La notion de besoin.....	39
2. 2 .1 .1 .2. La notion de la clientèle	39
2. 2 .1 .1 .3. La technologie	39
2.2.1.2 L'entretien des produits existants.....	40
2. 2 .1 .2 .1. Phase de lancement	40
2. 2 .1 .2 .2. Phase de maturité	40
2. 2 .1 .2 .3. Phase de déclin	40

2.2.2. La mise en place de la politique de prix.....	41
2.2.3 La mise en place de la politique de distribution.....	41
2. 2 .3. 1. Les objectifs de l'entreprise	41
2 .2. 3. 2. L'environnement	41
2 .2. 3 .3. Le diagnostic de sa propre entreprise.....	41
2.2.4 .La mise en place d'une politique de communication.....	42
2. 2. 4 .1 La communication interne	42
2. 2 .4 .2 La communication externe.....	42
Section 3 : L'exclusion bancaire.....	42
1.Définition de l'exclusion bancaire	43
2. Les formes et causes de l'exclusion bancaire	43
2.1. Les forme de l'exclusion bancaire.....	43
2.1.1. La stigmatisation et la discrimination	43
2. 1.1 .1 La stigmatisation	43
2. 1. 1. 2. La discrimination.....	44
2.1.2. La mise a l'écart.....	44
2.1.3. La marginalisation économique et sociale	44
2.2. Les causes de l'exclusion bancaire.....	44
2.2.1. L'intensification des formes de la financiarisation	44
2.2.2. L'anti-sélection de la clientèle.....	44
2.2.3. Le comportement de la population aggravant le phénomène d'exclusion bancaire.....	45
2. 2. 3 .1 .La rationalisation	45
2 .2 .3. 2 .La revendication.....	45
2 .2. 3 .3. La culpabilité	46
2 .2 .3. 4. L'auto-exclusion	46
3 .les conséquences et solutions pour lutter l'exclusion bancaire	47
3.1. Les conséquences de l'exclusion bancaire	48
3.2. Les solutions pour lutter contre l'exclusion bancaire.....	49
Conclusion	50

Chapitre III : Evaluation du niveau de la bancarisation dans les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie)	52
Introduction	52
Section 1 : la bancarisation en Algérie.....	53
1. l'organisation du système bancaire algérien	53
1.1 Le conseil de la monnaie et du crédit	53
1.2 La commission bancaire	53
1.3. Présentation de banque d'Algérie.....	54
1.4. Macrostructure du système bancaire Algérien.....	55
2. étude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Algérie pendant la période 2011-2015	56
Section 2 : La bancarisation au Maroc.....	63
1. Evolution et organisation du système bancaire marocain	63
1.1.Évolution du système bancaire marocain.....	63
1.2 Organisation du système bancaire marocain	64
1.2.1. Bank Al-Maghreb.....	64
1.2.2. Macro structure du système bancaire marocain.....	65
2. Etude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Maroc pendant la période 2011-2015.....	66
Section 3 : La bancarisation en Tunisie.....	73
1. Evolution et organisation du système bancaire tunisien	73
1.1 Evolution du système bancaire tunisien	73
1.2 Organisation du système bancaire tunisien	74
1.2.1. La Banque Centrale de la Tunisie	74
1.2.2. Macro structure du système bancaire tunisien	75
2. Etude sur l'évolution du niveau de bancarisation en Tunisie pendant la période 2011-2015.....	76
Section 4 : Analyse comparative des différents indicateurs de bancarisation des pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie).....	82
Conclusion.....	89
Conclusion générale.....	91
Bibliographie.....	95
Liste des tableaux.....	101

Liste des graphes et figures104

Annexes

Table des matières

Table des matières
